

La professionnalisation du marché de la participation citoyenne

Étude de l'influence des professionnels de la participation
sur les dispositifs participatifs auxquels ils participent

Auteure : **Cécile Molle**

Promotrice : **Prof. Schiffino-Leclercq**

Lectrice : **Prof. Dupuy**

Année académique 2019-2020

Master 120 en relations internationales

Résumé

La multiplication des dispositifs participatifs et le développement du marché de la participation ont entraîné l'apparition d'une nouvelle catégorie d'acteurs : les professionnels de la participation. Ces professionnels sont souvent mandatés par les commanditaires politiques qui souhaitent expérimenter ou développer la démocratie participative au sein de leurs institutions. Bien que la littérature scientifique portant sur les professionnels de la participation se développe depuis quelques années, il reste encore certaines des zones d'ombre à éclairer concernant ces acteurs experts en participation.

En effet, leur rôle et leur implication au sein des dispositifs participatifs peuvent encore paraître relativement obscurs pour les citoyens *lambda* qui participent à des dispositifs participatifs. Dans le cadre de ce mémoire, nous avons eu la volonté d'analyser l'influence que le professionnel de la participation exerce sur les dispositifs participatifs auxquels il prend part.

Afin de répondre à cette interrogation, nous avons donc construit différents critères de comparaison dans le but d'étudier l'influence d'un professionnel de la participation dans le cadre de deux dispositifs participatifs différents.

L'analyse que nous avons réalisée nous a permis de constater que le professionnel de la participation possède différents types d'influence qui interviennent à des moments différents dans les dispositifs participatifs. De par les résultats que nous avons obtenus, nous pouvons affirmer que l'influence du professionnel de la participation dépasse la simple influence de type logistique qui est liée aux missions qui lui sont directement confiées. En effet, du fait de sa réputation, son réseau ainsi que les missions qu'il se donne lui-même, comme par exemple les formations à destination des agents publics qu'il organise, le professionnel de la participation exerce également différentes influences qui n'apparaissent pas au premier abord. Ces influences peuvent être de type réputationnel ou RH et ont notamment des effets sur la socialisation des agents publics aux techniques de démocratie participative.

Remerciements

Je tiens tout d'abord à remercier chaleureusement ma promotrice, la Professeure Nathalie Schiffino-Leclercq, pour le soutien qu'elle m'a apporté ainsi que les précieux conseils dont elle m'a fait part durant toute la période de rédaction de ce mémoire. Je veux ensuite remercier mon maître de stage, Dimitri Lemaire, ainsi que les membres de l'équipe de Particitiz pour leur accueil chaleureux dont ils m'ont gratifié au sein de leur organisation.

Un autre remerciement va au Professeur Jean-Benoît Pilet, ainsi qu'à Monsieur Stéphane Vansantvoet pour avoir accepté de réaliser un entretien avec moi et m'avoir permis de recueillir de précieuses informations.

Finalement, je remercie tout particulièrement mes proches et mes amis qui m'ont soutenu durant tout mon parcours universitaire et plus particulièrement dans le cadre de la rédaction de ce mémoire.

Table des matières

Résumé	1
Remerciements.....	2
Introduction générale du mémoire	6
Problématisation et questionnement	6
Présentation des cas d'étude	8
<i>Make Your Brussels Mobility</i>	8
Parlement citoyen	9
Structure du mémoire.....	9
Première partie : Cadre conceptuel. Innovations démocratiques et marché de la participation	11
1 Elucidation des concepts	11
1.1 La démocratie participative et délibérative	11
1.2 Les innovations démocratiques	12
1.3 L'influence selon Robert Dahl	13
1.4 Les réseaux d'acteurs.....	14
1.5 La perspective instrumentale sur la participation publique	16
2 Les mini-publics.....	17
2.1 Les différentes étapes d'un mini-public	17
2.2 Les assemblées citoyennes	19
3 Le marché de la démocratie participative	19
4 La professionnalisation du marché de la participation.....	22
4.1 Les profils des professionnels de la participation.....	23
4.2 Les critères d'évaluation de l'influence des professionnels de la participation sur les dispositifs participatifs	27
Deuxième partie : Méthodologie.....	31
1 Méthodologie générale	31

2	Méthodes de collecte de données	32
3	Méthodes d'analyse des données	34
Troisième partie : Présentation du terrain de recherche et des cas d'études		36
1	<i>Make Your Brussels Mobility</i>	37
2	Parlement citoyen	38
Quatrième partie : Analyse et résultats		40
1	Analyse par critère des dispositifs participatifs.....	40
1.1	Le moment de l'intervention citoyenne	40
1.2	Le profil du professionnel de la participation.....	44
1.3	Le <i>design</i> et la mise en œuvre des dispositifs participatifs.....	51
1.4	Les résultats du dispositif participatif.....	56
2	Interprétation des résultats	59
Conclusion générale du mémoire		63
Discussion des résultats		63
Limites et perspectives.....		65
Bibliographie		67
Ouvrages		67
Chapitres d'ouvrage		68
Articles scientifiques.....		68
Cours magistraux		69
Littérature grise et institutionnelle.....		69
Annexes		71
Annexe 1 : Les quatre types de professionnels de la participation en termes d'impartialité		71
Annexe 2 : Guide d'entretiens		72
Guide d'entretien n°1 : Parlement citoyen — Jean Benoit Pilet		72
Guide d'entretien n°2 : Make Your Brussels Mobility – Stéphane Vansanvoet.....		75
Guide d'entretien n°3 : Particitiz – Dimitri Lemaire.....		77

Annexe 3 : Arbre thématique.....	80
Annexe 4 : Retranscriptions des entretiens.....	84
Retranscription de l’entretien réalisé avec Jean-Benoît Pilet.....	84
Retranscription de l’entretien réalisé avec Stéphane Vansantvoet.....	96
Retranscription de l’entretien réalisé avec Dimitri Lemaire	105

Introduction générale du mémoire

Problématisation et questionnement

Comme le souligne l'auteur Yves Sintomer (2016) dans son article « Les futurs de la démocratie au XXI^e siècle », bien que le régime démocratique soit devenu le modèle de gouvernance le plus populaire et le plus répandu, « les régimes politiques des vieilles démocraties se heurtent à une profonde défiance et à une véritable crise de légitimité (...) ». (SINTOMER, 2016, p.175).

En effet, comme le montre un sondage de 2017 réalisé par l'Union nationale des mutualités socialistes et la mutuelle générale de l'Éducation nationale, « parmi la population française et belge, 41% des citoyens "n'ont pas du tout confiance dans le système et encore moins vis-à-vis du politique" ». En plus de la méfiance envers le système établi et le politique, les répondants au sondage considèrent également « que leur propre capacité d'agir est faible » et estiment « à 98% que les gouvernants politiques n'agissent pas "vraiment" pour tenter d'améliorer leur qualité de vie (...) ». (LA LIBRE, 2019, p.1). Cet élément rejoint les propos d'Yves Sintomer qui met en évidence le fait qu'il y ait une demande grandissante de participation citoyenne dans des enquêtes réalisées dans des pays d'Europe occidentale. (SINTOMER, 2016).

Comme une réponse à ce manque de confiance présent depuis de nombreuses années, c'est au début des années nonante que l'on voit apparaître et se développer « une véritable commande publique participative » qui souligne l'émergence « d'une offre institutionnelle de la participation. Ainsi, la plupart des dispositifs participatifs contemporains ont été initiés dans le cadre de commande publique réglementée. Des fonds ont été attribués à la gestion, l'animation et l'évaluation des instances participatives créant un véritable marché du conseil en participation. » (BONACCORSI, NONJON, 2012, p29). Nous parlons donc ici d'un marché de la participation au sens premier du terme : caractère concurrentiel, dimension marchande, appels d'offres le cas échéant, etc.

Ce développement du marché de la participation a entraîné la multiplication d'acteurs de la participation. Ces acteurs peuvent apparaître sous différentes appellations : des démarcheurs, des experts, ou encore, des professionnels de la participation. De manière générale, les professionnels de la participation peuvent être catégorisés en deux pôles : les anciens militants qui se sont reconvertis dans l'expertise de la participation et les nouveaux arrivants (venant du monde du consulting, du marketing ou encore de la communication) qui souhaitent s'investir

dans ce nouveau marché de la participation. Ces professionnels agissent majoritairement sur la demande de mandataires politiques.

Assez discrets lors de leur intervention dans de tels dispositifs, nous nous sommes questionnée sur le rôle que ces professionnels de la participation jouaient au sein des dispositifs participatifs dans lesquels ils étaient impliqués. Qui sont-ils ? Que font-ils ? Quels sont leurs rôles ? Agissent-ils au nom des citoyens ou au nom des commanditaires politiques ?

Afin de répondre à ces questions, nous constituerons un cadre conceptuel qui nous permettra d'avoir une meilleure compréhension de cette problématique. Ce cadre sera principalement composé de concepts, de notions et d'idées véhiculées par quelques auteurs théoriciens et théoriciennes de la démocratie qui, depuis le début des années 2000-2005, se sont intéressés à la question très précise de la professionnalisation du marché de la participation.

Parmi ces concepts, nous mobiliserons notamment celui de l'influence, théorisé par Robert Dahl, mais également celui des réseaux d'acteurs, développé par Hassenteufel et qui nous permettra d'avoir une meilleure compréhension de l'importance des interactions entre différents acteurs, et plus particulièrement dans le contexte des professionnels de la participation.

Un point important de notre cadre conceptuel portera sur le marché de la participation. Ce point mobilisera principalement des idées développées par Magali Nonjon et Alice Mazeaud, théoriciennes de référence quant au sujet de la professionnalisation du marché de la participation. Finalement, nous aborderons également la typologie construite par Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard qui établit quatre profils de professionnels de la participation selon leur degré d'impartialité.

Aux vues de la problématique évoquée ci-dessus, nous étudierons la question de recherche suivante : « Dans quelle mesure les professionnels de la participation exercent-ils une influence sur les dispositifs participatifs auxquels ils participent ? » Notre objet d'étude sera l'asbl Particitiz dans le contexte des deux dispositifs participatifs *Make Your Brussels Mobility* et Parlement citoyen auxquels elle a participé. Dans le chapitre méthodologique, nous proposons une discussion de la question de recherche ainsi que sur de la manière dont elle a été formulée.

Pour répondre à cette question de recherche, nous mobiliserons une méthodologie basée sur différents éléments. Premièrement, nous nous appuierons sur la méthode dite hypothético-déductive via laquelle nous établirons différentes hypothèses que nous tenterons de valider dans

notre chapitre analytique. Afin de confirmer ou d’infirmer ces hypothèses, nous créerons différents critères afin de réaliser une comparaison de nos deux dispositifs étudiés. Nous privilégierons une analyse thématique de nos entretiens afin d’en dégager les éléments les plus pertinents pour notre analyse. Nous détaillerons nos démarches méthodologiques dans la deuxième partie de ce mémoire.

Nous analyserons ensuite les données que nous aurons récoltées à travers le prisme de nos critères ce qui nous permettra de valider ou non nos hypothèses. Comme nous le verrons dans la quatrième partie de ce mémoire qui porte sur l’analyse et l’interprétation des résultats, l’influence des professionnels de la participation ne se limitera pas à son aspect logistique et organisationnel. En effet, nous verrons que l’influence des professionnels de la participation se situe, entre autres, également au niveau des interactions qu’ils ont avec les différents acteurs impliqués dans l’organisation des dispositifs participatifs.

Présentation des cas d’étude

*Make Your Brussels Mobility*¹

Make Your Brussels Mobility est un dispositif participatif organisé en 2017 par le Parlement de la région Bruxelles-Capitale et qui est composé d’un panel citoyen de 40 habitants de la région Bruxelles-Capitale. Le but de ce dispositif participatif est d’impliquer les bruxellois dans la création d’un nouveau plan de mobilité 2030 de la région. Les objectifs de ce dispositif sont triples : initier pour la première fois un processus délibératif impliquant des citoyens dans le Parlement bruxellois, mobiliser des techniques d’intelligence collective afin de faire émerger des idées innovantes, et récolter des recommandations concrètes basées sur l’expérience de vie des bruxellois, afin de compléter, de renforcer le futur plan régional de mobilité *Good Move*.

¹ L’essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de documents relevant de l’organisateur du dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY (2018))

Soutenu par un comité scientifique ainsi qu'un opérateur externe, dans le chef de Particitiz, ce dispositif participatif s'est conclu par la production d'une résolution citoyenne² composée de 5 thématiques : la communication ; le partage de l'espace ; la carte « mobilité » ; les politiques de mobilité et le désengorgement de la ville.

Parlement citoyen³

Parlement Citoyen est un dispositif participatif organisé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017. Epaulé par un comité scientifique dirigé par l'ULB ainsi que par l'asbl Particitiz, le Parlement a mis en place ce dispositif suite à la publication du *Livre blanc sur l'avenir de l'Europe* par la Commission européenne. Parlement Citoyen a rassemblé 94 citoyens sous la forme d'une conférence de consensus au sein de l'assemblée des francophones de Belgique.

L'objectif de ce dispositif est de permettre aux citoyens de se mettre dans la peau des parlementaires, et donc de mieux comprendre le processus démocratique au sein d'une assemblée parlementaire, en s'exprimant et en faisant connaître leur opinion sur ce que sera l'Europe de demain. Au terme de ce dispositif participatif, une résolution citoyenne a été votée et transmise aux députés belges francophones.

Structure du mémoire

Nous commencerons, dans notre première partie, par l'élaboration et l'explication de notre cadre conceptuel. Dans cette partie, une section sera dédiée à l'élucidation des concepts clés de notre mémoire. A la suite de cela, nous aborderons d'autres sections portant sur le marché de la démocratie participative ainsi que sur les différents profils des professionnels de la

² La résolution citoyenne de *Make Your Brussels Mobility* : http://www.parlement.brussels/wp-content/uploads/2017/11/R%C3%A9solution-citoyenne-191117_FR.pdf, date de consultation : 26 juin 2020.

³ L'essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de documents relevant du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, (2017)).

participation. Nous clôturerons cette première partie par l'élaboration de nos critères de comparaison ainsi que la formulation de nos hypothèses.

La deuxième partie de ce mémoire aura pour vocation d'explicitier la méthodologie que nous avons mobilisée tout au long de ce travail de recherche. Nous préciserons ainsi la manière dont nous récolterons nos données mais également la manière dont nous analyserons celles-ci.

Dans notre troisième partie, nous contextualiserons nos cas d'étude en explicitant les raisons pour lesquelles nous avons sélectionné ces deux dispositifs participatifs. Nous détaillerons ensuite les dispositifs *Make Your Brussels Mobility* et Parlement citoyen.

Notre quatrième partie sera dédiée à l'analyse et à l'interprétation des résultats que nous aurons obtenus. Là, nous analyserons les données récoltées en les comparant aux différents critères que nous avons établis. A la suite de cela, nous testerons nos différentes hypothèses et cela nous permettra d'élaborer une réponse à notre question de recherche.

Première partie : Cadre conceptuel. Innovations démocratiques et marché de la participation

1 Elucidation des concepts

1.1 La démocratie participative et délibérative

Premièrement, il est primordial de définir ce que nous entendons par le terme démocratie. Pour l'auteur Guy Hermet, la démocratie est « un mode d'organisation du pouvoir politique dont la légitimité requiert qu'il reconnaisse pleinement le primat de la souveraineté populaire et qu'il s'assigne pour objectif son renforcement effectif, mais dont l'agencement réel se fonde toujours pour l'essentiel sur une délégation de pouvoir à un personnel spécialisé par le biais d'élections régulières, concurrentielles et sans exclusives trop marquées vis-à-vis de certains secteurs, dans lequel aussi la volonté majoritaire ne s'exerce pas au point d'écraser les minorités ou les groupes d'intérêt de toutes espèces. » (HERMET et al., 2005, p.86). Cette définition correspond au régime démocratique de type représentatif et qui domine largement dans les États occidentaux depuis la fin du 19^e siècle.

De nos jours, nos démocraties sont marquées par une crise de la représentativité. Dans cette perspective, beaucoup d'auteurs et de praticiens considèrent que la participation pourrait « venir “enrichir” la représentation politique ou remplacer certaines de ses modalités défaillantes. La démocratie participative aboutirait ainsi à une réalité mixte, où deux modalités sont censées cohabiter, la représentation classique et la participation ». (GAUDIN, 2013, p.5).

Il est important de préciser que lorsque nous parlons de participation, il n'est pas question de la participation conventionnelle au sens de l'intervention citoyenne par le vote et par les activités qui y sont liées. De fait, il est question des dispositifs à travers lesquels les citoyens sont associés aux processus de décisions publiques, non pas en alternative à la démocratie représentative, mais comme un complément à celle-ci.

Dès lors, différentes critiques sont souvent émises à l'encontre de la démocratie participative. En effet, la participation citoyenne ne parvient pas à faire apparaître de nouveaux modes de prise de décisions qui impliquent plus le citoyen et de manière générale, elle échoue bien souvent à redistribuer le pouvoir détenu par les décideurs politiques pour restituer son exercice concret aux citoyens. (TALPIN, 2013).

La démocratie participative peut être définie comme étant « une modalité d'intervention directe des citoyens dans les processus de décision publique. » (BALZACQ et Al, 2014, p.365). Par intervention directe, nous entendons donc ici toute implication, que ce soit par le referendum, la votation populaire ou encore la participation à des processus délibératif, des citoyens à la chose politique. (BALZACQ et al., 2014).

La démocratie délibérative est un terme précis, mis en évidence par Habermas et qui désigne « un ensemble de mécanismes par lesquels un nombre de personnes va échanger des arguments et des contre-arguments sur un ou plusieurs enjeux ». Tout comme les députés délibèrent dans l'arène parlementaire, les citoyens sont amenés à débattre dans les dispositifs prévus à cet effet. (SCHIFFINO, EDC, 2019). Au-delà de la simple participation, la démocratie délibérative implique donc une réelle implication dans des débats, « un processus de discussion collectif qui suscite la confrontation des points de vue et l'échange avant une prise de décision » ((BALZACQ et al., 2014, p.366), chose qui n'est pas systématiquement présente lorsque des citoyens votent dans le cadre d'un referendum par exemple.

La démocratie participative permet de mettre en avant le fait que le citoyen n'a pas besoin d'être un expert pour pouvoir participer à la chose politique. Le savoir d'usage que les citoyens ont de leur environnement (commune, ville, région, ...) découlant « de leur pratique répétée du territoire » est la « source d'une connaissance fine des problèmes locaux, inaccessible aux techniciens et aux experts adoptant une vision plus surplombante. » (TALPIN, 2013, p.25). Aussi, cela confirme la pensée de Blondiaux et de Sintomer selon lesquels la délibération n'est pas l'exclusivité des élites et que tout le monde est capable de délibérer de manière réfléchie et logique. (BLONDIAUX, SINTOMER, 2002).

1.2 Les innovations démocratiques⁴

Selon Smith, on utilise le terme innovation démocratique dans le sens où ces dispositifs sont en rupture par rapport à la conception classique du fonctionnement des institutions démocratiques dites traditionnelles. Smith met en évidence deux éléments primordiaux de la définition

⁴ L'essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de l'ouvrage de Smith. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence SMITH, (2009)).

d'innovation démocratique : le fait que les institutions fassent participer directement des citoyens, et l'institutionnalisation de ces innovations à des niveaux dits stratégiques (c'est-à-dire, au-dessus du niveau local).

En effet, l'auteur insiste ici sur le fait que de nombreux mécanismes de participation ont pour coutume de travailler avec des corps intermédiaires qui représentent eux-mêmes les intérêts des citoyens. Ce qui est donc novateur dans l'innovation démocratique est que les institutions vont directement traiter avec le citoyen, non pas parce qu'il est un expert ou qu'il représente un groupe particulier, mais parce que c'est un citoyen *lambda*.

Smith dit également qu'il est important de savoir si ces innovations démocratiques offrent réellement un pouvoir de décision pour les citoyens, si ces innovations peuvent réellement avoir un impact sur les décisions politiques. Il fait ici un lien avec l'*incumbent democracy* de l'auteur Ricardo Blaug qui affirme que la démocratie en place est principalement motivée pour préserver et améliorer les institutions existantes en maximisant une participation ordonnée, ce qui signifie donc que la démocratie actuelle tente d'améliorer la participation tout en gardant un pouvoir de contrôle sur celle-ci en l'institutionnalisant.

1.3 L'influence selon Robert Dahl

L'influence étant un élément central de notre question de recherche, il est primordial de définir ce que nous entendons quand nous utilisons ce terme. Selon l'auteur Rober Dahl, « l'influence constitue un rapport entre des acteurs par lequel l'un d'entre eux amène les autres à agir autrement qu'ils ne l'auraient fait sans cela. » (DAHL, 1973, p.53). L'auteur va plus loin en mettant en avant différentes questions qu'il est important de se poser et qui pourraient permettre de rendre compte de l'influence d'un acteur sur un autre. Nous retiendrons ici deux questions qui nous paraissent être particulièrement pertinentes au regard de notre travail de recherche.

La première porte sur le champ de l'influence : « A propos de quelle affaire exerce-t-il une influence sur eux » ? (DAHL, 1973, p.55). Cette question permet d'étudier sur quel comportement notre acteur, Particitiz, exercera son influence : croyance du bien-fondé de la participation, augmentation de la volonté d'impliquer le citoyen au sein du processus décisionnel, regain de confiance des citoyens envers les autorités publiques, ...

La deuxième question concerne la profondeur de l'influence de Particitiz sur les autres acteurs des dispositifs participatifs étudiés. De manière plus concrète : « la profondeur de l'influence

de A sur B, en ce qui concerne un champ donné, est indiquée par les coûts que B s'attend à assumer s'il se soumet : plus les coûts que B doit assumer sont élevés, plus l'influence de A doit être forte afin de réussir à influencer B » (DAHL, 1973, p.56).

Dans cette partie d'élucidation conceptuelle, l'objectif du mémoire est de préciser comment nous employons les notions qui sous-tendent le propos, ce que nous entendons par elles, sans effectuer une revue de la littérature sur les concepts. Dahl est retenu pour la notion d'influence car ce théoricien de la démocratie a également fondé celle de mini-public (cf. infra) et il se situe dans une perspective interactionniste.

Pour Dahl, dans la perspective interactionniste, « le pouvoir renvoie à une relation entre au moins deux personnes. C'est un pouvoir sur quelqu'un. » (BALZACQ et al., 2014, p.69). Il est important de souligner que, pour l'auteur, le pouvoir découle de l'influence. Nous pouvons donc ici faire un lien entre la notion d'influence que nous avons détaillée ci-dessus et la perspective interactionniste de Dahl. Dans notre cas, l'influence de Particitiz est donc ici examinée au regard des liens que l'organisation tisse avec les autres acteurs des dispositifs participatifs.

1.4 Les réseaux d'acteurs⁵

Afin de clarifier au mieux nos propos, il nous semble primordial de définir ce que nous entendons par le terme acteur, toujours dans le contexte des interactions que Particitiz exerce avec ceux-ci au sein des dispositifs participatifs étudiés. Selon l'auteur Fritz Scharpf (1997), cité par Hassenteufel, « les acteurs sont caractérisés par des capacités spécifiques, des perceptions spécifiques et des préférences spécifiques ». (HASSENTEUFEL, 2011, p.117).

Concernant la notion de réseau, et plus spécifiquement celle de réseau d'action publique, elle peut se définir de la manière suivante : « les réseaux d'action publique sont le résultat de la coopération plus ou moins stable, non hiérarchique, entre des organisations qui se connaissent et se reconnaissent, négocient, échangent des ressources et peuvent partager des normes et des intérêts. Ces réseaux jouent un rôle déterminant dans la mise sur agenda, la décision et la mise

⁵ L'essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de l'ouvrage de Hassenteufel. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence HASSENTEUFEL, (2011)).

en place de l'action publique ». (LE GALES, THATCHER, 1995 cités par HASSENTEUFEL, 2011, p.134)

Dans cette définition, la notion de ressources est un élément important. En effet, la marge de manœuvre des acteurs sera directement liée aux ressources qu'ils possèdent ainsi qu'à leur importance. De plus, « les ressources ont une forte dimension relationnelle ce qui renvoie à une vision interactionniste du pouvoir ». (HASSENTEUFEL, 2011, p.119). Dans le cadre de ce travail de recherche, nous nous concentrerons sur quatre types de ressources :

- Les ressources positionnelles : celles-ci dépendent de la position que l'acteur occupe. Dans le cas de Particitiz, il occupe la position d'opérateur externe, mandaté par le commanditaire politique pour des missions de *design* et de mise en œuvre des dispositifs participatifs étudiés.
- Les ressources matérielles : ce type de ressources nous intéresse plus particulièrement pour son aspect moyens humains, qui correspond au personnel mis à disposition chez Particitiz dans les dispositifs participatifs, mais également pour l'aspect moyens opérationnels dont Particitiz dispose et qui a été mobilisé dans nos cas d'étude.
- Les ressources de savoir : elles sont en lien direct avec les « informations et les connaissances dont dispose un acteur et à sa capacité à les interpréter, à les traiter et à les intégrer à des stratégies d'action publique » (HASSENTEUFEL, 2011, p.118). Pour le cas particulier de Particitiz, il s'agit des informations et des connaissances dont Particitiz dispose, tant au niveau de la manière de s'adapter au contexte politique qu'au niveau méthodologique de la création de dispositifs participatifs dont il est question.
- Les ressources sociales : ce dernier type de ressources correspond à « la reconnaissance sociale dont fait l'objet un acteur et les réseaux relationnels sur lesquels il peut s'appuyer ». (HASSENTEUFEL, 2011, p.118). Ici, il est question de la place que Particitiz occupe dans le marché de la participation, de sa réputation, mais également des relations que l'organisation entretient avec les différents acteurs des dispositifs participatifs dans lesquels elle a travaillé. En effet, l'importance que Particitiz a (ou pas) en tant que professionnel de la participation dans la région Bruxelloise, les relations que l'organisation entretient (que ce soit avec des acteurs politiques ou académiques), la manière dont se sont déroulées ses dernières missions, ... influenceront la perception que les autres acteurs auront d'elle.

Un autre élément important à souligner, afin d'avoir une bonne compréhension des interactions entre les acteurs, est celui du contexte de ces interactions. Un contexte correspond à « tout ce qui est extérieur aux interactions entre les acteurs d'une politique publique (et qu'ils ne maîtrisent pas) tout en n'étant pas indépendant d'eux du fait de son caractère construit. Le contexte renvoie à ce sur quoi les acteurs ne pensent pas avoir de prise et qu'ils perçoivent donc comme une contrainte, sur laquelle ils n'ont pas de pouvoir d'action direct ». (HASSENTEUFEL, 2011, p.149). Il existe six différents types de contextes, mais nous ne nous concentrerons ici que sur les trois contextes qui nous semblent les plus appropriés à notre étude :

- Le contexte scientifique et technique : celui-ci correspond aux « connaissances disponibles (et accessibles aux acteurs) sur un problème donné et aux instruments d'action publique techniquement possibles ». (HASSENTEUFEL, 2011, p.150).
- Le contexte étatique : ce contexte s'apparente « aux règles du jeu formelles et informelles des institutions politiques et administratives ». (HASSENTEUFEL, 2011, p.150). Ce point est important car il permet d'expliquer, dans notre cas, le cadre qui est imposé par le commanditaire politique dans le *design* et la mise en œuvre des dispositifs participatifs que nous étudions.
- Le contexte politique : ce contexte nous intéresse car il renvoie à différents éléments, dont notamment l'état de l'opinion publique (qui est un aspect important lors de l'élaboration de dispositif participatif), le traitement médiatique ou encore le calendrier électoral.

1.5 La perspective instrumentale sur la participation publique

L'auteur Donald Moynihan (2003) met en évidence un élément essentiel dans la compréhension de la vision et de la posture des institutions publiques vis-à-vis de la mise en œuvre de dispositifs participatifs : celui de la perspective instrumentale des gestionnaires publics. Cette vision part du postulat que la priorité pour les administrateurs réside dans la limitation des risques et l'analyse des coûts et bénéfices qu'implique la mise en œuvre de dispositifs participatifs.

En effet, l'auteur explique que l'importance de ces acteurs dans la mise en œuvre de dispositifs participatifs est négligée. En réalité, les gestionnaires publics sont essentiels à la participation, et la qualité de la gestion publique a un effet sur les résultats des dispositifs participatifs.

L'administration publique a un certain degré de contrôle sur la manière dont elle met en place le dispositif participatif, mais également sur ce qu'elle fait des résultats de celui-ci.

Une solution proposée par des théoriciens de la démocratie ayant un discours normatif est celle d'éduquer les agents publics afin de diminuer leur attitude négative envers la participation et ainsi d'augmenter la qualité des dispositifs participatifs organisés par les institutions publiques. Lors de notre recherche, il serait intéressant de voir quelle est la posture des administrations publiques en charge des dispositifs participatifs étudiés et si Particitiz a eu une influence sur leur vision de la participation. (MOYNIHAN, 2003).

2 Les mini-publics⁶

Une des formes les plus répandues d'innovations démocratiques est celle qui s'apparente à la catégorie des mini-publics. Selon les auteurs Oliver Escobar et Stephen Elstub (2017), un mini-public est composé de citoyens sélectionnés de manière aléatoire. L'idée en passant par cette forme d'innovation démocratique est que chaque individu qui est impacté par le sujet traité au sein de ce mini-public ait une chance égale de participer à celui-ci. C'est principalement de cette caractéristique que le mini-public tire sa légitimité.

2.1 Les différentes étapes d'un mini-public

Toujours selon les auteurs Escobar et Elstub, un mini-public est caractérisé par différentes étapes :

- Planification et recrutement : il s'agit de la supervision du processus par un comité de pilotage qui garantit une certaine qualité ainsi qu'une équité. C'est lors de cette étape que se déroule le processus de tirage au sort.
- Phase d'apprentissage : on est ici dans la phase où les participants se renseignent sur le sujet abordé, reçoivent des informations, font intervenir des experts, reçoivent des témoignages,

⁶ L'essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de l'article d'Escobar et Elstub. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence ESCOBAR, ELSTUB, (2017)).

... afin d'avoir la meilleure compréhension possible de l'enjeu qui sera débattu dans la phase suivante. C'est le comité de pilotage qui a pour mission de s'assurer que les participants ont tous eu accès à toutes les informations nécessaires et que ces informations abordaient différents points de vue de la thématique étudiée.

- Phase de délibération : c'est dans cette phase que le débat a lieu. Celui-ci, alimenté par la phase d'apprentissage, peut-être facilité par des professionnels (facilitateurs ou modérateurs) si le besoin s'en fait ressentir. Généralement, les discussions sont organisées en petits groupes au sein desquels les participants échangent leurs avis, leurs points de vue selon ce qui a été mis en évidence pendant la phase précédente.
- Phase de décision : le but de cette phase est d'arriver à un consensus concernant la recommandation, l'avis, la résolution, le texte, ...final, et qui sera ensuite transmis aux autorités politiques.
- Phase de suivi : la dernière étape se concentre sur l'impact du dispositif ainsi que sur la diffusion des *outcomes* et des *outputs* via différents réseaux afin d'informer un public plus large.

L'intérêt de recourir à ces mini-publics est qu'ils répondent, du moins partiellement, à différents problèmes comme l'auto-sélection et le manque de représentativité, ou encore une interaction et une communication de mauvaise qualité. C'est dans ce dernier problème que l'on peut voir l'apport des professionnels de la participation. En effet, ceux-ci vont développer des méthodologies, des outils, afin d'éviter les obstacles classiques à la bonne communication dans des réunions ou dans des assemblées, comme les « voix dominantes, opinions réduites au silence, dynamique de confrontation, manque de temps de réflexion, échanges superficiels, monologues répétés, arguments préétablis, manque d'occasions de connaître des opinions diverses,... » (ESCOBAR, ELSTUB, 2017, p.5).

De manière générale, les participants d'un mini-public sont sélectionnés via un tirage au sort stratifié car « une population est souvent constituée de plusieurs sous-populations (homme vs femme, ...) ; on parle de strates dans le vocabulaire des sondages. En utilisant cette information lors de la sélection des unités, on peut augmenter la précision du sondage et obtenir des renseignements au niveau de chaque sous-population. » (CHAMPELY, 2004, p.29).

Concrètement, le tirage au sort stratifié se déroule de la manière suivante : tout d'abord, un tirage au sort est effectué parmi la population ciblée par le dispositif participatif. Une fois ce tirage au sort réalisé, une sélection est faite parmi les volontaires en fonction de différentes catégories (âge, genre, profession, lieu de résidence, ...) afin d'avoir un échantillon représentatif de la diversité qui compose la population, sans pour autant être proportionnel.

2.2 Les assemblées citoyennes

Il existe cinq différents types de mini-publics : les jurys citoyens, les conférences de consensus, les cellules de planification, les sondages délibératifs et, finalement, les assemblées citoyennes.

Dans le cadre de ce mémoire, et au vu de nos cas d'application, nous nous concentrerons ici uniquement sur les mini-publics de type assemblée citoyenne car c'est cette forme d'innovation démocratique qui représente le mieux les dispositifs *Make Your Brussels Mobility* et Parlement citoyen.

Les assemblées citoyennes sont la forme la plus récente de mini-public et leur nombre est assez réduit pour l'instant. Ces assemblées citoyennes se déroulent selon trois différentes phases : la phase d'apprentissage, la phase de consultation et finalement, la phase de délibération qui aboutit le plus souvent à un avis, une recommandation détaillée, émise par cette assemblée, à transmettre au politique. De manière générale, ces assemblées sont composées le plus souvent de 100 à 160 participants selon les cas, et elles sont toujours constituées via un tirage au sort stratifié.

3 Le marché de la démocratie participative

Comme nous l'avons exposé lors de notre problématisation, le marché de la participation est en expansion depuis de nombreuses années. A tel point qu'il peut aujourd'hui être qualifié de marché concurrentiel au sein duquel les acteurs sont de plus nombreux. En effet, « la recherche de dispositif adéquat, rapidement exportable et adoptable par les autorités publiques, a entraîné la constitution progressive d'un corps de professionnels de la participation. » (GOURGES, 2013, p.32).

Comme le souligne Magali Nonjon dans son article « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », c'est « ce contexte politique général d'injonction à la

participation » qui a conduit les autorités locales à « recourir à des consultants extérieurs pour organiser et animer les dispositifs participatifs. Elles ont, par ce biais, participé à l’amorce d’un processus de professionnalisation de la démocratie locale et accéléré la constitution d’un véritable marché de la participation. » (NONJON, 2005, p.90).

En arrivant à se positionner comme étant des acteurs incontournables, les professionnels de la participation sont de plus en plus souvent sollicités par les autorités publiques, via des appels d’offres, afin de créer, coordonner ou évaluer des dispositifs participatifs. (GOURGES, 2013). Cependant, un des aspects négatifs de ce marché pour les professionnels de la participation est qu’ils sont considérablement soumis à cette commande publique. (MAZEAUD, NONJON, 2018).

Cette multiplication d’acteurs au sein du marché de la participation a pour effet de rendre ce marché concurrentiel et c’est cette « mise en concurrence publique des prestataires qui structure le marché des dispositifs participatifs », ce qui rend les professionnels de la participation encore plus dépendants des autorités publiques et de leur demande participative. (GOURGES, 2013, p.32).

Aux vues de l’angle particulier de recherche de notre mémoire, qui est celui de l’influence des professionnels de la participation sur les dispositifs participatifs dans lesquels ils interviennent, il est primordial de mettre en avant deux effets de ce phénomène de professionnalisation du marché de la participation. Le premier effet est, comme nous venons de le voir, celui de créer, de renforcer et de rendre concurrentiel le marché de la démocratie participative.

Le second effet est que cette concurrence, engendrée par la professionnalisation de la participation, a eu pour effet de créer une certaine standardisation de la participation. L’intérêt de se concentrer sur cet effet est que cette standardisation comporte le risque important de porter atteinte aux autres formes d’engagements démocratiques qui, elles, ne seraient pas structurées et seraient, à la suite de ce phénomène, limitées dans leurs démarches participatives. (BHERER, FAHMY, PINSKY, 2015).

La standardisation du marché de la participation

Les auteurs de la littérature ayant travaillé sur la standardisation du marché de la participation sont partagés quant à son bienfait. Pour certains, cette standardisation encourage la diffusion

des bonnes pratiques de la participation telles que l'intégrité, la neutralité, l'indépendance ou encore l'inclusion.

Les bonnes pratiques sont des modèles « considérés comme exemplaires et dignes d'être reproduits et transférés. Ils s'apparentent à des expériences qui, en vertu de leur réputation d'excellence et d'exemplarité, finissent par acquérir le statut de « bonnes pratiques » ou d'exemple à suivre, (...) » (MAZEAUD, NONJON, 2018, p.322).

Cette standardisation permettrait également de constituer un « vocabulaire commun ainsi qu'un ensemble de valeurs et d'approches cohérentes de la participation publique. Tout cela met en valeur la légitimité des mécanismes de la participation publique parmi les décideurs et permet la création de « modèles de succès » ou de bonnes pratiques. » (BHERER, FAHMY, PINSKY, 2015, p.32).

De plus en plus présentes dans le vocabulaire lié au marché de la démocratie participative, les bonnes pratiques ont su s'imposer face aux commanditaires politiques, mais également face aux universitaires, comme étant une condition indispensable pour la réussite (ou du moins pour l'atteinte d'un résultat satisfaisant) d'un dispositif participatif. (GOURGUES, 2013).

Cette standardisation du marché de la participation va de pair avec l'apparition de kits participatifs. « Ainsi, toute démarche participative est aujourd'hui nécessairement devenue programmatique est découpée en étape incontournable à suivre, sur laquelle les consultants proposent leurs méthodes et déposent parfois des copyrights. » (BONACCORSI, NONJON, 2012, p.35). Ces kits participatifs attestent de l'augmentation des logiques de rentabilité des professionnels de la participation au sein du marché participatif et leur permettent de se conformer aux contraintes de ce marché. (BONACCORSI, NONJON, 2012).

Suite à cela, nous pouvons dire que la standardisation du marché de la participation est un des moyens mis en place par ces professionnels de la participation pour « juger, contrôler et certifier la qualité des processus participatifs. En élaborant des guides méthodologiques, en labellisant des politiques et des dispositifs, en distribuant des trophées, ces « faiseurs de mode » classent, objectivent, codifient, valorisent les pratiques jugées dignes d'être suivies. ». (MAZEAUD, NONJON, 2018, p.307). Une autre technique permettant de contrôler la profession participative est celle de la création de prix de la participation mettant en avant certaines pratiques et/ou certains professionnels. Ces pratiques peuvent être désignées par le terme règle de l'art, pratiques exemplaires ou encore, bonnes pratiques.

Un des aspects négatifs de cette standardisation de la participation mis en avant par certains auteurs est le risque que celle-ci confisque le pouvoir délibératif des citoyens. En effet, ce phénomène pourrait diminuer la capacité des citoyens *lambda* à imaginer et mettre en œuvre des espaces de dialogues délibératifs qui leur sont propres. En plus de cela, « selon que l'on considère un intervenant comme un professionnel de la participation publique ou un amateur, il existe un risque d'élitisme et d'exclusion qui aurait un impact prévisible sur l'appropriation du pouvoir d'agir par les citoyens. » (BHERER, FAHMY, PINSKY, 2015, p.32-33).

Effectivement, l'élément fondateur de la démocratie participative est la place du citoyen au cœur des dispositifs participatifs. A ce titre, la place qu'on leur accorde au sein de ces dispositifs, autant en tant qu'intervenants que de concepteurs, est déterminante pour la réussite ou l'échec du dispositif participatif. (BHERER, FAHMY, PINSKY, 2015).

4 La professionnalisation du marché de la participation

Le terme de professionnalisation correspond à l'accroissement de l'expertise touchant au domaine de la participation publique. (BHERER, FAHMY, PINSKY, 2015). Comme le disent les auteurs Blondiaux et Fourniau, la professionnalisation du marché de la participation coïncide avec l'apparition de professionnels, experts dans le *design*, dans la création ainsi que dans la mise en œuvre et l'animation de dispositifs participatifs. (BLONDIAUX, FOURNIAU, 2011).

Ces savoir-faire et ces compétences peuvent être repris sous le terme englobant d'ingénierie participative. « La notion d'ingénierie participative est entendue comme regroupant tout à la fois les ingénieurs (acteur et promoteur), la machinerie (outil, dispositif, savoir-faire, ...) et les idées qui sont portées par ces ingénieurs via ces machineries ». (MAZEAUD, NONJON, PARIZET, 2016, p.9).

Ce phénomène de professionnalisation du marché de la participation est principalement causé par les professionnels de la participation eux-mêmes. « Tout en adoptant des démarches différentes, ces spécialistes de la participation contribuent à codifier ce champ d'activité, à en promouvoir la nécessité, à imposer l'idée selon laquelle il réclame des savoir-faire et des instruments spécifiques » (BHERER, FAHMY, PINSKY, 2015, p.10).

4.1 Les profils des professionnels de la participation

Comme nous l'avons souligné lors de l'exposé de notre problématique, les profils des professionnels de la participation sont particulièrement hétérogènes. La littérature scientifique axée sur la participation caractérise ce phénomène de nébuleuse participative ou participationniste. Cette nébuleuse rassemble « des acteurs politiques, des élites intermédiaires de la fonction publique, des militants associatifs, des professionnels de la participation » ainsi que des chercheurs issus du monde académique. (BLONDIAUX, FOURNIAU, MABI, 2016, p.14).

Comme l'indique l'auteure Magali Nonjon, c'est tout particulièrement le flou caractéristique des politiques participatives qui a favorisé l'ouverture du marché de la participation à cette variété de profils de professionnels. Ainsi, les missions dont les politiques participatives sont composées sont extrêmement variables : « recréer du lien social ; l'amélioration de l'efficacité de la décision administrative et politique avec l'idée que « mieux gérer, c'est gérer au plus près et gérer avec » ; ou encore, viser à reconnaître aux habitants un droit à participer à l'élaboration de la décision publique, voire à promouvoir la codécision. » (NONJON, 2005, p.94-95).

Ces divers profils de professionnels ont donc dû faire face à des pratiques qui sortaient parfois de leurs compétences de base telles que « l'animation, le conseil, l'assistance méthodologique, les techniques de communication, de gestion et d'évaluation. » (NONJON, 2005, p.102). Il est d'ailleurs compliqué de trouver un terme faisant consensus au sein des auteurs théoriciens et théoriciennes de la participation définissant cette catégorie de professionnels : « facilitateurs, accompagnateurs, conseillers, experts, traducteurs, animateurs, ... ». (NONJON, 2005, p.91).

Le fait que ces professionnels soient alternativement au service des citoyens, des politiques et des techniciens renforce également la difficulté de les identifier et de préciser où se trouvent réellement leurs intérêts. (NONJON, 2005).

Néanmoins, et au regard de la littérature portant sur le phénomène de la professionnalisation de la participation, nous pouvons mettre en avant deux pôles de professionnels de la participation.

Les anciens militants

Ce premier pôle est composé principalement de professionnels selon lesquels le but des dispositifs participatifs est de redistribuer le pouvoir aux citoyens. On retrouve ici majoritairement des professionnels de la participation issus du monde associatif. C'est au sein

de ce pôle qu'on retrouve le plus grand nombre de profils militants ainsi que des « professionnels de la participation de la première génération. C'est également dans ce groupe que l'on recense le plus de critiques vis-à-vis de la brèche ouverte par la technicisation des dispositifs participatifs, mais également à l'égard des procédures de recrutement aux cabinets de communication et des dérives qu'elle risque d'engendrer : la confusion entre communication et participation. » (NONJON, 2005, p.108).

Les nouveaux entrants du marché de la participation

Le second pôle regroupe principalement des profils issus des domaines de la communication, du management public, du conseil ou encore du marketing. Ce pôle est caractérisé par « la priorité donnée à la mise en œuvre d'une démarche participative dans l'aide à la décision publique. (...). La plupart de ces professionnels estiment être avant tout embauchés pour restituer la parole des citoyens, assurer le bon fonctionnement du va-et-vient de l'information entre les citoyens et les commanditaires. » (NONJON, 2005, p.107).

Les experts-militants

Après avoir abordé ces deux pôles de professionnels de la participation, nous allons à présent nous pencher sur un troisième type de professionnels qui reprend des caractéristiques des deux pôles précédents : celui de l'expert-militant.

En effet, les deux pôles présentés précédemment font tous deux face à des difficultés, comme par exemple celle de l'aspect d'engagement du militant, ou encore celle de l'aspect expert détaché du terrain des nouveaux arrivants issus de domaines variés sur le marché de la participation.

L'avantage de la position d'expert-militant est qu'elle a permis à ces professionnels de « dénoncer la posture froide et lointaine de l'expert technique tout en conservant certaines caractéristiques essentielles à leur activité et à leur reconnaissance auprès des commanditaires : l'existence d'un savoir spécialisé, la transparence, la neutralité. » (NONJON, 2005, p.102).

En effet, le fait de mobiliser des ressources appartenant au monde du militantisme dans le cadre de dispositif participatif est encore valorisé par les commanditaires politiques. Parmi ces ressources, nous pouvons notamment citer « la capacité à pouvoir faire valoir sur le terrain des

appartenances associatives multiples ou bien l'aptitude à drainer des réseaux militants. » (NONJON, 2005, p.97).

De plus, ce profil d'expert-militant regroupant différents aspects (« les registres mi-militant, mi-professionnel et mi-savant associés à ce militantisme d'expertise »), a permis à ces professionnels de jongler avec les différentes missions et demandes qui leur étaient soumises, dans le cadre de leurs activités, et qui pouvaient parfois être contradictoires : « inciter à la participation tout en défendant la politique menée par la municipalité ; être engagés pour leur expertise, leurs savoirs spécialisés tout en ayant pour mission de détruire la coupure entre l'expert et le profane; affirmer leur connaissance du terrain et en même temps leur position d'extériorité, leur capacité à savoir partir. » (NONJON, 2005, p.105).

Ainsi, ce profil d'expert-militant a permis aux deux pôles, les militants et les nouveaux arrivants sur le marché de la participation, de renforcer leurs positions. Cette figure a permis aux militants de concilier l'aspect engagement militant et professionnalisation tandis qu'elle a permis aux nouveaux arrivants de faire reconnaître leur expertise et donc ainsi de légitimer leur présence sur le marché de la participation. (NONJON, 2005).

Typologie des quatre profils de professionnels de la participation⁷

Afin de pouvoir établir le profil de Particitiz, nous utiliserons lors de notre analyse la typologie créée par Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard, qui reprend les quatre profils de professionnels de la participation en tenant compte du degré d'impartialité de ceux-ci. Le tableau reprenant les quatre profils se trouve en annexe 1 de ce mémoire.

Ci-dessous, nous expliquons pourquoi il est utile de profiler Particitiz. Ce profil constitue un critère d'analyse de l'influence de ce professionnel de la participation. De même, nous allons expliquer comment le critère est rempli.

Nous avons décidé d'utiliser une typologie dont la variable dépendante est le degré d'impartialité car, dans le contexte de notre objet d'étude, cette notion pourrait nous permettre

⁷ L'essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de l'ouvrage de Smith. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence BHERER, GAUTHIER, SIMARD, (2017)).

d'étudier l'influence des professionnels de la participation dans les dispositifs participatifs étudiés.

Le premier profil est celui du promoteur : celui-ci ne se considère pas comme un acteur impartial, mais comme un serviteur du client avant tout. Il a donc pour but prioritaire avéré de faire approuver le projet. L'objectif du promoteur est donc d'encadrer le client et de l'aider à réaliser son projet en utilisant une série d'outils destinés à réduire l'incertitude générée par les protestations publiques. Étant donné que le promoteur travaille généralement dans de grandes entreprises où la participation du public est une activité secondaire au sein d'un large éventail d'autres services, le fait d'apparaître impartial ou pas aux yeux du public n'est pas un souci pour lui.

Le second profil est celui du réformateur : contrairement au promoteur, le réformateur souhaite paraître impartial aux yeux du public. Le réformateur ne veut pas être le porte-parole du client, mais veut plutôt jouer le rôle d'un acteur au service du processus participatif qui reste fidèle à une éthique participative. Le réformateur se voit comme un agent de changement travaillant avec le commanditaire politique et les citoyens afin de les amener à changer leur point de vue sur une question définie. C'est sa croyance en sa capacité à changer les attitudes et les opinions des autres acteurs qui fait de ce type de professionnel un réformateur. Très préoccupé par la réputation de son entreprise, il préconise une approche plus ascendante liée à l'établissement de relations de dialogue et de transparence avec les communautés concernées. Il privilégie les services qui impliquent une collaboration, une formation et des relations à long terme avec les communautés touchées par un projet de développement. Le réformateur est souvent indépendant ou travaille dans de petites entreprises qui n'offrent que des services de participation publique.

Le troisième profil est celui du militant : comme le promoteur, le militant soutient le projet dans lequel il est impliqué. Cependant, à la différence du promoteur, le militant choisit les projets pour lesquels il travaille en fonction de ses valeurs politiques. Le militant n'agit donc pas comme un porte-parole du projet, comme le promoteur, mais avant tout comme un sympathisant du principe général qui sous-tend le projet. Une des raisons pour lesquelles le militant veut choisir les projets sur lesquels il travaille est qu'il ne croit pas à l'impartialité de sa position en tant que professionnel. Il estime que son intervention dans un processus participatif — que ce soit au moment de la conception du mécanisme, de la préparation de l'information ou de la

facilitation de l'événement — aura une incidence sur la façon dont le projet sera présenté au public.

Le quatrième et dernier profil est celui du facilitateur : le facilitateur se définit comme un acteur impartial qui, contrairement au réformateur, n'exerce pas dans un marché concurrentiel de grands projets controversés. Comme le militant, il gère des contrats plus petits et de moindres importances sur le plan politique. Le facilitateur est moins impliqué dans les aspects qui se déroulent avant et après le forum participatif, contrairement au réformateur et, dans une moindre mesure, au militant. La plupart des services fournis par le facilitateur sont plus proches de la tâche réelle de facilitation. L'impartialité fait partie intégrante de son identité professionnelle dans la fourniture de services qui visent essentiellement à faciliter des processus participatifs, longs ou courts. Le facilitateur est avant tout un spécialiste des processus et aide les participants à parvenir ensemble à une solution.

4.2 Les critères d'évaluation de l'influence des professionnels de la participation sur les dispositifs participatifs

Afin d'analyser l'influence des professionnels de la participation sur les deux dispositifs participatifs que nous étudions, nous allons comparer ces deux dispositifs selon différents critères. Ceux-ci nous permettront de voir si oui ou non les professionnels de la participation influencent ces dispositifs et, si c'est le cas, à quel niveau et à quel moment.

Les critères que nous proposons ont été établis en concertation avec la promotrice du mémoire sur la base de la littérature existante. L'outil analytique détaillé ci-dessous a donc été construit grâce au cadre conceptuel que nous venons d'explicitier, à la littérature sur les dispositifs participatifs et aux théories de la démocratie de manière plus générale.

Nous établirons ici également nos hypothèses afin de proposer des réponses provisoires à notre question de recherche. Nous avons élaboré quatre hypothèses, chacune relevant de l'angle particulier de chaque critère que nous avons construit. Nous tenterons par la suite, dans notre chapitre analytique, de valider ces hypothèses en les confrontant aux données que nous avons récoltées.

4.2.1 Le moment de l'intervention citoyenne

Notre premier critère de comparaison sera celui du moment auquel les citoyens sont invités à intervenir au sein des dispositifs. En mobilisant ce critère, nous nous questionnerons sur le degré d'implication des participants : sont-ils impliqués dans le choix de la thématique débattue avant que le débat ait lieu, dans la conception du dispositif participatif (*design*), sont-ils uniquement présents pour les débats, interviennent-ils au moment de la restitution des résultats des débats au commanditaire politique du dispositif ?

La raison pour laquelle nous mobilisons ce critère est qu'il nous permettra d'aborder les différents aspects de la standardisation que nous avons développés précédemment, à savoir : le pouvoir des citoyens de créer et d'organiser eux-mêmes des processus participatifs est-il capturé par un opérateur externe, un professionnel de la participation comme Particitiz ? Nous tiendrons compte des initiatives que prend l'organisateur pour faire participer les citoyens. En d'autres termes, le degré d'implication des citoyens est moins ici un critère de qualité du dispositif participatif (comme souvent dans la littérature) et davantage une indication sur l'influence de l'organisateur : nous considérons davantage son rôle que les initiatives que prendraient eux-mêmes les citoyens pour intervenir dans le dispositif sans y avoir été invités.

Hypothèse 1 : « Si le moment de l'intervention citoyenne est limité à la participation aux débats et à la production d'une recommandation, alors le professionnel de la participation exerce une influence plus importante sur le dispositif participatif. ».

4.2.2 Le profil du professionnel de la participation

Notre second critère sera celui du profil du professionnel de la participation étudié. Quel est le profil du professionnel qui organise le dispositif participatif ? Nous postulons que le profil de l'organisateur constitue un critère d'évaluation de son influence.

En même temps, nous sommes consciente que l'influence qu'acquiert potentiellement l'organisateur contribue à construire son profil. Voici comment nous clarifions cette perspective systémique. Nous étudierons le même professionnel dans nos deux cas d'étude. Son profil demeure stable indépendamment des dispositifs. Ce critère servira donc plus à détailler ce que le profil implique en termes d'influence, plutôt qu'à comparer nos deux dispositifs. Pour analyser ce critère, nous nous baserons sur la typologie créée par Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard que nous avons détaillée précédemment.

Hypothèse 2 : « Si le professionnel de la participation peut être associé au profil du militant, alors il exerce une influence plus importante sur le dispositif participatif ».

4.2.3 Le *design* et la mise en œuvre du dispositif participatif

Notre troisième critère sera celui concernant la manière dont le dispositif participatif a été créé. Ce critère reprendra diverses interrogations : quels acteurs étaient présents lors de l'élaboration du dispositif ? Au moment où le dispositif est pensé, est-ce l'organisateur qui choisit la manière dont les participants au dispositif participatif sont sélectionnés ? Est-ce l'organisateur qui invite et le fait-il en son nom ? Au moment où le dispositif est mis en œuvre, lors des phases d'information, est-ce l'organisateur qui choisit les experts qui viendront témoigner et répondre aux questions des participants ? Est-ce l'organisateur qui produit les documents d'information à destination des participants ? A la fin du dispositif, est-ce l'organisateur qui rédige l'avis, la résolution finale ? Est-ce l'organisateur qui présente cette résolution aux autorités publiques ?

Répondre à toutes ces questions nous permettra d'avoir une compréhension plus en profondeur de la manière dont les dispositifs étudiés ont été créés, mis en place, etc. Cela nous permettra également d'analyser l'influence, si influence il y a, des professionnels de la participation lors de cette étape de *design* et de mise en œuvre.

Il est important de préciser que lorsque nous parlons de *design* du dispositif participatif, nous désignons tout ce qui se passe en amont du dispositif participatif. Cela comprend donc les réunions préparatoires, les possibles formations données aux agents publics, la période de recrutement des participants, etc. La mise en œuvre, elle, désigne tout ce qui se déroule le(s) jour(s) où les citoyens sont invités à participer, à débattre et à produire une recommandation sur une thématique donnée.

Hypothèse 3 : « Si le commanditaire politique est le principal décideur du *design* participatif, alors l'influence du professionnel de la participation est moins grande »

4.2.4 Le Résultat du dispositif participatif — effets directs

Le quatrième critère de comparaison se concentrera sur le(s) résultat(s) direct(s) et concret(s) des deux dispositifs participatifs étudiés. La question principale qui se pose, par effet-miroir de celles posées à la section précédente, est : après que le dispositif participatif a pris fin, est-ce l'organisateur qui est chargé par le commanditaire politique de mettre en œuvre des mesures ?

Nous postulons que le dispositif participatif prend fin à partir du moment où les citoyens ne sont plus invités à se réunir. Par ailleurs, d'autres questions sont posées : est-ce l'organisateur qui communique sur ces mesures ? Est-ce l'organisateur qui communique sur le dispositif participatif ? L'organisateur – s'il communique sur le dispositif – en promeut-il le contenu ? Il sera donc intéressant d'analyser la manière dont la communication a été construite autour des résultats des dispositifs et d'observer la manière dont le suivi (si suivi il y a) a été conduit.

Hypothèse 4 : « Si le professionnel de la participation est impliqué dans le suivi et l'évaluation du dispositif participatif, alors il exerce une influence sur la mise en œuvre des recommandations ainsi que sur l'image du dispositif participatif ».

Deuxième partie : Méthodologie

1 Méthodologie générale

Dans ce premier chapitre, nous expliciterons la méthodologie que nous avons privilégiée, non seulement au niveau de la collecte de données, mais également pour ce qui a trait à l'analyse de celles-ci. En effet, il est important d'expliquer clairement nos choix méthodologiques car comme l'explique Luc Albarello dans son livre « Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche » : « La méthode retenue par le chercheur va en effet largement influencer la nature des données collectées, le traitement qui en sera fait et, dans une certaine mesure, le type de résultats que le chercheur va mettre en évidence. Choisir une méthode de recherche, c'est en privilégier une certaine conception de l'objet d'investigation, c'est choisir de révéler certaines facettes, c'est choisir un certain mode d'approche et d'interrogation plutôt qu'un autre. » (ALBARELLO, 2011, p.7)

Comme nous l'avons amené dans l'introduction, nous proposons ici de discuter la formulation de notre question de recherche ainsi que l'orientation qu'elle imprime à la recherche menée dans le cadre de ce mémoire. La raison pour laquelle nous avons pris le parti d'utiliser le terme - dans quelle mesure - est que nous souhaitons avant tout avoir une question explicative et non pas descriptive. Néanmoins, nous maintenons le fait que nous sommes dans un paradigme interprétativiste, dans le cadre d'une démarche qualitative.

Comme nous l'avons précédemment expliqué lors de l'exposé de notre problématique, la volonté de ce mémoire est d'étudier l'influence des professionnels de la participation sur les dispositifs auxquels ils prennent part. Dans ce contexte, nous avons donc décidé de nous orienter vers une étude de cas : « l'étude de cas se caractérise par la volonté du chercheur de ne pas dissocier le phénomène de son contexte et au contraire de prendre en compte dans l'analyse les relations entre le phénomène et son contexte, en étant ouvert à une pluralité de dimensions. » (ALBARELLO, 2011, p.7). En effet, comme nous le verrons tout au long de ce travail, le fait d'étudier l'influence d'un acteur sur un événement rend son contexte primordial et sa prise en considération incontournable, surtout dans le cadre d'une comparaison.

Nous nous baserons également sur la méthode dite hypothético-déductive, c'est-à-dire, une méthode ayant pour but d'affirmer ou d'infirmer des hypothèses émises en allant interroger les faits via l'observation. De plus, et comme le prétendent les auteurs Creswell et Yin, « l'étude de cas est très puissante lorsqu'il s'agit de vérifier différents types d'hypothèses » tels que le

type d'hypothèse « qui implique une comparaison entre différents cas » (ALBARELLO, 2011, p.33).

Ce dernier élément renforce donc notre conviction de l'intérêt de la méthodologie choisie. De fait, et comme nous venons de le montrer avec la citation de Creswell et Yin, la méthode d'étude de cas est cohérente avec la méthode hypothético-déductive, et plus particulièrement dans le cadre d'une comparaison, comparaison qui est la méthode d'analyse que nous avons privilégiée.

2 Méthodes de collecte de données

Afin de définir la manière dont nous allons collecter nos données, nous avons dans un premier temps dû nous poser différentes questions : de quel type de données avons-nous besoin ? Quelle méthode utiliser pour collecter ces données ? Quels acteurs devons-nous consulter afin de récolter ces données ?

En nous interrogeant sur l'influence que des professionnels de la participation pouvaient avoir sur des dispositifs participatifs, les données de type qualitatif nous semblent être les plus importantes. En effet, les données que nous souhaitons mobiliser sont purement descriptives et se présenteront sous la forme de paroles écrites, récoltées lors d'entretiens menés ou d'observations effectuées lors de notre stage au sein de l'asbl Particitiz.

Un autre élément important à souligner est celui de notre posture en tant que chercheuse face à notre objet d'étude. En effet, nous sommes dans une approche qualitative de type constructiviste. Nous insistons donc sur le fait qu'il y a un construit qui détermine notre recherche. Ce construit s'est constitué sur base de nos connaissances préalables sur le sujet de notre mémoire mais également sur base de l'expérience que nous avons vécue lors de notre stage dans l'organisation Particitiz.

En plus des données que nous récolterons via nos observations directes et indirectes, nous mobiliserons également des données secondaires de type littéraire issues de rapports produits par les diverses parties prenantes des dispositifs participatifs étudiés.

Méthodes d'observation

Comme l'explique Luc Albarello, « un site s'inscrit toujours très étroitement dans une réalité physique et matérielle. L'analyse implique donc naturellement qu'un regard extrêmement précis et attentif soit porté sur l'environnement physique et social dans lequel prend place la situation étudiée, l'événement, le programme, l'activité qui fait l'objet de l'analyse » (ALBARELLO, 2011, p.61).

Observation directe : le stage au sein de l'asbl Particitiz

Le stage que nous avons effectué au sein de l'asbl Particitiz nous a permis de réaliser une observation directe et participante. En effet, participer à de nombreux projets avec l'équipe de Particitiz nous a permis d'avoir une meilleure compréhension de la dynamique de l'organisation, de voir comment étaient gérées les relations avec les différents clients et même, dans certains cas, de prendre part de manière active aux réunions avec ceux-ci. Nous avons également eu l'opportunité de participer à la création et au *design* de différents dispositifs participatifs et donc de voir la manière donc Particitiz intervenait dans ces dispositifs. Il faut cependant souligner une des limites de cette méthode d'observation qui, dans notre cas particulier, est celle de « l'interprétation par le chercheur du phénomène auquel il était lui-même partie prenante. » (AOUN, MOYSON, 2018, p.37).

Observation indirecte : réalisation des entretiens

La réalisation d'entretiens nous paraît être un élément primordial au bon déroulement de ce travail de recherche. En effet, et comme le souligne Luc Albarello, « pour comprendre la complexité d'un cas, il faut pouvoir appréhender la manière dont les intervenants perçoivent la situation et comment ils comprennent le monde. Ils ont des perspectives différentes et développent des regards diversifiés, parfois contradictoires voire opposés, sur des aspects semblables du site ». (ALBARELLO, 2011, p.55).

Nous avons donc eu la volonté de réaliser des entretiens semi-directifs. Pour ce faire, nous avons réalisé trois guides d'entretiens. Les deux guides d'entretiens à destination des organisateurs de Parlement citoyen et de *Make Your Brussels Mobility* étaient presque identiques afin que les données soient collectées avec systématisme. Le contenu détaillé de ces guides d'entretiens se situe en annexe n°2 de ce mémoire.

Nous avons donc réalisé trois entretiens.

Le premier avec Stéphane Vansantvoet (le 26 juin 2020), qui est conseiller au Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale et qui a pris part au dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*.

Le deuxième avec Jean-Benoît Pilet (le 22 juin 2020), professeur en sciences politiques à l'ULB et qui était en charge du comité scientifique lors du dispositif participatif Parlement citoyen.

Le troisième avec Dimitri Lemaire (le 25 juin 2020), directeur de Particitiz et qui a directement participé aux deux dispositifs participatifs étudiés.

Tous nos entretiens se sont déroulés via des vidéo-conférences à cause de la crise du COVID-19 qui paralyse actuellement le monde. Ces entretiens ont duré approximativement entre une demi-heure et une heure, et ont ensuite été retranscrits afin de permettre la réalisation d'une analyse thématique. Il est également important de souligner que l'anonymat n'a été requis dans aucun des entretiens que nous avons effectués.

Nous avons sélectionné ces acteurs car ce sont des intervenants centraux de nos cas d'étude. En effet, les acteurs que nous avons décidé d'interviewer couvrent le spectre des acteurs de première ligne dans un dispositif participatif, à savoir un organisateur central, un membre proche de son réseau qui, en plus d'être un expert académique, est lui-même un organisateur du dispositif participatif Parlement citoyen, et un acteur institutionnel qui est un agent public ayant participé activement au dispositif *Make Your Brussels Mobility*. Nous avons volontairement décidé de ne pas interviewer de citoyen ayant participé à l'un des dispositifs étudiés car cela ne correspondait pas à l'angle de l'analyse que nous avons privilégié.

3 Méthodes d'analyse des données

Une fois nos données récoltées, nous avons procédé à une analyse thématique afin de dégager les thèmes les plus susceptibles de nous aider à répondre à notre question de recherche et qui ont apparus lors de nos entretiens. Afin de réaliser cette analyse thématique, nous avons privilégié le support papier dans lequel nous avons pratiqué le mode d'inscription en inséré. Nous avons ensuite opté pour une démarche de thématisation séquencée. Pour ce faire, nous avons parcouru la retranscription d'un premier entretien afin de repérer les thèmes pertinents. Une fois cette première lecture faite, nous avons lu une seconde retranscription dans laquelle

nous avons tenté d'appliquer les thèmes dégagés précédemment. Lorsque cela s'est avéré nécessaire, nous avons rajouté des thèmes qui n'avaient pas été repérés dans notre premier entretien. Une fois ce processus répété pour le troisième entretien, nous avons réalisé un arbre thématique qui sera mobilisé dans notre chapitre analytique et que nous croiserons avec le cadre conceptuel, mais également avec les données que nous aurons récoltées. (PAILLE, MUCCHIELLI, 2012).

Une fois les thèmes et sous-thèmes identifiés et classés dans notre arbre thématique, nous avons décidé d'utiliser la méthode de la comparaison, allant ainsi au-delà de la simple description, car « la recherche comparative ne consiste pas à comparer, mais à expliquer » (SARTORI, 1994, p.4). De plus, comme l'explique Sartori dans son article « Bien comparer, mal comparer », en reprenant les mots de Lijphart : « nous sommes souvent confrontés au problème « beaucoup de variables, peu de cas », dans une telle situation, la meilleure option reste alors d'avoir recours à la méthode de contrôle comparative ». (SARTORI, 1994, p.5). Dans notre situation, nous nous retrouvons justement dans cette figuration où nous avons peu de cas à étudier, sachant que ceux-ci sont toutefois composés de nombreuses variables. Cela nous a donc confortés dans notre décision de recourir à l'analyse comparative.

Dans le cadre de ce mémoire, nous proposerons donc différents critères de comparaison qui auront été établis sur la base de différents éléments tels que le fruit des différentes conversations que nous avons eues avec notre promotrice de mémoire, les nombreuses lectures que nous avons faites dans le domaine étudié, le cours d'enjeux démocratiques contemporains qui nous a permis également de créer et d'améliorer certains critères et, finalement, l'expérience que nous avons vécue lors de notre stage au sein de Particitiz. Nous proposons donc ici un outil innovant, créé spécifiquement pour analyser nos cas étudiés.

Troisième partie : Présentation du terrain de recherche et des cas d'études

Dans l'optique de pouvoir répondre à notre question de recherche, nous étudierons deux cas d'études qui sont les deux dispositifs participatifs suivants : *Make Your Brussels Mobility* et Parlement citoyen. Avant d'expliquer en détail le déroulement de ces deux dispositifs, il est important d'explicitier la raison pour laquelle notre choix s'est porté sur ces deux dispositifs de manière spécifique.

Premièrement, et parce que nous sommes dans une démarche de comparaison, nous avons eu la volonté d'étudier un seul acteur intervenant dans divers dispositifs participatifs. Ayant réalisé notre stage au sein de l'asbl Particitiz, notre première décision a été celle de positionner Particitiz, qui est notre professionnel de la participation, en tant qu'acteur central de notre mémoire.

Une fois cette décision prise, nous avons donc voulu comparer deux événements auxquels Particitiz avait participé, mais avec la volonté de comparer des événements dans lesquels Particitiz avait un degré d'implication différent. C'est donc à la suite de discussions avec des membres de l'équipe de Particitiz, mais également à la suite de recherches effectuées sur internet que nous avons décidé de sélectionner les deux dispositifs participatifs cités en début de section.

En effet, ces deux dispositifs se prêtent à comparaison selon nous pour diverses raisons. La première, et c'est la plus évidente, est que Particitiz a été impliqué dans ces deux dispositifs. Ensuite, ces deux dispositifs étaient tous deux organisés par des Parlements, l'un étant organisé par le Parlement de la région Bruxelles-Capitale et l'autre par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, pour les deux parlements, ces dispositifs étaient une première expérience de démocratie participative. Par ailleurs, les deux dispositifs avaient des caractéristiques similaires, à savoir le choix d'un panel citoyen, tiré au sort et ayant un pouvoir consultatif. Sans oublier que les dispositifs participatifs ont tous les deux été soutenus par un comité d'experts scientifiques. Enfin, ces deux événements ont tous deux eu lieu en 2017.

Ces éléments de similitudes établis, nous pouvons donc nous concentrer sur l'élément divergent qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de notre recherche : la différence d'implication de Particitiz dans les deux dispositifs. C'est en étudiant de manière approfondie ce dernier élément que nous pourrions étudier l'influence de Particitiz sur les dispositifs participatifs étudiés.

1 *Make Your Brussels Mobility*⁸

En octobre 2017, le Parlement de la région Bruxelles-Capitale, à l'initiative du Président de l'assemblée Charles Picqué (PS, bourgmestre de la Commune de Saint-Gilles), a mis en place le projet *Make Your Brussels Mobility* qui se veut être un événement de démocratie délibérative impliquant les Bruxellois dans le nouveau plan de mobilité de la région. Pour ce faire, un panel composé de 40 habitants de la région Bruxelles-Capitale a été sélectionné et s'est rassemblé durant quatre journées dans le courant des mois d'octobre et novembre 2017. Au cours de ces rencontres, les participants ont travaillé autour de deux questions principales : « À l'horizon 2030, dans quel genre de quartier voulez-vous vivre et comment voulez-vous vous déplacer ? » (MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY, 2018, p.28).

Ce dispositif participatif a différents objectifs : le premier est celui d'initier, pour la première fois, un processus de délibération citoyenne au sein du Parlement de la région Bruxelles-Capitale. En organisant cet événement, le Parlement bruxellois a également la volonté d'obtenir des idées novatrices, et ce via des techniques d'intelligence collective. Enfin, la dernière aspiration est celle de recevoir des recommandations concrètes qui pourraient venir nourrir le futur plan régional de mobilité *Good Move*.

Pour atteindre les différents objectifs qu'il s'est fixés, le Parlement de la région Bruxelles-Capitale a fait appel à un comité scientifique composé de nombreux académiques venant de différentes universités (ULB, VUB, UCLouvain, ...). Il a également publié un appel d'offres. Cet appel d'offres a été remporté par l'asbl Particitiz, qui est donc venue aider le Parlement à mener à bien ce projet.

Dans le cadre de cet événement, Particitiz a cocréé et *co-designé*, avec le parlement et le comité scientifique, le dispositif participatif, et a également eu pour mission de coordonner le dispositif participatif. Pour ce faire, l'asbl a procédé au processus de recrutement et de sélection des

⁸ L'essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de documents relevant de l'organisateur du dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY (2018))

participants via un tirage au sort stratifié, mais a également eu la charge de recruter les différents modérateurs présents lors des journées de rencontres, ainsi que de s'occuper de l'animation lors de celles-ci.

Le 19 novembre 2017, le dernier jour de rencontre du panel citoyen bruxellois, les participants ont rédigé une résolution citoyenne qui s'articule autour de 5 axes principaux : la communication, le partage de l'espace, la carte mobilité, les politiques de mobilité et le désengorgement de la ville.

Il est important de souligner que l'événement *Make Your Brussels Mobility* s'inscrit dans un processus participatif plus complet qui a débuté à la fin de l'année 2016 et qui « a permis d'impliquer plus de 400 acteurs de la mobilité en Région de Bruxelles-Capitale, au travers de forums, de rencontres et d'ateliers participatifs. » (GOOD MOVE, 2018, p.3).

À la suite de cet événement, la résolution citoyenne a été présentée aux parlementaires bruxellois et a été traduite en résolution parlementaire. Le 4 avril 2019, le plan régional de la mobilité *Good Move* a été approuvé par le Parlement de la région Bruxelles-Capitale : ce plan reprend entre 60 et 70% des résolutions apportées par les citoyens bruxellois ayant participé au dispositif *Make Your Brussels Mobility*.

2 Parlement citoyen⁹

Parlement citoyen est un dispositif participatif organisé par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2017 et qui intervient dans le cadre des 60 ans de la signature du Traité de Rome ainsi que de la publication du « Livre blanc sur l'avenir de l'Europe » par la Commission Européenne. Parlement citoyen a rassemblé 94 citoyens sous forme d'une conférence de consensus au sein de l'assemblée des francophones de Belgique.

L'objectif de ce dispositif était de permettre aux citoyens de s'exprimer et de faire connaître leur vision de ce que sera l'Europe de demain. Au terme de ce dispositif participatif, le résultat des débats, sous la forme d'une résolution citoyenne, devait être transmis aux députés belges

⁹ L'essentiel du contenu de cette section a été rédigé sur la base de documents relevant du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Le lecteur trouvera tous les détails dans le document se trouvant dans la bibliographie (voir à ce sujet la référence FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, (2017)).

francophones, ce texte devant faire l'objet d'une présentation en séance plénière et d'un débat en commission. Un autre objectif était celui d'éduquer les citoyens en leur permettant de se mettre à la place des députés et de mieux comprendre le processus démocratique au sein d'une assemblée parlementaire.

Pour mener à bien ces différents objectifs, un partenariat a été formé et comprenait l'ULB, la Libre Belgique ainsi que la DH/Les Sports. Il est important de souligner que, lors de ce dispositif, Particitiz a été mandaté par l'ULB pour s'occuper principalement du volet « animation » des deux journées de travail et non pas par le Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles lui-même.

Un appel à participer a été diffusé durant le mois de mai et juin 2017 via divers canaux de communication (réseaux sociaux, presse, ...). Une fois cette période d'appel à candidatures clôturée, un tirage au sort a été réalisé par l'ULB afin de constituer un panel. Celui-ci s'est réuni lors de deux rencontres : la première le 1^{er} juillet et la deuxième le 23 septembre. La première réunion a permis d'apporter toutes les informations nécessaires (grâce à des rencontres avec des spécialistes de la question européenne...) et de fournir les connaissances essentielles sur l'Europe afin de pouvoir appréhender de la meilleure manière les enjeux abordés. La deuxième séance fut quant à elle entièrement dédiée aux débats, à la rédaction et à l'adoption de la résolution citoyenne.

Quatrième partie : Analyse et résultats

Dans cette quatrième partie, nous allons confronter les quatre critères que nous avons construits aux données que nous avons récoltées ainsi qu'à notre cadre théorique. Cette partie sera découpée en deux sections : l'analyse par critère des dispositifs participatifs, section dans laquelle nous comparerons directement nos deux dispositifs étudiés par rapport à nos quatre critères ; et la section interprétation des résultats, dans laquelle nous tirerons des conclusions sur base de la section précédente et tenterons de vérifier nos hypothèses afin de pouvoir répondre à notre question de recherche.

1 Analyse par critère des dispositifs participatifs

1.1 Le moment de l'intervention citoyenne

L'étude du moment de l'intervention des citoyens dans les dispositifs participatifs est primordiale. En effet, elle nous permet de mettre en lien les différents effets de la standardisation du marché de la participation que nous avons explicités dans notre partie théorique avec le degré d'influence des professionnels de la participation. Selon la littérature scientifique, le phénomène de la professionnalisation du marché de la participation a pour effet de capturer le pouvoir des citoyens de s'auto-organiser pour mettre en place des dispositifs participatifs de type *bottom-up*. (BHERER, FAHMY, PINSKY, 2015) Dans ce critère nous observons différents angles afin de pouvoir interpréter nos résultats, via notre cadre théorique dans la deuxième section de ce chapitre.

Le premier point à éclairer est de savoir si les citoyens sont ou non associés, par les commanditaires politiques et les comités d'experts, au *design* et à la mise en œuvre du dispositif participatif. Dans les deux dispositifs que nous étudions, les citoyens n'ont été impliqués dans aucun des aspects du *design* ni de la mise en œuvre des dispositifs participatifs. Cela signifie que les thématiques débattues, le nombre de rencontres ou encore les formats des dispositifs participatifs ont été imposés aux participants. Les seuls moments où ils étaient impliqués, que ce soit pour le dispositif *Make Your Brussels Mobility* ou Parlement citoyen, étaient lors des débats, de la production et de la présentation de leurs recommandations.

Le second point consiste à se questionner sur la raison de cette mise à l'écart. Nous avons pu constater, lors des différents entretiens que nous avons réalisés, qu'il y a deux types de raisons

pour lesquelles le moment de l'intervention des citoyens est cadré et délimité en amont par les commanditaires politiques et les comités d'experts : des raisons pratiques et des raisons politiques.

Les raisons pratiques sont celles qui relèvent principalement de l'aspect budgétaire et temporel. Cela nous a d'ailleurs été confirmé par Stéphane Vansantvoet lors de l'entretien que nous avons réalisé avec lui :

« Oui et ça, ça s'est décidé au niveau politique ainsi qu'au niveau des experts car il fut un temps question de laisser les citoyens choisir la thématique dont ils voulaient parler, mais ça nous semblait...d'abord, ça allait engendrer des dépenses en argent et en temps autrement plus élevées (...) » (VANSANTVOET, 26/06/2020).

Nous pouvons donc voir que, même si les commanditaires politiques ont la volonté de mettre en place des dispositifs participatifs, cela ne peut pas se faire à n'importe quel coût ni être trop chronophage pour les agents publics ainsi que les députés. Il y a également la volonté de mettre des balises afin de rester dans la thématique donnée et éviter que les participants n'abordent d'autres sujets lors des moments d'échanges. Il serait intéressant que des recherches futures se penchent sur la part que prennent les frais de la participation citoyenne par rapport au coût de la représentation, dans une arène parlementaire qui aurait institué des dispositifs, comme au parlement bruxellois.

Les raisons politiques portent principalement sur le choix des thématiques. En effet, il s'agit d'un choix primordial dans la création d'un dispositif participatif. Pour le dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*, c'est au niveau du politique que la décision a été prise. Effectivement, Stéphane Vansantvoet a insisté sur le fait que :

« La thématique ça a été quelque chose qui a été décidé au niveau politique, donc on voulait une thématique qui à la fois intéresse les citoyens bruxellois, mais aussi qui ne soit pas trop polémique. » (VANSANTVOET, 26/06/2020).

« (...) les politiques voulaient sans doute éviter aussi qu'on ne discute de certaines choses ». (VANSANTVOET, 26/06/2020).

Nous retrouvons les mêmes justifications du côté du dispositif Parlement citoyen. En effet, le choix de la thématique ici était également politique dans le sens où il se voulait être une réponse au livre blanc publié par l'ancien Président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker. Un autre élément qui a favorisé la limitation de l'intervention des citoyens dans le dispositif participatif est, comme nous l'a expliqué le professeur Jean-Benoît Pilet lors de notre entretien :

« (...) chaque élément du dispositif devait faire l'objet d'un consensus du bureau du Parlement donc il fallait que tous les groupes politiques du Parlement soient d'accord et donc c'est aussi une des raisons pour lesquelles c'était très cadré ». (PILET, 22/06/2020).

Nous pouvons donc ici constater l'importance du poids des jeux politiques sur le choix de la thématique d'un dispositif participatif.

Troisièmement, nous allons à présent analyser les marges de manœuvre dont disposaient les citoyens lors des deux dispositifs participatifs. Les deux dispositifs prévoyaient une phase d'information. Dans les deux cas, des dossiers d'information ont été remis aux participants afin que ceux-ci puissent prendre connaissance des tenants et des aboutissants de la thématique dont ils devaient débattre. Ensuite, des experts étaient invités afin de répondre aux interrogations des citoyens.

Ici, nous observons une première différence : lors du dispositif *Make Your Brussels Mobility*, les organisateurs (le bureau du Parlement ainsi que Particitiz) ont proposé aux participants une liste d'experts dans laquelle ils devaient sélectionner cinq intervenants. La marge de manœuvre est donc limitée dans le sens où les citoyens ont dû faire un choix sur la base d'une liste préétablie. Concernant le dispositif Parlement citoyen, les participants n'ont eu aucun pouvoir de décision concernant la sélection des experts. Agissant en tant que co-organisateur, l'ULB a sélectionné elle-même des expertes de la thématique venant de sa faculté.

Une fois cette phase d'information terminée, les citoyens ont pris part aux débats sur la thématique. Dans les deux dispositifs, ils étaient accompagnés de facilitateurs indépendants recrutés par Particitiz, ainsi que par des fonctionnaires du Parlement. La dernière phase était celle de la rédaction des recommandations. Pour celle-ci, seuls les citoyens intervenaient sur le fond des recommandations. Ils avaient cependant un support, que ce soit pour *Make Your Brussels Mobility* ou pour Parlement citoyen, de la part des fonctionnaires du Parlement sur la forme de rédaction de ces recommandations.

Une fois les recommandations rédigées, les citoyens ont, dans les deux dispositifs, présenté leurs textes. Cependant, nous avons également remarqué une différence entre les deux dispositifs concernant ce point. Effectivement, pour le dispositif *Make Your Brussels Mobility*, seuls cinq citoyens ont pu présenter leurs recommandations. Cependant, ce sont les citoyens entre eux qui ont sélectionné les cinq représentants du panel et les autres participants ont été invités à venir assister à la présentation. Dans le cas de Parlement citoyen, le nombre de représentants était également limité. Ici, seuls quatre citoyens ont pu présenter leur résolution.

Pour ce faire, ils devaient dans un premier temps poser leur candidature. Ensuite, un tirage au sort a été effectué par le greffier du Parlement afin de désigner les représentants du panel. Il faut souligner que également ici, les autres participants ont été invités à assister à la présentation des recommandations.

Finalement, nous allons observer si les citoyens se sont organisés, ont interagi en dehors du cadre qui leur était imposé. Ce dernier point concerne plus particulièrement le dispositif Parlement citoyen dans lequel nous avons pu constater ce phénomène. Ainsi, une partie des participants s'est regroupée après la première réunion et jusqu'à la phase de suivi. Selon Jean-Benoît Pilet, ce collectif avait différents objectifs :

« (...) une partie des participants se sont constitués en collectif qui a fonctionné pendant un certain temps et qui visait à justement tenir à l'œil ce que le Parlement ferait de leur résolution. » (PILET, 22/06/2020).

« (...) c'était échanger, qu'est-ce qu'on va faire, est-ce qu'on peut échanger des textes... Il y en a je pense même qui se sont vu pour déjà débattre entre eux... En fait ils voulaient éviter de se faire marcher dessus par les élus et que ça ne serve à rien donc ils se sont dit, la meilleure manière de faire, c'est de s'organiser » (PILET, 22/06/2020).

Nous pouvons ici établir un lien clair avec l'effet de capture provoqué par le phénomène de la standardisation du marché de la participation développé par Laurence Bherer, Miriam Fahmy et Marian Pinsky (2015). On voit clairement que, malgré le fait que ce dispositif participatif ait été organisé de manière *top-down*, très cadrée, les citoyens ont pris la décision de s'organiser afin d'approfondir les débats sur la thématique de l'avenir de l'Europe ainsi que pour s'assurer du suivi qui serait donné à leur texte une fois celui-ci présenté au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

1.2 Le profil du professionnel de la participation

Pour ce critère, il s'agira de qualifier le profil du professionnel de la participation étudié selon la typologie de Laurence Bherer, Mario Gauthier et Louis Simard que nous avons présentée dans le chapitre théorique. Afin de pouvoir déterminer la nature du profil de Particitiz, nous basons sur différents aspects qui nous permettent de broser un portrait assez précis de Particitiz.

Le premier aspect à analyser concerne les intentions que Particitiz poursuit lorsqu'il prend part à des dispositifs participatifs. Premièrement, lors de notre entretien, Dimitri Lemaire a insisté sur la volonté qu'il avait, à travers Particitiz, d'exercer une influence et d'avoir un impact sur la qualité des politiques publiques. Il met ici en avant l'importance du *design* du processus participatif qui permet à terme de rencontrer les objectifs qui ont été fixés au début du dispositif.

Deuxièmement, une des intentions principales de Particitiz est celle de transférer ses compétences aux commanditaires politiques ainsi qu'aux agents publics. La raison mise en avant par Dimitri Lemaire est la suivante :

« Mais je suis persuadé, et c'est mon objectif, c'est de permettre et d'encourager ces institutions à développer ça *in house* » (LEMAIRE, 25/06/2020).

On peut donc observer une réelle volonté de la part de Particitiz de mettre en capacité les institutions vis-à-vis des processus participatifs. Il est cependant pertinent de se questionner sur la véracité de ce discours. Particitiz évoluant dans un marché concurrentiel, nous serions en droit de nous demander si cette organisation transfère réellement ses connaissances et ses compétences à ses clients. Car, à terme, cela pourrait avoir comme conséquence que ceux-ci puissent se passer de Particitiz dans l'élaboration de futurs dispositifs participatifs.

Dans le cadre de Parlement citoyen, Particitiz a organisé une formation à destination des agents du parlement ainsi que des chercheurs de l'ULB. Cette formation avait comme principal objectif de permettre aux agents publics, ainsi qu'aux chercheurs de l'ULB, de venir soutenir l'équipe de Particitiz lors de la mise en œuvre du dispositif participatif. Selon Dimitri Lemaire et Jean-Benoît Pilet, cela a eu deux effets. Pour le premier, cela a permis aux autres acteurs organisateurs de s'approprier le déroulé ainsi que différentes techniques de communication. Et pour le second, cette formation a principalement aidé à créer un sentiment de cohésion au sein de l'équipe organisatrice, permettant une meilleure collaboration lors de la journée de débats.

Concernant le dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*, il n'y a pas eu ici, en dehors des réunions préparatoires et des discussions qui en ont découlé, de formations ayant pour vocation pure de transmettre des compétences aux agents publics. En effet, une réunion de la sorte avait été organisée mais a finalement dû être annulée pour des raisons d'agenda. Lors de notre entretien avec Stéphane Vansantvoet, celui-ci a apporté un élément intéressant :

« (...) je sais que certains fonctionnaires étaient très réticents à la démocratie participative et ils ont trouvé plus de choses à redire et notamment, un reproche qui est revenu plusieurs fois est que Particitiz s'est beaucoup reposé sur les fonctionnaires du Parlement, (...) »
(VANSANTVOET, 26/06/2020).

Ce qui a attiré notre attention ici est le fait que, bien qu'aucune formation n'ait été organisée, un certain mécontentement a émergé dans le chef des agents publics à l'égard de Particitiz. En cause, la volonté de l'organisation d'impliquer les fonctionnaires du bureau du Parlement dans la mise en œuvre du dispositif.

Une réponse possible à ce paradoxe pourrait être de dire que parce qu'ils n'ont pas eu cette formation, les agents publics qui étaient à la base moins favorables à la participation citoyenne n'ont pas pu être initiés aux pratiques de la démocratie participative, causant leur réticence par rapport à la méthode proposée par Particitiz.

En plus de permettre aux agents publics et aux commanditaires politiques d'acquérir de nouvelles compétences en matière de démocratie participative, le transfert de compétence opérationnalisé par Particitiz permet également de mettre en confiance et de rassurer les acteurs les plus sceptiques vis-à-vis de ce type de dispositif. De cette manière, l'organisation arrive à modifier les attitudes et les comportements des fonctionnaires et des commanditaires politiques concernant la démocratie participative. Nous pouvons donc affirmer que, dans ce cas-ci, l'influence de Particitiz passe par le fait qu'il est un agent de socialisation de ces fonctionnaires qui au départ, n'étaient pas forcément favorables à la participation citoyenne. Comme nous l'avons vu avec l'auteur Moynihan dans le cadre de la vision instrumentale, cette capacité à éduquer les agents publics a un réel impact sur les dispositifs participatifs puisqu'ils ont un rôle relativement important dans la mise en œuvre et le déroulement de ces dispositifs.

Finalement, le dernier objectif de Particitiz consiste à faire se rapprocher les commanditaires politiques et les agents publics des citoyens et vice-versa. Ce sont les formations données aux agents publics ainsi que le fait d'impliquer ceux-ci lors de la mise en œuvre des dispositifs participatifs qui ont permis à Particitiz d'atteindre ce but.

Le deuxième aspect sur lequel nous nous concentrerons est le suivant : Particitiz est-il connu des commanditaires politiques, et/ou des acteurs académiques, avant de prendre part aux dispositifs participatifs étudiés ? Cet élément est important, puisque nous pouvons ici faire le lien avec la notion de réseau, et plus particulièrement avec la notion de ressource sociale mise en avant par Hassenteufel. Pour rappel, cette ressource correspond à « la reconnaissance sociale dont fait l'objet un acteur et les réseaux relationnels sur lesquels il peut s'appuyer ». (HASSENTEUFEL, 2011, p.118).

Dans les deux dispositifs que nous étudions, nous constatons que Particitiz était déjà connu des commanditaires politiques avant de prendre part aux dispositifs participatifs qu'ils organisaient. Pour Parlement citoyen, Jean-Benoît Pilet nous précise la chose suivante :

« (...) il y avait une première idée de faire un jury citoyen et Particitiz là était venu présenter le projet au Parlement et donc ça ne s'était pas fait mais (...) Particitiz était déjà connu du Parlement ». (PILET, 22/06/2020)

Concernant le dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*, Dimitri Lemaire avait déjà eu des contacts avec Charles Picqué (PS, Bourgmestre de la Commune de Saint-Gilles), le Président du Parlement de la région Bruxelles-Capitale de l'époque. En effet, en 2017, Particitiz a collaboré au dispositif participatif de la commune de Saint-Gilles (G1060 idées pour Saint-Gilles), commune dont Charles Picqué était également le Bourgmestre à l'époque. Lors de notre entretien avec Dimitri Lemaire, celui-ci a d'ailleurs revendiqué avoir convaincu Charles Picqué de mettre en place le dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*.

En ce qui concerne les acteurs académiques, nous remarquons également ici que Particitiz était déjà connu en amont dans les deux dispositifs participatifs étudiés. En effet, en se présentant au début de l'entretien que nous avons réalisé avec lui, Jean Benoit Pilet nous a parlé des différents dispositifs participatifs au sein desquels il s'était impliqué, dont notamment Parlement citoyen, *We are Molenbeek* ou encore *Make Your Brussels Mobility*. Or, Particitiz a également pris part à ces trois dispositifs et avait donc déjà eu des contacts avec Jean-Benoît Pilet. Dimitri Lemaire nous a par ailleurs expliqué que c'est Jean-Benoît Pilet qui l'a directement contacté afin de l'intégrer au dispositif Parlement citoyen.

Dans le cadre de *Make Your Brussels Mobility*, si l'on observe la composition du comité scientifique ayant participé au choix de l'opérateur externe, nous retrouvons également des noms de personnes ayant déjà collaboré de par le passé avec Particitiz dans différents projets (Jean-Benoît Pilet, Mine Reuchamps, ...).

Le troisième aspect à aborder est celui de la nature de la posture de Particitiz face aux projets auxquels il contribue. En effet, une des caractéristiques du profil militant est le fait que le professionnel de la participation sélectionne les dispositifs participatifs qu'il intègre en fonction de sa vision politique. Ici, on observe une réelle volonté pour Particitiz d'apparaître comme un acteur neutre qui n'intervient pas sur le fond de la thématique. En effet, dans les deux dispositifs que nous étudions, Particitiz n'est pas intervenu ni dans la production des documents d'informations destinés aux participants, ni dans la formulation des recommandations. Dimitri Lemaire a notamment souligné, lors de l'entretien que nous avons réalisé avec lui, qu'un des atouts de Particitiz résidait dans le fait que l'organisation se positionnait comme neutre vis-à-vis des différentes thématiques débattues.

Le quatrième aspect sur lequel nous nous concentrerons est celui de l'importance d'apparaître neutre pour Particitiz. Cet aspect de neutralité découle directement de l'aspect précédent concernant la nature de la posture de Particitiz face aux projets qu'il suit. Dimitri Lemaire met par ailleurs en avant l'importance d'apparaître neutre aux yeux des commanditaires politiques afin de les mettre en confiance :

« Nous chez Particitiz on ne se positionne jamais, on ne se positionne que sur les principes qui amènent une meilleure délibération, un meilleur contact entre les citoyens, les politiques et les institutions, mais sans dire qu'on veut plus de vélos ou moins de bagnoles, plus de ci ou plus de ça, ... et ça je pense que c'est rassurant pour beaucoup d'institutions. » (LEMAIRE, 25/06/2020).

Mais l'important c'est que Particitiz ne veuille pas seulement apparaître comme neutre aux yeux des commanditaires politiques, mais également aux yeux des citoyens. Ce point est important car en effet, Particitiz est caractérisé par cette dualité entre prestataire de service engagé par les commanditaires publics et facilitateur neutre qui modère les débats des citoyens.

Afin de résoudre cette situation potentiellement problématique, Particitiz fonctionne avec des facilitateurs indépendants ou *freelances*. Selon Dimitri Lemaire, il s'agit de la solution permettant à Particitiz d'assurer sa neutralité face aux participants.

« (...) c'est cette neutralité qu'on garantit et qui permet de faire la part des choses entre les aspects contractuels, de marché, de compétition entre les différentes agences politiques et les facilitateurs qui viennent faire leur boulot de mettre en relation des hommes et des femmes pour qu'ils réfléchissent ensemble à des problèmes de société et qu'ils trouvent des solutions ensemble pour ces problèmes-là ». (LEMAIRE, 25/06/2020).

On voit donc ici que Particitiz n'a pas pour vocation d'être le porte-parole du client. Sa réelle volonté se situe dans le rôle qu'il veut jouer, celui d'acteur au service du processus participatif. Cependant, nous pouvons tout de même constater que cette organisation reste assez proche des commanditaires politiques, que ce soit en organisant des formations à destination des agents publics, ou simplement en reconnaissant le lien fort qu'elle entretient avec le politique de par le réseau qu'elle s'est constitué au fil des années.

Le cinquième aspect qui retiendra notre attention est celui de l'importance que Particitiz accorde à sa réputation. Tout d'abord, selon Dimitri Lemaire, il existe deux raisons qui font que Particitiz arrive à se positionner sur le marché de la participation : l'innovation que l'organisation propose ainsi que son professionnalisme et son expertise. Nous pouvons ici faire un lien entre les bonnes pratiques qui sont prônées par Particitiz, et qui sont selon Dimitri Lemaire un gage de qualité, et l'éthique participative qui caractérise les professionnels de la participation ayant un profil de réformateur.

Nous rajouterons ici que le réseau de Particitiz contribue également à la place que l'organisation occupe aujourd'hui sur le marché de la participation. En effet, et comme nous l'avons déjà souligné précédemment, Particitiz a déjà collaboré avec de nombreux acteurs académiques dans le cadre de différents dispositifs participatifs et ces collaborations lui ont permis, dans certains cas, de travailler sur de nouveaux dispositifs. C'est par exemple le cas pour Parlement citoyen où Particitiz a directement été contacté par Jean-Benoît Pilet afin de s'occuper du volet animation de l'événement.

Finalement, le dernier aspect sur lequel nous nous attarderons est celui de la dimension marchande, économique qui constitue Particitiz. Premièrement, il est important d'insister sur le fait que Particitiz propose presque exclusivement ses services aux institutions publiques. L'organisation doit donc, dans la majorité du temps, répondre à des marchés publics. Lors de notre entretien avec Stéphane Vansanvoet, celui-ci a mis en avant le fait qu'une des raisons pour lesquelles Particitiz avait obtenu le marché dans le cadre de *Make Your Brussels Mobility* était le prix avantageux que l'organisation proposait.

« (...) on a eu deux offres, une qui était plus ou moins dans les prix qu'on avait imaginés et l'autre qui était beaucoup plus chère mais donc voilà ça c'est le jeu. Un des premiers critères c'était le prix donc là clairement Particitiz partait avec une longueur d'avance, et le deuxième critère était la cohérence de l'offre (...) » (VANSANTVOET, 26/06/2020).

Il est intéressant ici de souligner que dans son discours, Stéphane Vansantvoet ait pour premier critère le prix, et ensuite la cohérence de l'offre. En effet, cela nous fait nous questionner sur la primauté donnée au prix plutôt qu'à la qualité en soi du dispositif proposé. Cela rejoint un des éléments qu'avait pointé Dimitri Lemaire lors de notre entretien et qui soulignait la fréquence des blocages causés par les aspects budgétaires :

« On a également des blocages budgétaires, ça coûte cher de faire de la participation, les tarifs des facilitateurs tournent de 600 à 1000 euros par jour donc ce n'est quand même pas rien, ce sont des experts d'assez haut niveau et donc il faut les payer si on veut une qualité. » (LEMAIRE, 26/06/2020).

Nous pouvons également effectuer un rapprochement ici avec le dispositif Parlement citoyen. De fait, Jean-Benoît Pilet nous a parlé de différentes contraintes budgétaires posées par le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles lors de la création du dispositif participatif. Dimitri Lemaire avait par ailleurs émis une certaine critique à ce sujet en déclarant :

« (...) c'est dommage qu'il (*Le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles*) n'ait pas pris le temps et surtout l'argent (en sachant les fortunes qu'ils ont donné au groupe média pour faire le recrutement ainsi que le dossier compte-rendu de l'événement, et là on parle de plusieurs dizaines de milliers d'euros). » (LEMAIRE, 25/06/2020).

Un autre point à mettre en avant est celui qu'afin de fournir une modération neutre des débats, Particitiz passe par des facilitateurs indépendants lors des dispositifs participatifs auxquels il prend part. Dimitri Lemaire a souligné le fait que cette pratique est onéreuse mais qu'elle permet d'élever la qualité du dispositif au niveau supérieur. Cependant, lors de notre entretien, Stéphane Vansantvoet a émis quelques réserves concernant l'expérience qu'il avait eue avec ces facilitateurs lors de l'événement *Make Your Brussels Mobility* :

« Je pense qu'effectivement il y a peut-être un rôle à jouer au niveau des facilitateurs de manière à réellement susciter la prise de parole de tous les participants. Ils ont parfois des difficultés à s'exprimer ou un manque de confiance qui fait qu'ils doutent de leurs positions mais je pense qu'il y a un vrai travail à faire à ce niveau-là (...) » (VANSANTVOET, 26/06/2020).

Nous pouvons donc dire ici, au regard du témoignage dans le cadre de *Make Your Brussels Mobility*, qu'engager des facilitateurs *freelances* n'est pas un gage de qualité de la modération des débats.

En conclusion, et selon les éléments que nous venons d'apporter concernant ce critère, nous pouvons dire que le profil de Particitiz s'apparente majoritairement à celui du réformateur. En

effet, si nous reprenons les caractéristiques du réformateur, nous voyons que le réformateur souhaite apparaître impartial aux yeux du public, ce qui est également le cas de Particitiz. Nous pouvons dire que Particitiz a une certaine éthique participative de par les bonnes pratiques qu'il mobilise. Particitiz travaille en collaboration avec le commanditaire politique et peut être vu comme un agent de changement si l'on considère sa croyance et sa capacité à changer les attitudes et les opinions des autres acteurs. Particitiz est une petite entreprise entièrement dédiée à la participation publique et nous avons pu constater qu'elle accordait de l'importance à sa réputation.

L'avantage que nous avons en mobilisant une typologie est qu'elle est basée sur des idéaux-types qui ne reflètent jamais complètement la réalité telle qu'elle est dans les faits, puisqu'elle tend à faire des généralisations à partir de la réalité. C'est la raison pour laquelle nous n'associons pas entièrement Particitiz avec le profil du réformateur. En effet, nous retrouvons certains éléments qui relèvent du profil militant.

L'élément principal que nous voulons mettre en exergue est le fait que le professionnel de la participation ayant un profil de militant agit comme étant un sympathisant du principe général qui sous-tend le projet. Le lien que nous établissons ici entre cette caractéristique et Particitiz découle directement des observations que nous avons réalisées lors de notre stage au sein de l'organisation. En effet, une des conditions principales de Particitiz pour qu'il participe à un dispositif est son caractère participatif. Il y a une réelle volonté de la part de l'organisation de ne pas se laisser instrumentaliser par les institutions publiques en proposant des dispositifs pseudo-participatifs. Si nous reprenons donc le critère, nous pouvons dire que Particitiz est un sympathisant du principe participatif qui sous-tend à tous les projets auxquels il prend part.

Après avoir exposé ces différents aspects, nous pouvons donc avancer que le profil de Particitiz s'apparente majoritairement au profil du réformateur, en ayant néanmoins certaines caractéristiques du profil militant.

1.3 Le *design* et la mise en œuvre des dispositifs participatifs

Pour ce critère, nous étudierons les différents aspects qui composent le *design* et la mise en œuvre des dispositifs participatifs et analyserons l'implication – et donc l'influence - de Particitiz dans ceux-ci.

Tout d'abord, il nous faut souligner qu'un certain cadre a été imposé par les commanditaires politiques à Particitiz lors du *design* et de la mise en œuvre des deux dispositifs participatifs. Pour les deux dispositifs, la thématique, ainsi que le nombre de participants et le nombre de jours de rencontre, avaient été préétablis par les parlementaires et les comités d'experts. Les documents d'information à destination des participants des dispositifs n'étaient pas non plus du ressort de Particitiz.

Dans le cadre de *Make Your Brussels Mobility*, c'est Stéphane Vansantvoet, sur la base de documents fournis par le service mobilité de la ville de Bruxelles, qui les a rédigés, sous le contrôle du comité d'experts. Pour Parlement citoyen, ce sont deux chercheuses recrutées par l'ULB (organisateur du dispositif) qui ont eu pour mission de rédiger les dossiers d'information sur la thématique de l'avenir de l'Europe. C'est lors du dispositif Parlement Citoyen que Particitiz a eu le moins de missions à accomplir. En effet, et contrairement au dispositif *Make Your Brussels Mobility*, Particitiz n'a pas été impliqué dans le processus de tirage au sort ni dans la sélection des experts.

Nous allons à présent aborder les différentes missions qui incombaient à Particitiz lors de l'étape du *design* des deux dispositifs participatifs. Pour le dispositif *Make Your Brussels Mobility*, Particitiz a eu un très grand rôle à jouer dans la création du dispositif participatif. En effet, comme nous l'a expliqué Dimitri Lemaire :

« C'était nous (*Particitiz*) qui avions force de proposition. Le Parlement avait un droit de regard et un droit de changer. Le comité scientifique avait force de contre-proposition ou d'amélioration, mais c'était nous qui devions tout proposer et donc tout est sorti des têtes et des cerveaux de Particitiz. » (LEMAIRE, 25/06/2020).

En plus de créer le *design* en collaboration avec des agents du bureau du Parlement et les experts du comité scientifique, Particitiz a pris en charge le processus de tirage au sort des participants, a établi une liste d'experts dans laquelle les participants ont pu sélectionner cinq intervenants et a également eu pour mission celle du recrutement des facilitateurs qui animeraient les débats lors des rencontres. Finalement, une des missions de Particitiz était de donner une formation

aux agents du bureau du Parlement, mais celle-ci n'a finalement pas eu lieu pour des questions d'agenda.

Dans le cadre de Parlement citoyen, Particitiz a uniquement intégré les réunions préparatoires afin de créer le *design* de délibération. Pour Jean-Benoît Pilet, les missions de Particitiz relevaient principalement de l'aspect logistique concret de l'organisation :

« Je pense qu'eux (*Particitiz*) leur rôle c'était vraiment de s'assurer du bon fonctionnement de la journée du mois de septembre et donc d'avoir les animateurs, la formation des agents du Parlement, la formation des agents de l'ULB, réfléchir à comment on allait diviser en différents groupes (...) » (PILET, 22/06/2020).

En plus de s'occuper de la création du processus délibératif et du recrutement des facilitateurs, Particitiz a organisé une formation à destination des agents publics et des chercheurs de l'ULB.

Au travers de cette formation, Particitiz poursuivait différents objectifs : le premier consistait à mettre les agents publics dans la peau de facilitateurs pour un jour. Grâce à cette formation ils ont pu d'apprendre différentes techniques de facilitation ainsi que comprendre les mécanismes précis de la journée de débats afin de pouvoir accompagner Particitiz lors du déroulé. Il y avait également une volonté de la part de Particitiz de rapprocher les agents publics des citoyens, de créer du lien entre eux. Cette formation a également permis de créer une cohésion au sein de l'équipe organisatrice et des rassurer les différents acteurs qui composaient cette équipe lors de la journée de débats.

Les missions de Particitiz lors de la phase de mise en œuvre étaient relativement similaires dans les deux dispositifs participatifs étudiés : les membres de Particitiz agissaient là principalement en tant que modérateurs des débats et œuvraient pour que la journée se déroule de la meilleure manière possible.

Un autre aspect pertinent à étudier ici concerne les relations qui ont été établies entre Particitiz et les commanditaires politiques lors de *design* et de la mise en œuvre des dispositifs participatifs. Tout d'abord, il est important de souligner que Particitiz revendique d'avoir convaincu le Président du Parlement de la région Bruxelles-Capitale de l'époque, Charles Picqué de mettre en place un dispositif participatif.

Pour Particitiz, un élément central de cette relation est celui du transfert de compétences. En effet, une des volontés déclarées de Particitiz en prenant part à des dispositifs participatifs organisés par des commanditaires politiques est de les mettre en capacité, de leur fournir des

outils nécessaires au bon déroulement du dispositif participatif organisé, ainsi que des suivants. Ce processus de transmission de connaissances se déroule à divers moments tels que lors des réunions préparatoires ou encore lors de formations données par Particitiz (comme ce fut le cas pour le dispositif Parlement citoyen). En faisant cela, Particitiz permet aux agents publics de se sentir en confiance quant au dispositif participatif qu'ils organisent. Cette confiance s'acquiert grâce aux outils et aux techniques qui leur ont été enseignées, alors qu'ils en sont au départ peu familier.

Mettre en confiance les commanditaires politiques, mais également les agents publics est également une mission importante pour Particitiz. A l'évidence, de nombreuses craintes peuvent survenir du côté des commanditaires politiques telles que le risque qu'ils prennent en invitant des citoyens à venir débattre sur une thématique donnée, le risque de se lancer dans l'inconnu et de mettre en place pour la première fois un dispositif participatif, etc. Dimitri Lemaire nous a également confié une autre crainte qui pouvait ressurgir et qui se rapporte à l'expertise des citoyens :

« ...les blocages sont souvent les mêmes : que peut dire un citoyen qui n'y connaît rien sur des thématiques aussi complexes que l'environnement et donc la difficulté c'est de convaincre les institutions que l'expérience de vie de tout un chacun dans un processus délibératif et en intelligence collective peut vraiment apporter de l'eau au moulin aux différents experts qui eux ont une expertise. » (LEMAIRE, 25/06/2020).

Une des techniques de Particitiz pour rassurer les commanditaires politiques est de mettre évidence son expertise et son expérience. Particitiz arrive ainsi à ce que les commanditaires politiques soient en confiance, en s'appuyant justement sur cette expertise qui est primordiale pour eux. Cela rejoint les propos de Stéphane Vansantvoet qui nous a expliqué l'intérêt pour les institutions publiques de passer par des professionnels de la participation tels que Particitiz :

« La première utilité c'est qu'on ne dispose pas du personnel, d'un nombre de personnel suffisant et pour le moment on a absolument aucune expertise (...) c'est vraiment l'expertise et l'expérience. » (VANSANTVOET, 26/06/2020).

C'est également grâce à la collaboration que Particitiz arrive à rassurer les différents acteurs impliqués dans l'organisation du dispositif participatif. L'importance de la collaboration revient dans les trois entretiens que nous avons effectués. Dans le cadre de *Make Your Brussels Mobility*, l'entièreté du *design* a été construite avec Particitiz ainsi que le comité scientifique.

Pour Parlement citoyen, Jean-Benoît Pilet a également mentionné cet aspect de l'importance de la collaboration :

« Le fait de faire travailler les citoyens avec tout le soutien de l'administration parlementaire et donc avec une grosse équipe de professionnels... C'est-à-dire combiner des professionnels de l'animation citoyenne comme Particitiz avec des professionnels du fonctionnement parlementaire je trouvais que ça faisait une très bonne équipe, ça évitait de tomber un peu trop dans l'animation de groupe... Les deux apportaient leurs richesses et donc ça faisait un bon mix donc ça je trouve que c'est plutôt une bonne chose. ». (PILET, 22/06/2020)

Il est intéressant de souligner le fait que Jean-Benoît Pilet qualifie Particitiz de professionnels de l'animation citoyenne. En effet, même si le rôle de Particitiz était limité dans ce dispositif, les missions de Particitiz dans d'autres dispositifs participatifs vont au-delà de la simple animation (par exemple pour *Make Your Brussels Mobility*, dispositif dans lequel Jean-Benoît Pilet était également présent).

Ce processus de collaboration est d'ailleurs perçu par Particitiz comme étant une bonne pratique et, par notre travail de recherche, nous y voyons la trace d'un réseau d'acteurs :

« (...) les bons principes c'est de travailler en collaboration, ce n'est pas que l'académique, ou moi que travailler tout seul dans notre coin et on propose quelque chose, il faut travailler en collaboration et en faisant ça, ça nous permet de faire sauter ces craintes, ces barrières ». (LEMAIRE, 25/06/2020)

Le dernier point d'attention de ce critère concerne la mobilisation des bonnes pratiques lors des *designs* et mises en œuvre des dispositifs participatifs étudiés. Nous allons ici reprendre les bonnes pratiques énoncées par Dimitri Lemaire lors de son entretien, et qui rejoignent celles qui sont ressorties durant nos entretiens avec nos deux autres acteurs.

La première bonne pratique c'est l'information 360°, qui est préconisée dans ces mêmes termes, par Particitiz. Celle-ci correspond à une information reprenant les avis des différents acteurs impliqués sur une même thématique. L'idée est de récolter des avis opposés et venant de différents horizons afin de pouvoir fournir aux participants une vision à 360° des enjeux et des problématiques qui composent la thématique abordée. Nous pouvons constater que dans aucun des deux dispositifs participatifs étudiés, Particitiz n'a pu mettre en place cette bonne pratique. Pour Parlement citoyen, c'est l'ULB qui avait pour responsabilité celle de produire les documents d'information à destination des participants. Ce qui est intéressant de souligner dans le cadre de *Make Your Brussels Mobility* est le fait que Particitiz n'ait pas préconisé cette

information à 360°. En effet, les documents d'information ont été rédigés par les agents du bureau du Parlement sur base de documents venant du service Bruxelles mobilité.

La deuxième bonne pratique est l'expertise 360°. Le principe est le même que la bonne pratique précédente mais on se concentre ici sur les experts invités lors de la phase d'apprentissage. Pour Parlement citoyen, c'est également l'ULB qui s'est chargée de sélectionner deux chercheuses spécialisées dans le domaine de l'Europe afin de répondre aux questions des participants. Pour le dispositif *Make Your Brussels Mobility*, Particitiz a, en collaboration avec les agents du bureau du Parlement, composé une liste d'experts à destination des participants afin que ceux-ci puissent sélectionner les cinq intervenants prévus lors de la phase d'information. Nous pouvons ici attirer l'attention sur le fait que, même s'il y a eu une réelle volonté de représenter toutes les parties prenantes de la thématique de la mobilité à Bruxelles, le fait de limiter le nombre d'experts à cinq diminue cet aspect 360° puisqu'en procédant de la sorte, on exclut automatiquement des experts qui auraient pu avoir un avis divergeant.

La troisième bonne pratique est celle du temps. En effet, plus un dispositif participatif dure dans le temps, plus la qualité des débats et des recommandations sera grande. Ici, Particitiz n'a eu aucune marge de manœuvre car le nombre de jours de rencontre avait déjà été préétabli en amont par les commanditaires politiques et les comités d'experts.

La quatrième bonne pratique concerne la représentativité. Comme nous l'a expliqué Dimitri Lemaire, il est essentiel de représenter les différents profils sociodémographiques présents sur un territoire. Dans le cadre de *Make Your Brussels Mobility*, Particitiz était responsable du processus de tirage au sort. Un premier tirage au sort a été effectué via les pages blanches, et complété par des enquêtes de terrain afin de garantir la représentativité de tous les profils. À la suite de cela, un tirage au sort stratifié, basé sur différents critères sociodémographiques, a été réalisé par Particitiz. Pour le dispositif Parlement citoyen, Particitiz n'a eu aucun rôle à jouer puisque c'est l'ULB, accompagné par les agents du Parlement, qui ont réalisé le processus de recrutement.

La cinquième bonne pratique est celle de l'indépendance du processus vis-à-vis du commanditaire politique. En effet, il est primordial que le politique n'intervienne ni sur le fond des débats, ni n'intervienne lors du processus délibératif. Dans les deux dispositifs étudiés, des agents publics étaient présents afin d'aider à la facilitation des tables ou encore afin d'aider les participants sur la forme des recommandations.

La sixième bonne pratique est celle de l'évaluation. Pour Particitiz, il est essentiel d'évaluer les différentes étapes des dispositifs participatifs afin de pouvoir améliorer ceux-ci et de pouvoir évaluer l'impact des dispositifs participatifs sur les politiques publiques. Comme nous le verrons dans la section suivante, Particitiz n'a pas pris part au processus d'évaluation d'aucun des deux dispositifs participatifs étudiés et n'a donc pas pu mettre en place cette bonne pratique.

1.4 Les résultats du dispositif participatif

Finalement, nous nous concentrerons ici sur les résultats directs des dispositifs participatifs, et plus particulièrement, sur l'influence que le professionnel de la participation a sur la phase de rédaction des recommandations, de suivi et d'évaluation. En effet, s'il est impliqué dans ces phases, le professionnel de la participation peut exercer une influence sur l'après du dispositif participatif.

Le premier point à analyser est celui des acteurs impliqués dans la rédaction des recommandations. Comme nous l'avons déjà explicité dans notre premier critère, les citoyens avaient les pleins pouvoirs concernant le fond des recommandations. Que ce soit dans le dispositif *Make Your Brussels Mobility* ou Parlement citoyen, aucun autre acteur n'intervenait à ce niveau-là. En revanche, et cela est valable pour les deux dispositifs étudiés, les citoyens pouvaient compter sur l'aide de fonctionnaires du Parlement ainsi que, dans le cas de Parlement citoyen, des experts de l'ULB pour les aider à rédiger les recommandations sous le format d'un texte parlementaire. Il est important de souligner que Particitiz n'a pas eu de rôle à jouer lors de la rédaction des recommandations des deux dispositifs participatifs étudiés.

Le deuxième point d'attention se concentre sur les raisons pour lesquelles Particitiz n'a pas pris part à la phase de rédaction des recommandations lors de nos deux dispositifs participatifs. La raison principale est que Particitiz ne travaille pas sur le fond des thématiques. Se positionnant comme un acteur neutre au sein du dispositif, Particitiz n'entend agir que sur la forme, ce qu'il dit faire grâce à des processus qui permettent de faire émerger des recommandations, sans pour autant en influencer le contenu.

Le troisième point porte sur l'implication de Particitiz dans les phases de suivi et d'évaluation des dispositifs participatifs étudiés. Nous avons constaté que, pour les deux dispositifs participatifs étudiés, Particitiz n'était impliqué dans aucune des deux phases. La raison est

double : ces phases-là sont plus du ressort du politique et des académiques et ces étapes ne sont pas budgétisées dès le départ dans le cahier des charges.

Premièrement, Jean-Benoît Pilet nous a expliqué lors de notre entretien que le modèle d'organisation de dispositifs participatifs évoluait :

« Et donc finalement les choses sont plus séparées entre le suivi et l'évaluation académique et l'organisation concrète de l'événement. Donc je pense que c'est vers ce modèle-là qu'on va, ce qui est logique quelque part et qui permet aux institutions publiques de fonctionner de façon plus libre... » (PILET, 22/06/2020).

Dimitri Lemaire va également dans ce sens en expliquant que grâce au transfert de compétences que son asbl prône :

« (...) on voit qu'il (*le parlement bruxellois*) s'organise quasi tout seul avec potentiellement un partenaire juste pour les facilitations, mais le processus de design est fait entre académiques et le Parlement. » (LEMAIRE, 25/06/2020).

On peut donc en déduire qu'il y a une évolution du modèle qui provoque le cantonnement des professionnels de la participation dans la phase de mise en œuvre, et parfois de *design* du dispositif participatif. Pour Stéphane Vansantvoet, la phase de suivi relève quasi exclusivement du travail classique des parlementaires. Dans ce cas-ci (*Make Your Brussels Mobility*), on ne laisse donc pas non plus de place aux académiques.

Toujours dans le cadre du dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*, une des raisons pour laquelle Particitiz n'a pas pris part au suivi ou à l'évaluation est le fait que ces missions n'avaient pas été budgétisées en amont lors du cahier des charges. Dimitri Lemaire a d'ailleurs insisté sur ce point en expliquant qu'aujourd'hui, Particitiz s'assurait que les commanditaires politiques prévoyaient un budget pour l'après afin de s'assurer du suivi du dispositif participatif. Nous pouvons voir ici que la dimension marchande du marché participatif est manifeste car c'est un calcul économique des prestations qui calibre l'intervention de Particitiz. (MAZEAUD, NONJON, 2018).

Le dernier point d'attention de ce critère portant sur les résultats des dispositifs participatifs étudiés se concentre sur la posture des agents publics et des commanditaires politiques vis-à-vis de la démocratie participative à la fin des dispositifs étudiés. Concernant le dispositif *Make Your Brussels Mobility*, Stéphane Vansantvoet nous a expliqué :

« Je sais que certains fonctionnaires étaient très réticents à la démocratie participative et qu'ils ont trouvé plus de choses à redire et notamment, un reproche qui est revenu plusieurs fois est que Particitiz s'est beaucoup reposé sur les fonctionnaires du Parlement (...) ». (VANSANTVOET, 26/06/2020).

Il explique cependant que cette volonté de Particitiz d'impliquer les fonctionnaires publics a, par la suite, permis à certains fonctionnaires réticents de s'ouvrir au dispositif et d'en tirer une certaine satisfaction. Il ajoute également que cela a porté ses fruits du côté de certains politiques.

Pour le dispositif participatif Parlement citoyen, Jean-Benoît Pilet nous décrit une posture mitigée de la part des députés du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De manière globale, il explique que cette première expérience a eu des effets bénéfiques sur ceux-ci puisqu'elle a permis de leur faire entrevoir les possibilités qu'offrait ce genre de dispositifs participatifs. Cependant, une certaine réserve a été émise quant au choix de la thématique et plus particulièrement par rapport au niveau de pouvoir auquel elle appartenait. En effet, cela a mis en lumière, selon l'interviewé, l'importance de débattre d'un sujet qui relevait des compétences de l'assemblée afin de pouvoir assurer un suivi des recommandations émises par les participants. Dans un cadre maîtrisé par les commanditaires politiques, l'influence d'un professionnel de la participation peut apparaître limitée. Ce constat rejoint la littérature selon laquelle les gouvernants privilégient la représentation et minorisent la démocratie délibérative (SCHIFFINO et al., 2019). Nous allons dépasser le stade du constat dans ce mémoire en testant les quatre hypothèses que nous avons précédemment formulées.

2 Interprétation des résultats

Dans cette deuxième section, nous allons à présent tester nos différentes hypothèses sur la base de l'analyse des critères que nous venons d'effectuer. Pour rappel, notre première hypothèse était la suivante : « Si le moment de l'intervention citoyenne est limité à la participation aux débats et à la production d'une recommandation, alors le professionnel de la participation exerce une influence plus importante sur le dispositif participatif. ».

Ici, la validité de cette hypothèse peut être discutée. Nous avons en effet pu constater que les citoyens n'avaient pas été impliqués ni dans le *design*, ni dans la mise en œuvre d'aucun des deux dispositifs participatifs étudiés. Les raisons pour cela étaient majoritairement liées à des aspects budgétaires, temporels et politiques. Cependant, nous avons pu constater que Particitiz avait également été écarté de certains aspects du *design* du dispositif. Par exemple, le choix des thématiques débattues, le nombre de participants ou encore la durée des dispositifs participatifs sont des points qui n'ont pas été discutés avec le professionnel de la participation. Concernant le critère du moment de l'intervention citoyenne, l'influence de Particitiz se limite donc principalement à l'élaboration de la liste d'experts qui a été soumise aux citoyens lors du dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*.

Ce constat du cadre posé en amont par le commanditaire politique nous permet de retourner vers l'article l'impératif délibératif (2002) de Loïc Blondiaux et Yves Sintomer où les auteurs mettent en évidence le fait que les citoyens interviennent au début d'un processus de décision publique afin de fournir de l'information aux décideurs. Ils ajoutent également que « les procédures délibératives permettraient au système politique de mieux percevoir l'écho de son environnement sociétal. D'ailleurs, l'autorité politique garderait en pratique le choix de ses interlocuteurs, maîtriserait presque toujours l'ordre du jour, les lieux, les cadres d'intervention et le calendrier de la discussion. » (BLONDIAUX, SINTOMER, 2002, p.33). C'est donc la raison pour laquelle l'intervention citoyenne est souvent conçue en amont et est souvent limitée. Ce constat est confirmé dans les deux dispositifs que nous avons analysés.

Nous constatons donc que notre hypothèse ne peut pas être validée telle quel car en réalité, la situation est beaucoup plus complexe et indique que, même si le moment de l'intervention citoyenne est limité, cela ne signifie pas pour autant qu'une plus grande place est accordée au professionnel de la participation. En effet, nous avons constaté que le professionnel de la

participation fait lui-même face à certaines limites et contraintes quant au moment de son intervention au sein des dispositifs participatifs étudiés.

La seconde hypothèse que nous testons porte sur le profil de Particitiz et est formulée comme ceci : « Si le professionnel de la participation peut être associé au profil du militant, alors il exerce une influence plus importante sur le dispositif participatif ». Comme nous l'avons démontré lors de l'analyse du critère concernant le profil du professionnel de la participation, Particitiz s'apparente davantage au profil du réformateur qu'à celui du militant. Néanmoins, nous avons souligné le fait que l'organisation possédait certaines caractéristiques liées au profil du militant.

Il est important de rappeler qu'une des caractéristiques du profil du réformateur est le fait qu'il place la collaboration avec les commanditaires politiques au centre de son travail. Nous pouvons donc établir un lien avec un autre type d'influence qu'exerce Particitiz et qui est l'influence de type interactionniste. Cela signifie que cette influence est liée à la reconnaissance de Particitiz par les autres acteurs impliqués dans la conception et l'organisation des dispositifs participatifs étudiés. En effet, c'est en apparaissant comme étant un professionnel de référence, comme étant un acteur incontournable dans son réseau et de par sa réputation que Particitiz exerce une influence.

Nous constatons que notre hypothèse ne peut, encore une fois, pas être validée totalement car même si Particitiz possède des similitudes avec le profil du militant, il s'apparente davantage au réformateur. Cependant, nous constatons également que même si Particitiz n'appartient pas majoritairement au profil du militant qui, selon la littérature, est le profil exerçant le plus d'influence, l'organisation exerce tout de même une influence de type interactionniste et réputationnel. Ce constat ne peut pas être négligé dans le contexte du marché de la participation qui est un marché relativement fermé et concurrentiel.

La troisième hypothèse que nous avons formulée est la suivante : « Si le commanditaire politique est le principal décideur du *design* participatif, alors l'influence du professionnel de la participation est moins grande ». Initialement, l'influence la plus flagrante qui caractérisait Particitiz était l'influence logistique. En effet, Particitiz étant limité et cadré dans ses missions, l'organisation ne pouvait avoir d'influence que sur les missions concrètes qu'on lui confiait.

Cependant, ce que nous pensions n'être qu'une simple influence organisationnelle, gestionnaire et instrumentale, est en réalité davantage que cela. L'influence de Particitiz est également

guidée par les missions que Particitiz se donne lui-même comme par exemple celle de transférer ses compétences aux agents publics.

Dans le cadre des formations dispensées par Particitiz, nous pouvons dire que le professionnel de la participation a exercé une influence de type RH. En effet, Particitiz a créé du lien, a mis en confiance et a rendu les acteurs confiants sur les compétences qu'ils pouvaient manifester à l'occasion du dispositif participatif. En faisant cela, Particitiz a également contribué à socialiser les agents publics à la démocratie participative. En effet, au-delà de mettre en confiance les agents publics, Particitiz a partagé et promu des valeurs liées à la démocratie participative, comme par exemple celle de l'application des bonnes pratiques.

De manière concrète, nous avons pu observer cela dans le cadre du dispositif Parlement citoyen. Dans ce dispositif, Particitiz était moins présent, voire presque absent, lors du *design* du dispositif participatif. Nous aurions donc pu dire qu'effectivement, l'influence de Particitiz était moins grande vu qu'il n'avait pas participé à la conception du dispositif participatif.

Cependant, grâce à la formation que Particitiz a donnée, l'organisation a joué un rôle influent et a exercé une influence de type RH, mais également un rôle de socialisation sur les agents publics. Cela nous montre donc que l'influence de Particitiz dépasse la simple influence logistique que l'on pourrait observer au premier abord.

Nous pouvons donc nuancer notre réponse concernant la validité de notre troisième hypothèse. En effet, l'influence du professionnel de la participation est moins grande dans le cas où le commanditaire politique est le principal décideur du *design* du dispositif participatif. Elle est moins grande, et donc limitée, car le professionnel n'a pas d'emprise sur la manière dont le dispositif est créé et mis en œuvre. Cependant, nous avons vu que même quand le commanditaire politique est le seul décideur du *design* du dispositif participatif, le professionnel de la participation peut tout de même exercer certains autres types d'influences.

La quatrième et dernière hypothèse que nous testerons dans cette section est la suivante : « Si le professionnel de la participation est impliqué dans le suivi et l'évaluation du dispositif participatif, alors il exerce une influence sur la mise en œuvre des recommandations ainsi que sur l'image du dispositif participatif ».

Nous avons construit cette dernière hypothèse en nous basant sur notre quatrième et dernier critère de comparaison : les résultats du dispositif participatif. Dans ce critère, nous envisageons des effets directs qui étaient le suivi du rapport, la communication autour du rapport, la mise en

œuvre des dispositions du rapport, etc. Cependant, nous avons constaté que nous nous trouvions dans une division classique du travail et que pour les phases de suivi et d'évaluation, le politique reprenait la main et Particitiz n'intervenait plus. Nous ne pouvons donc pas valider cette hypothèse puisque Particitiz n'a été impliqué ni dans le suivi, ni dans l'évaluation des deux dispositifs participatifs étudiés.

Ceci étant établi, nous avons cependant constaté des effets indirects que nous n'avions pas pris en compte lors de la rédaction de nos critères et qui sont apparus lors notre analyse. Ces effets indirects sont en lien avec deux types d'influence que nous avons déjà définis lors du test de l'hypothèse précédente et sont l'influence de type RH et l'influence de type socialisation.

Conclusion générale du mémoire

Au commencement de notre travail de recherche, nous nous étions intéressée au développement du marché de la participation et à l'émergence des professionnels de la participation qui en découle. En effet, les initiatives de dispositifs participatifs se multipliant à travers le monde, c'est une nouvelle catégorie d'acteurs experts en participation qui a émergé en même temps.

Nous nous étions alors questionnée sur l'influence que ces professionnels exerçaient sur les dispositifs participatifs dans lesquels ils s'investissaient. Pour rappel, notre question de recherche était la suivante : « Dans quelle mesure les professionnels de la participation exercent-ils une influence sur les dispositifs participatifs auxquels ils participent ? ».

Pour répondre à notre question de recherche, nous avons formulé différentes hypothèses et privilégié la méthode comparative basée sur des critères innovants que nous avons proposés. Forte de notre expérience en tant que stagiaire chez Particitiz et de nos entretiens, nous avons pu récolter les données qui nous étaient nécessaires. Une fois notre analyse thématique réalisée, nous avons procédé à l'analyse et testé nos hypothèses.

Dans ce mémoire, nous sommes partie de l'idée que l'influence que le professionnel de la participation exerçait sur les dispositifs auxquels il prenait part dépendait de quatre aspects différents: le moment auquel les citoyens interviennent dans les dispositifs participatifs, le profil qui caractérise ce professionnel de la participation, l'implication du professionnel de la participation dans le *design* et la mise en œuvre des dispositifs participatifs et finalement, le rôle qu'il joue lors de la phase de résultats des dispositifs participatifs.

Discussion des résultats

Notre première hypothèse suggérait que, au plus le moment de l'intervention des citoyens était délimité, au plus le professionnel de la participation exerçait de l'influence sur le dispositif participatif. Dans notre partie analytique, nous avons apporté certaines nuances à cette hypothèse. En effet, un cadre strict limitant du moment de l'intervention des citoyens ne signifiait pas pour autant, dans le contexte des dispositifs que nous avons étudiés, que le professionnel de la participation avait une plus grande implication dans les dispositifs. Nous avons montré que lui aussi était limité dans ses missions par le mandataire politique et qu'il

n'avait aucune prise sur certains éléments tels que le choix de la thématique ou le nombre de participants par exemple.

Notre deuxième hypothèse s'intéressait au profil qu'avait le professionnel de la participation. Cette hypothèse déclarait que si le professionnel de la participation appartenait à la catégorie du militant, alors il exerçait une plus grande influence sur les dispositifs participatifs. Ici encore, nous avons mis en lumière que même si le professionnel de la participation appartient au type réformateur (qui n'est donc pas, selon la littérature, le profil le plus influent), il exerçait tout de même une influence de type réputationnel au sein de son réseau. Cette influence est primordiale dans le marché de la participation qui est un marché hermétique et compétitif.

Notre troisième hypothèse était axée autour de l'implication des professionnels de la participation dans le *design* et la mise en œuvre des dispositifs participatifs. Cette hypothèse suggérait que si le commanditaire politique était le principal décideur lors des phases de *design* et de mise en œuvre, alors l'influence du professionnel de la participation sur le dispositif était moins grande. Nous avons montré qu'ici également, il est important d'apporter une réponse nuancée.

Concernant l'influence logistique et organisationnelle qui sont au premier plan, le professionnel est effectivement limité par les missions qui lui sont confiées ainsi que par les directives établies par les commanditaires politiques. Nous avons cependant pu remarquer que d'autres types d'influences se manifestaient de par les missions que le professionnel de la participation se donnait à lui-même. En ayant la volonté de transmettre ses compétences à son client, le professionnel exerce une influence de socialisation aux pratiques de la démocratie participative mais également une influence de type RH de par la cohésion qu'il permet d'instaurer au sein de l'équipe organisatrice composée d'agents publics, mais également d'acteurs provenant du monde académique.

Notre quatrième et dernière hypothèse portait sur l'implication du professionnel de la participation dans les phases de résultat, de suivi et d'évaluation. Nous l'avons mentionné dans notre partie analytique, le professionnel de la participation que nous avons étudié n'a pas eu de rôle à jouer dans ces phases du dispositif et nous n'avons donc pas pu établir de lien entre les effets directs des dispositifs participatifs et l'influence que le professionnel de la participation aurait exercée. Nous avons cependant constaté des effets indirects en lien avec le constat que nous avons établi pour notre troisième hypothèse et qui se rapportent à l'influence de

socialisation à la démocratie participative et à l'influence de type RH qui a permis de développer une certaine cohésion au sein de l'équipe organisatrice.

Limites et perspectives

Les résultats de ce mémoire doivent être envisagés aux vues d'un certain nombre de limites et de perspectives. Premièrement, les données que nous avons récoltées ne concernent que trois acteurs : un académique ayant participé en tant qu'organisateur au dispositif participatif Parlement citoyen, un agent public ayant pris part à l'organisation du dispositif participatif *Make Your Brussels Mobility*, et un professionnel de la participation ayant été impliqué dans les deux dispositifs participatifs cités précédemment. Il existe cependant de nombreux professionnels de la participation, ayant des profils variés, et participants à de nombreux dispositifs participatifs, tout aussi hétéroclites.

Il serait donc pertinent, de réitérer cette recherche avec d'autres acteurs, belges ou internationaux, afin de dresser un portrait de plus en plus généralisable des professionnels de la participation, ou du moins de l'influence que ceux-ci exercent sur les dispositifs participatifs auxquels ils prennent part. En réalisant ce mémoire, nous apportons notre contribution en élaborant un outil innovant composé de différents critères de comparaison permettant d'étudier l'influence d'un professionnel de la participation sur un dispositif participatif. Cet outil pourrait être réutilisé dans le cadre d'autres recherches similaires, ce qui permettrait une analyse systématisée des données récoltées.

Au regard du résultat de notre troisième hypothèse, il est pertinent de se poser d'autres questions. En effet, le professionnel de la participation socialise aux pratiques de la démocratie participative (via la mise en place des bonnes pratiques notamment) mais quelle est sa véritable contribution quant à la dissémination de la démocratie participative ? Certes, il favorise l'idée d'une démocratie participative en aidant à sa mise en œuvre. Mais, au demeurant, est-ce que la manière dont est prise la décision publique, *in fine*, change ? Une piste de recherche qui pourrait apporter des éléments de réponse à cette interrogation pourrait être de se questionner sur la conception que les commanditaires des politiques publiques ont de la démocratie participative. En effet, ce sont eux qui, au final, sont à la manœuvre et c'est ici que pourrait résider le facteur explicatif majeur du succès ou de l'échec des dispositifs participatifs.

Lors de ce mémoire, nous avons fait le choix de nous concentrer principalement sur l'influence que les professionnels de la participation exerçaient sur le dispositif participatif, sur les commanditaires politiques et les agents publics. Il pourrait être pertinent, lors de futures recherches, d'intégrer la perspective du citoyen et d'étudier dans quelle mesure ces professionnels influencent l'expérience, la perception des citoyens participants à de tels dispositifs.

À l'avenir, nous pourrions ajouter un cinquième critère de comparaison qui serait construit sur la base de l'échelle de la participation d'Arnstein. En effet, celui-ci pourrait nous permettre d'évaluer les dispositifs participatifs à un niveau plus large. Ce critère serait utilisé afin d'étudier les processus dans leur ensemble et pas seulement selon la perspective de l'influence des professionnels de la participation, ce qui ajouterait un autre niveau de profondeur à des travaux de recherches futurs.

Bibliographie

Ouvrages

- ALBARELLO L., (2011), *Choisir l'étude de cas comme méthode de recherche*, Bruxelles, De Boek.
- BALZACQ T., et al., (2014), *Fondements de science politique*, Bruxelles, De Boek.
- BHERER L., FAHMY M., PINSKY M., (2015), *Professionnalisation de la participation publique : acteurs, défis, possibilités*, Montréal, Institut du Nouveau Monde.
- BHERER L., GAUTHIER M., SIMARD L., (2017), *The professionalization of Public Participation*, New-York, Routledge.
- BLONDIAUX L., (2008), *Le nouvel esprit de la démocratie : actualité de la démocratie participative*, France, Seuil/ La république des idées.
- GAUDIN J-P., (2013), *La démocratie participative*, Paris, Armand Colin.
- CHAMPELY S., (2004), *Statistique appliquée au sport*, Bruxelles, De Boek.
- GOURGUES G., (2013), *Les politiques de démocratie participative*, Grenoble, PUG.
- HERMET, G., BADIE B., BIRNBAUM P., BRAUD P., (2005), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, Armand Colin.
- MAZEAUD A., NONJON M., (2018), *Le marché de la démocratie participative*, Vulaines-sur-Seine, Croquant.
- SMITH G., (2009), *Democratic Innovations: Designing Institutions for Citizen Participation*, Cambridge University Press.

Chapitres d'ouvrage

- DAHL R., (1973), « Le pouvoir, l'influence, l'autorité », DAHL R., (1973), *L'analyse politique contemporaine*, Paris, Laffont.
- HASSENTEUFEL P., (2011), « L'action publique comme construction collective d'acteurs en interaction », HASSENTEUFEL P., (2011), *Sociologie politique : l'action publique*, Paris, Armand Colin.
- PAILLE P., MUCCHIELLI A., (2012), « L'analyse thématique », PAILLE P., MUCCHIELLI A., (2012), *L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales*, Paris, Armand Colin.

Articles scientifiques

- BHERER L., (2011), « Les relations ambiguës entre participation et politiques publiques », *Participations*, 1(1), pp.105-133.
- BLONDIAUX L., FOURNIAU J-M., (2011), « Un bilan des recherches sur la participation du public en démocratie : beaucoup de bruit pour rien ? », *Participation*, 1(1), pp.8-35.
- BLONDIAUX L., FOURNIAU J-M., MABI C., (2016), « Introduction : chercheurs et acteurs de la participation : liaisons dangereuses ou collaborations fécondes ? », *Participations*, 16(3), pp.5-17.
- BLONDIAUX L., SINTOMER Y., (2002), « L'impératif délibératif », *Politix*, 15(57), pp.17-35.
- BONACCORSI J., NONJON M., (2012), « La participation en kit : l'horizon funèbre de l'idéal participatif », *Quaderni*, 79(3), pp.29-44.
- ESCOBAR O., ELSTUB S., (2017), « Forms of Mini-publics », *New Democracy*, pp.1-14.

- MAZEAUD A., NONJON M., PARIZET R., (2016), « Les circulations transnationales de l'ingénierie participative », *Participations*, 14(1), pp.5-35.
- MOYNIHAN D., (2003), « Normative and instrumental perspectives on public participation. Citizens summits in Washington D.C », *American review of public administration*, 33(2), pp.164-188.
- NONJON M., (2005), « Professionnels de la participation : savoir gérer son image militante », *Politix*, 70(2), pp.89-112.
- SINTOMER Y., (2016), « Les futurs de la démocratie au XXIe siècle », *Raison publique*, 20(1), pp.175-191.
- SCHIFFINO et al., (2019), « Les gouvernants face aux transformations de la démocratie », *Gouvernement et action publique*, 2(2), pp.57-80.
- TALPIN J., (2013), « La démocratie participative marginalisée par le pouvoir local », *Savoir/Agir*, 25(3), pp.23-30.

Cours magistraux

- AOUN E., MOYSON S., (2018), *Stratégies de recherche pour le mémoire*, [slides des sessions 4 et 5].
- SCHIFFINO N., (2019), *Enjeux démocratiques contemporains*, [notes de cours].

Littérature grise et institutionnelle

- FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES, (2017), *Le Parlement de la FW-B lance « Parlement citoyen », un grand projet de participation citoyenne sur le thème « Quelle Europe pour demain ? »*, (page consultée le 4 juin 2020), [WEB], http://www.federation-wallonie-bruxelles.be/index.php?id=detail_article&no_cache=1&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront

[%5Baction%5D=show&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bcontroller%5D=Document&tx_cfwbarticlefe_cfwbarticlefront%5Bpublication%5D=1928&cHash=c1a49278999ea1e89622402808b04533](#)

- GOOD MOVE, (2018), *Synthèse de la consultation sur l'avant-projet de Plan Régional de Mobilité*, (page consultée le 4 juin 2020), [PDF], https://goodmove.brussels/wp-content/uploads/2019/01/GOODMOVE_Rapport_Consultation_avant_projet_FR-final.pdf
- LA LIBRE, (2019), *Plus de 4 Belges et Français sur 10 ne font pas du tout confiance au politique*, (page consultée le 16 juillet 2020), [WEB], <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/plus-de-4-belges-et-francais-sur-10-ne-font-pas-du-tout-confiance-au-politique-5c6d7da69978e2710e4e0438>
- MAKE YOUR BRUSSELS MOBILITY, (2018), *Rapport d'activité de Particitiz dans le cadre du projet « MakeYour Brussels - Mobility »*, (page consultée le 4 juin 2020), [PDF], http://weblex.brussels/data/annexes/uploads/jp20180517143116rapport_dactivite_particiti z - make_your_brussels - mobility .pdf .pdf

Annexes

Annexe 1 : Les quatre types de professionnels de la participation en termes d'impartialité

	Politically salient projects	Less politically salient projects
Strong support for the project from PPPs	The promoter	The militant
Less support for the project from PPPs	The reformer	The facilitator

Source : BHERER L, GAUTHIER M, SIMARD L. (2017), *The professionalization of Public Participation*, New-York, Routledge.

Annexe 2 : Guide d’entretiens

Guide d’entretien n°1 : Parlement citoyen — Jean Benoit Pilet

Introduction

Se présenter et expliquer brièvement la raison de l’entretien — demander s’il y a des questions avant de commencer. Demander l’accord d’enregistrer et de travailler la retranscription pour le mémoire et une potentielle publication scientifique.

- Demander de se présenter.
- Demander de présenter le dispositif brièvement.
- Demander de présenter son rôle au sein du dispositif.
- Comment est venue l’idée de mettre en place ce dispositif ?
- Quels étaient les objectifs de base de ce dispositif participatif ?

Design du dispositif participatif

Nous allons à présent aborder l’aspect de la conception, du design du dispositif participatif

- Qui avait la charge de la création du dispositif participatif ?
- Quels acteurs étaient présents lors de l’élaboration du dispositif participatif ?
- De quelle manière les participants étaient-ils sélectionnés ?
 - Pourquoi travailler sur base de candidatures spontanées et pas d’extraction ?
- Qui a sélectionné les experts qui sont intervenus lors de la phase d’information du dispositif ?
- Qui a produit les documents d’information à destination des participants ?
- Qui a rédigé la résolution citoyenne ? Était-ce seulement les participants ou est-ce que d’autres personnes y ont également participé ?
- Selon vous, quels sont les éléments indispensables à la réussite d’un dispositif participatif ?
- Selon vous, quelles sont les « bonnes pratiques » de la participation ? Ont-elles été mobilisées pour ce dispositif participatif ?
- Particitiz joue-t-il un rôle dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques ?

Relation avec Particitiz

Nous allons à présent passer dans la troisième phase de cet entretien qui porte sur l'expérience que vous avez eue en collaborant avec Particitiz.

- Selon vous, quelle est l'utilité de passer par des professionnels de la participation tels que Particitiz ?
- Selon vous, quel est l'atout majeur de Particitiz ?
- Pourquoi avez-vous choisi de collaborer avec Particitiz ?
- Quel était le rôle de Particitiz au sein du dispositif participatif ?
- Quel était le rôle de Particitiz avant que le dispositif participatif soit mis en œuvre ?
- Quel était le rôle de Particitiz une fois le dispositif participatif terminé ?
- Êtes-vous satisfait de votre collaboration avec Particitiz ? Oui/non, pourquoi ? Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ?

Résultats du dispositif

- Quels ont été les résultats du dispositif ?
- Qui a présenté la résolution finale ?
- Selon vous, quel est le rôle de Particitiz dans la production des résultats ?
- Avez-vous prévu que Particitiz intervienne dans le suivi du dispositif ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Envisagez-vous de travailler encore avec Particitiz ? Pourquoi ?
- Y a-t-il d'autres organisateurs avec lesquels vous pourriez/souhaiteriez travailler ?
- Finalement, y aurait-il selon vous des éléments qui auraient pu être améliorés, modifiés afin d'obtenir de meilleurs résultats ?

Place du citoyen dans le dispositif

- Quel était le degré d'implication des citoyens dans ce dispositif participatif ?
 - Ont-ils participé à l'élaboration du dispositif ?
 - Au choix de la thématique débattue ?
 - Étaient-ils uniquement présents pour débattre ? Pourquoi ?
- Qui a décidé du degré d'implication des citoyens dans le dispositif ?

- De quelle nature était le pouvoir accordé aux participants ?
- Comment avez-vous perçu la posture des participants face à ce dispositif ?
- Finalement, y a-t-il quelque chose que vous souhaitez ajouter, dont nous aurions oublié de parler lors de l'entretien et qui vous semble important ?

Guide d'entretien n°2 : Make Your Brussels Mobility – Stéphane Vansanvoet

Introduction

Se présenter et expliquer brièvement la raison de l'entretien — demander s'il y a des questions avant de commencer. Demander l'accord d'enregistrer et de travailler la retranscription pour le mémoire et une potentielle publication scientifique.

- Demander de se présenter.
- Demander de présenter le dispositif.
- Demander de présenter son rôle au sein du dispositif.
- Quels étaient les objectifs de base de ce dispositif participatif ?
- Comment a été choisi la thématique, le nombre de participants, le nombre de jours du dispositif, ... ?

Design du dispositif participatif

Nous allons à présent aborder l'aspect de la conception, du design du dispositif participatif

- Qui était en charge de la création du dispositif participatif ?
- Quels acteurs étaient présents lors de l'élaboration du dispositif participatif ?
- De quelle manière les participants étaient-ils sélectionnés ?
- Qui a sélectionné les experts qui sont intervenus lors de la phase d'information du dispositif ?
- Qui a produit les documents d'information à destination des participants ?
- Qui a rédigé la résolution citoyenne ? Était-ce seulement les participants ou est-ce que d'autres personnes y ont également participé ?
- Selon vous, quels sont les éléments indispensables à la réussite d'un dispositif participatif ?
- Selon vous, quelles sont les « bonnes pratiques » de la participation ? Est-ce que ces bonnes pratiques ont été mobilisées dans ce dispositif participatif ?
- Particitiz joue-t-il un rôle dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques ?

Relation avec Particitiz

Nous allons à présent passer dans la troisième phase de cet entretien qui porte sur l'expérience que vous avez eue en collaborant avec Particitiz.

- Selon vous, quelle est l'utilité de passer par des professionnels de la participation tels que Particitiz ?
- Selon vous, quel est l'atout majeur de Particitiz ?
- Pourquoi avez-vous choisi de collaborer avec Particitiz ?
- Y avait-il d'autres répondants à l'appel d'offres ? Si oui, qu'est-ce qui a fait que Particitiz ait été sélectionné ?
- Quel était le rôle de Particitiz au sein du dispositif participatif ?
- Quel était le rôle de Particitiz avant que le dispositif participatif soit mis en œuvre ?
- Quel était le rôle de Particitiz une fois le dispositif participatif terminé ?
- Êtes-vous satisfait de votre collaboration avec Particitiz ? Oui/non, pourquoi ? Qu'est-ce qui aurait pu être amélioré ?

Résultats du dispositif

- Quels ont été les résultats du dispositif ?
- Qui a présenté la résolution finale ?
- Selon vous, quel est le rôle de Particitiz dans la production des résultats ?
- Avez-vous prévu que Particitiz intervienne dans le suivi du dispositif ? Si oui, comment ? Si non, pourquoi ?
- Envisagez-vous de travailler encore avec Particitiz ? Pourquoi ?
- Y a-t-il d'autres organisateurs avec lesquels vous pourriez/souhaiteriez travailler ?

Place du citoyen dans le dispositif

- Quel était le degré d'implication des citoyens dans ce dispositif participatif ?
 - Ont-ils participé à l'élaboration du dispositif ?
 - Au choix de la thématique débattue ?
 - Étaient-ils uniquement présents pour débattre ? Pourquoi ?
- Qui a décidé de ce degré d'implication ?
- De quelle nature était le pouvoir accordé aux participants ?
- Comment avez-vous perçu la posture des participants face à ce dispositif ?
- Y a-t-il quelque chose que vous souhaiteriez ajouter, dont nous aurions oublié de parler lors de l'entretien et que vous trouvez important ?

Guide d'entretien n°3 : Particitiz – Dimitri Lemaire

Introduction

Se présenter et expliquer brièvement la raison de l'entretien — demander s'il y a des questions avant de commencer. Demander l'accord d'enregistrer et de travailler la retranscription pour le mémoire et une potentielle publication scientifique.

- Demander de se présenter.

Particitiz

- Demander de présenter Particitiz
- Demander de présenter son rôle au sein de Particitiz
- Selon vous, quelles sont les « bonnes pratiques » de la participation ?
 - Comment utilises-tu ces bonnes pratiques au sein de Particitiz ?
- Selon toi, quel est l'intérêt pour les institutions publiques de passer par des professionnels de la participation tels que Particitiz ?
- Selon toi, quel est l'atout majeur de Particitiz ?
- Selon toi, quelles compétences doit avoir un organisateur de dispositifs participatifs ?
 - Un organisateur de dispositifs participatifs doit-il avoir un carnet d'adresses, un réseau particulier ? Si oui, quels sont les contacts à privilégier ? Pourquoi ?
- Trouves-tu qu'il existe un marché de la participation ?
 - Si oui, est-ce un marché concurrentiel et commercial sur lequel tu dois positionner Particitiz ? Si oui, comment le fais-tu ?
 - Si oui, comment gères-tu cette concurrence ?
 - Utilisez-vous des outils, des techniques spécifiques qui vous permettent de vous démarquer des autres professionnels du marché de la participation ?

Concernant vos relations avec les clients

- Comment voyez-vous votre relation avec vos clients de manière générale ?
- Êtes-vous souvent confrontés à des « blocages » du côté du politique par rapport à des propositions de conception de dispositif participatif que vous pourriez faire ?
 - Si oui, as-tu des exemples ?
 - Est-ce que ça a été le cas lors d'un des deux dispositifs étudiés ?
 - Comment dépasser ces blocages ?

- Comment gérez-vous ces moments de désaccords concernant le design d'un dispositif participatif ?
- Selon toi, quelle doit être la position de Particitiz vis-à-vis de son client et vis-à-vis des participants du dispositif qu'il élabore ?
- Comment gérez-vous cette position de prestataire au service du public et en même temps vos relations avec les citoyens ?

Design du dispositif participatif

Nous allons à présent aborder l'aspect de la conception, du design du dispositif participatif

- Comment et quand avez-vous intégré le dispositif participatif ?
- Quel était le rôle de Particitiz au sein du dispositif participatif ?
- Qui était en charge de la création du dispositif participatif ?
- De quelle manière les participants étaient-ils sélectionnés ?
- Qui a sélectionné les experts qui sont intervenus lors de la phase d'information du dispositif ?
- Qui a produit les documents d'information à destination des participants ?
- Qui a rédigé la résolution citoyenne ? Était-ce seulement les participants ou est-ce que d'autres personnes (experts) y ont également participé ?
- Y a-t-il des éléments que vous auriez souhaité mettre en place et qui ont été refusés pour quelque raison que ce soit ?

Résultats du dispositif

- Quels ont été les résultats du dispositif ?
- Est-ce que ces résultats correspondaient à vos attentes ? Oui, non, pourquoi ?
- À la fin du dispositif, avez-vous atteint les objectifs fixés lors de l'élaboration de celui-ci ?
- Qui a présenté la résolution finale ?
- Après avoir été présentée, comment la résolution citoyenne a-t-elle été utilisée ?
 - A-t-elle eu un impact concret ?
- Finalement, y aurait-il selon vous des éléments qui auraient pu être améliorés, modifiés afin d'obtenir de meilleurs résultats ?

Place du citoyen dans le dispositif

- Quel était le degré d'implication des citoyens dans ce dispositif participatif ?

- Ont-ils participé à l'élaboration du dispositif ?
- Au choix de la thématique débattue ?
- Étaient-ils uniquement présents pour débattre ? Pourquoi ?
- Qui a décidé de ce degré d'implication ?
- De quelle nature était le pouvoir accordé aux participants ?
- Comment avez-vous perçu la posture des participants face à ce dispositif ?
- Finalement, y a-t-il quelque chose que tu souhaiterais ajouter, dont nous aurions oublié de parler lors de l'entretien et que tu trouves important ?

Annexe 3 : Arbre thématique

Critères de l'influence du professionnel de la participation	Thèmes	Sous-thèmes
Le moment de l'intervention citoyenne	Le citoyen n'est pas associé par le commanditaire politique et le comité d'experts à la préparation (design et mise en œuvre) du dispositif participatif (T0)	
	Le moment de l'intervention citoyenne est cadré et délimité en amont par le commanditaire politique et le comité d'experts (T1)	Pour des raisons pratiques
		Pour des raisons politiques
	La marge de manœuvre des citoyens est limitée à quelques activités (T2)	Sélectionner les experts repris dans une liste établie par l'organisateur
		Débattre
		Rédiger une recommandation
	Les citoyens se donnent une marge de manœuvre supplémentaire par rapport à ce qui est défini au départ (T+)	Présenter une recommandation
	Des intentions que Particitiz poursuit dans un dispositif participatif sont exprimées	Influencer les politiques publiques
		Transférer ses compétences au client
		Arriver à mobiliser les différents avis des acteurs de la société civile sur une thématique donnée
		Atteindre les objectifs grâce au design du dispositif participatif
		Rapprocher le politique des citoyens et vice-versa
		Relations avec les acteurs politiques

Le profil du professionnel de la participation	Particitiz est connu avant de prendre part au dispositif participatif	Relations avec les acteurs académiques
	La nature de la posture de Particitiz face aux projets auxquels il participe	Pas d'intérêt porté sur la thématique débattue
		Pas de prise en compte du parti politique du commanditaire politique
	La relation économique/ dimension marchande	Particitiz répond à des marchés publics
		Particitiz remporte les marchés publics car il est moins onéreux que ses concurrents
		Il est important de budgétiser les missions qui doivent être réalisées
		Les facilitateurs sont des facilitateurs freelances et sont donc rémunérés pour leur activité
		Engager des facilitateurs freelances n'est pas un gage de qualité
	La neutralité est importante pour Particitiz	La neutralité permet de mettre les commanditaires politiques en confiance
		La neutralité permet aux participants de s'exprimer plus librement
		Utilisation de facilitateurs externes pour favoriser une position neutre
	Particitiz accorde une grande importance à sa réputation	Acteur central dans le marché de la participation bruxelloise du point de vue des commanditaires politiques
		Importance d'apparaître comme un acteur neutre et indépendant

		Collaborations précédentes avec des acteurs académiques
Le design et la mise en œuvre du dispositif participatif	Le cadre du dispositif participatif imposé par les institutions publiques	Pas de marge de manœuvre de Particitiz pour le format (jours, nbr de participants, thématique, ...)
		Critiques vis-à-vis du format (thématique, manque de temps, ...)
	Les bénéfices de la collaboration	Succès de la collaboration agents publics/académiques/professionnels de la participation
		Diversité des approches
	Les missions de Particitiz dans le design du dispositif participatif	Sélection des participants
		Sélection des experts
		Production d'information
		Recrutement des facilitateurs freelance
		Organisation logistique
		Organisation de formations à destination des agents publics
		Participation aux réunions préparatoires
		Création du processus délibératif
	Les missions de Particitiz dans la mise en œuvre du dispositif participatif	Facilitation
		Veiller au bon déroulement du dispositif
	Les relations entre Particitiz et le commanditaire politique	Mettre en confiance le commanditaire politique et les agents publics
		Convaincre de lancer un dispositif participatif
		Transférer ses compétences

	Particitiz organise des formations utiles pour les agents publics	Créer du lien entre les acteurs organisateurs (socialisation).
		Transfert de compétences (techniques de communication, ...)
		Apprendre à créer du lien avec les participants (citoyens)
	Particitiz mobilise des bonnes pratiques de la participation lors de sa participation aux dispositifs participatifs	Information 360°
		Temps
		Représentativité
		Indépendance
		Cadre sécurisant
		Evaluation
Les résultats du dispositif participatif	Acteurs impliqués dans la rédaction des recommandations	Les citoyens sont les seuls à rédiger le fond des recommandations
		Les acteurs académiques interviennent sur la forme de la rédaction des recommandations
		Les agents publics interviennent sur la forme de la rédaction des recommandations
	La non-implication de Particitiz dans la phase de rédaction des recommandations	Particitiz ne travaille pas sur le contenu
		Ça ne fait pas partie des missions de Particitiz
	La non-implication de Particitiz dans la phase d'évaluation et de suivi	Mission du politique et des académiques
		Mission non budgétisée par Particitiz
	La posture des agents publics et du politique vis-à-vis de la démocratie participative à la fin du dispositif participatif	Les agents publics et les politiques sont rassurés
		Les agents publics et les politiques sont mitigés

Annexe 4 : Retranscriptions des entretiens

Retranscription de l'entretien réalisé avec Jean-Benoît Pilet

JBP : Bonjour.

CM : Bonjour Monsieur, merci d'avoir accepté de faire cet entretien avec moi. Comme je vous l'ai expliqué dans mon premier mail, je suis en master 2 en relations internationales à l'UCL Mons. Je réalise mon mémoire sur le phénomène de la professionnalisation du marché de la participation avec l'angle plus particulier de l'étude de l'influence des professionnels de la participation sur les dispositifs auxquels ils prennent part. Je vais donc comparer deux dispositifs dans lesquels Particitiz est intervenu, l'un d'eux étant le dispositif « Parlement citoyen » du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et c'est donc de cet événement dont nous parlerons aujourd'hui. Avez-vous des questions avant de commencer ?

JBP : Non non, pas de soucis je vous écoute.

CM : Êtes-vous d'accord pour que j'enregistre cet entretien ?

JBP : Oui bien sûr !

CM : Merci ! Premièrement, est-ce que vous pouvez vous présenter brièvement ?

JBP : Je suis Jean-Benoît Pilet, je suis professeur de sciences politiques à l'ULB et je travaille notamment sur les mécanismes de démocratie participative, ce qui m'a amené à collaborer à l'organisation de certains panels citoyens notamment le panel citoyen du Parlement de la fédération Wallonie Bruxelles, le panel citoyen « We are Molenbeek » et le panel citoyen « Make Your Brussels Mobility ».

CM : D'accord, est-ce que vous pouvez présenter plus en détail l'événement « Parlement Citoyen » ?

JBP : Alors celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Donc le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitait depuis quelque temps organiser un panel citoyen, mais avait des difficultés à se fixer sur une problématique et puis le Secrétaire général a, en coordination avec le Président du parlement, choisi d'organiser un événement suite à la publication du livre blanc du Président de la Commission européenne et donc d'amener les citoyens à débattre de cela et à adopter une série de résolutions qui seraient transmises au Parlement comme « réponse » de la part du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles à ce livre blanc du Président Juncker.

Ils ont donc confié cela, pour le volet académique, à l'ULB, qui a un partenariat structurel, une convention de partenariat avec ce parlement depuis quelques années et pour le volet organisation à l'asbl Particitiz. Donc voilà, c'est comme ça que ça s'est passé et on a organisé cet événement conjointement entre Particitiz et l'ULB. Ça s'est fait en deux temps : d'une part avec une conférence... enfin il y a eu le tirage au sort de citoyens, ceux-ci se sont réunis deux fois, une première séance de rencontre et d'informations et puis alors en septembre de la même année, une journée complète de débats au sein du Parlement qui ...voilà. C'est la façon dont ça s'est passé.

CM : D'accord, et vous, votre rôle précis au sein de ce dispositif ? Quelles étaient vos missions, vos tâches spécifiques ?

JBP : Alors, d'abord j'avais pour mission de mettre sur pied une équipe d'experts de l'ULB qui pouvait venir aider à élaborer la conférence de présentation sur la thématique et le fonctionnement de l'Union européenne. Et donc là j'ai recruté deux chercheuses de l'ULB pour faire cela, ensuite pour constituer un dossier d'information sur les enjeux de la construction européenne et enfin pour le jour même pour avoir des experts en soutien des citoyens c'est-à-dire que quand les citoyens débattaient, ils avaient à chaque fois, au sein de leurs ateliers des chercheurs en études européennes de l'ULB qui pouvaient répondre à leurs questions, quand ils avaient des questions en disant « oui OK, mais qui est exactement compétent sur cette matière-là ou si on veut modifier cela, qu'est-ce qu'il faut faire ?... ». Ils avaient des personnes-ressources. Donc c'était finalement mettre en place cette équipe de personnes-ressources disponibles.

Mon deuxième rôle ça a été de gérer le tirage au sort, donc il y a eu un appel à candidatures via plusieurs médias, puis les députés eux-mêmes ont relayé cet appel à candidatures auprès des citoyens de leur circonscription. Les gens ont posé leurs candidatures en répondant à une série de questions et donc moi j'ai reçu une base de données de je ne sais plus combien : 500 ou 700 personnes, je ne saurais plus vous dire, plusieurs centaines de personnes qui souhaitaient participer. J'ai donc d'abord défini une stratégie de stratification donc dire « voilà, en fonction de ces critères-là et du nombre de participants qu'on veut, il nous faudrait 2 hommes de 50 à 65 ans venant de la région Bruxelles-capitale, ... que j'ai soumis au bureau, qui a été approuvé par le bureau et ensuite j'ai réalisé le tirage au sort à l'intérieur des différents clusters qui avaient été définis. J'ai donc transmis la liste des personnes qui avaient été tirées au sort au Parlement qui ensuite a géré les prises de contact et qui m'a recontacté quand une personne refusait

finalement de participer pour faire un tirage au sort complémentaire. Ça, ça a été mon deuxième rôle.

Et enfin mon troisième rôle a été le jour même et ça a été, enfin le jour même j'ai eu deux rôles : un rôle d'analyse des votes, c'est-à-dire que quand les personnes, à la fin de la matinée formulaient une série de propositions, on les a fait voter en leur demandant de mettre leurs 3 ou 4 propositions préférées et après moi j'ai fait une analyse de ces votes pour que ça ne se soit pas simplement les propositions qui avaient le plus de voix, mais en fait en regardant les propositions qui se regroupaient en termes de comportement de vote, une analyse en composante principale ou en clusters si vous voulez, pour pouvoir dire « bon ben voilà, il y a des propositions qui se ressemblent très fort à la fois dans leurs formulations, mais aussi dans les gens qui votent systématiquement pour elles donc on va proposer de les mélanger ces propositions », donc ça j'ai fait, durant le temps de midi et par ailleurs j'avais soumis un questionnaire en début et en fin d'événement pour analyser la façon dont les participants avaient perçu leur expérience, est-ce qu'ils avaient appréciés, qu'est-ce qu'ils n'avaient pas apprécié, est-ce que ça changeait la vision du politique,... Ce qui m'a permis de réaliser un rapport à la fin de cet exercice, mais qui est quelque chose que j'avais déjà fait pour l'événement « We are Molenbeek » et puis que j'ai refait après pour l'événement « Make Your Brussels Mobility ».

CM : Très bien. Pour revenir sur la manière de sélectionner les candidats, pourquoi avez-vous décidé de partir sur un appel à candidatures plutôt qu'une extraction de la population comme cela peut se faire parfois ?

JBP : Parce que ce n'était pas possible en fait. Ça a été une discussion qu'on a eue avec le Bureau du Parlement, qui a soumis ça au service juridique pour savoir s'ils pouvaient le faire et ça n'était pas possible en fait. Ce n'est pas une raison pour laquelle ils peuvent utiliser le registre national. Ils auraient dû pour cela voter un décret qui autorisait ça. Je pense qu'ils ont même soumis, je pense la question à la section législation du Conseil d'État, et il leur a dit que cela supposait de voter un décret, mais qu'il n'y avait pas d'opposition de principes à ce qu'ils le fassent, mais qu'il fallait le cadre légal pour que le Parlement puisse demander une extraction du registre national sur cette base. Ensuite ils ont envisagé d'utiliser des bases de données existantes d'adresses à acheter, mais ça c'était au-delà de leur budget et donc pour des raisons à la fois de contraintes légales et budgétaires, ils ont choisi de passer par un appel à candidatures

via les médias, car en signant un partenariat avec la Libre Belgique et je ne sais plus quel autre média, ça leur revenait à bien moins cher de fonctionner comme cela.

CM : D'accord. Donc vous venez de m'expliquer le contexte dans lequel cet événement a été mis en place, mais quels étaient les objectifs concrets de ce dispositif ? Est-ce que c'était juste de l'information ou arriver à un réel input des citoyens pour en faire quelque chose de concret par la suite ?

JBP : Heuuu... Ça, ça serait plutôt aux personnes du Parlement qu'il faut poser la question, mais mon impression c'était que ça visait d'une part à mieux faire connaître le Parlement. Et d'autre part ça visait à montrer aux députés comment fonctionne ce type de dispositifs et ce qu'ils peuvent amener. Donc c'était un peu un test pour les députés. Il y avait une série de députés qui étaient très favorables à ce genre de dispositifs et il y en avait une série d'autres qui étaient très sceptiques est donc c'était une manière de voir, est-ce que ça fonctionne bien, oui, non, comment ... Et donc l'idée d'un Jury citoyen répondait à ces deux objectifs : faire connaître l'assemblée et d'autre part, faire un test pour peut-être transformer ce mode de consultation citoyenne en quelque chose de récurrent pour cette assemblée.

CM : D'accord. Donc comme vous me l'avez expliqué, l'une de vos missions était justement de constituer ces documents d'information qui ont été remis aux participants lors de la première journée, est-ce que c'est uniquement l'ULB qui a eu pour mission de rédiger ces documents ou est-ce que d'autres acteurs sont intervenus dans la production de ceux-ci ?

JBP : Ça a été directement entre le service presse du Parlement et les deux chercheuses en études européennes : Nathalie Brack et Camille Kelbel. Donc en fait le service presse a fait ce qu'ils font pour les députés en fait, ils constituent des dossiers d'actu pour les députés sur des thématiques qui leur sont demandées et donc ils ont fait ça sur la question des grands débats sur l'intégration européenne et donc ils ont extrait une série de dossiers puis ils ont soumis cela aux deux chercheuses qui ont dit « là il faudrait prendre ça et ça, par contre il manque tel élément, tel point de vue... » et donc elles ont elles-mêmes complété cela. C'est de cette manière-là que ça s'est fait.

CM : D'accord. Concernant la rédaction de la résolution citoyenne, est-ce que les citoyens ont été les seuls à rédiger cette résolution ou est-ce que vous êtes venu en appui et si oui, à quel degré ?

JBP : Nous pas, on était là s'ils avaient des questions, donc l'équipe de chercheurs de l'ULB était là, mais le travail s'est fait directement entre citoyens et à chaque fois deux personnes qui travaillent pour l'administration du Parlement et qui sont souvent des personnes qui rédigent les PV des commissions et des assemblées plénières et qui donc avaient suivi une formation donnée par Particitiz, mais qui étaient là pour apporter leur expertise en rédaction, en format texte parlementaire.

CM : Oui donc plus sur la forme que sur le fond ?

JBP : Oui c'est cela, plus sur la forme. Le fond c'était strictement les citoyens et la forme c'était ces personnes qui dépendent de l'administration du Parlement. Les chercheurs de l'ULB n'intervenaient pas du tout, même si parfois ça a un peu posé problème, car ils trouvaient que, soit c'était enfoncer des portes ouvertes, soit c'était faire des propositions qui n'avaient aucune chance, mais on les avait bien briefés sur le fait que sur le fond il ne fallait pas intervenir.

CM : Très bien. Ensuite, selon vous, quels sont les éléments indispensables pour qu'un dispositif participatif soit une réussite ?

JBP : Sur la base de cette expérience-là ou de façon générale ?

CM : Les deux

JBP : Du temps. Je pense que c'est ce qui a manqué dans cette expérience-là c'est que ce n'est pas possible en une journée et donc ça ne permet pas d'approfondir véritablement. Les formats de conventions citoyennes qui prennent du temps, comme celle qui vient de se terminer en France, permettent véritablement d'aboutir à des textes et des propositions plus aboutis et plus approfondis et par ailleurs ça permet aussi aux participants de plus facilement faire évoluer leurs positions donc je pense qu'il faut plus de temps.

CM : Et ces deux journées vous étaient imposées ?

JBP : Oui ça c'est une question de contrainte budgétaire du Parlement qui souhaitait fonctionner dans ce format-là.

CM : D'accord. Et donc selon vous, quelles sont les bonnes pratiques de la participation et est-ce que certaines de ces bonnes pratiques ont été mobilisées pour ce dispositif participatif ?

JBP : Je pense que, d'une part en termes de recrutement, l'appel à candidatures sur base volontaire n'était pas très bon, mais par contre la façon dont le tirage au sort a été réalisé et respecté était globalement satisfaisante. Ce tirage au sort stratifié me semble être une de ces

bonnes pratiques. Le fait de faire travailler les citoyens avec tout le soutien de l'administration parlementaire et donc avec une grosse équipe de professionnels... C'est-à-dire combiner des professionnels de l'animation citoyenne comme Particitiz avec des professionnels du fonctionnement parlementaire je trouvais que ça faisait une très bonne équipe, ça évitait de tomber un peu trop dans l'animation de groupe... Les deux apportaient leurs richesses et donc ça faisait un bon mix donc ça je trouve que c'est plutôt une bonne chose. Car ne confier qu'à des institutions parlementaires ça ne me paraît pas une bonne idée, mais j'ai aussi pu observer que, de confier qu'à des... enfin que les citoyens se sentent plus pris au sérieux quand ils voient que c'est dans le parlement avec des agents du parlement qui les aident... Et donc je pense que ça, ça les motive. Donc ça c'est une bonne pratique. Et alors je trouvais que finalement avoir une équipe de personnes-ressources comme ça à disposition des citoyens, qui puissent les aider à différents moments quand ils débattent... et ça c'étaient aussi des bonnes pratiques.

CM : Ces experts dont vous parlez, qui sont venus informer les citoyens, c'était l'ULB qui les a sélectionnés également ?

JBP : Oui moi j'ai pris dans mon centre tous les gens qui travaillaient sur les questions européennes et qui étaient motivés.

CM : D'accord. Et est-ce que Particitiz a joué un rôle dans la mise en œuvre de ces bonnes pratiques ?

JBP : Oui donc Particitiz était chaque fois-là dans toutes les réunions et a aussi fait en sorte d'organiser une formation à destination à la fois des agents du parlement et des chercheurs de l'ULB ce qui fait qu'il y avait déjà une certaine cohésion et une certaine manière de travailler ensemble et donc le jour même on ne s'est pas retrouvé avec des inconnus qui n'avaient pas l'habitude de fonctionner ensemble. Et donc ça c'était bien.

CM : Et donc pour vous l'utilité de passer par ce type de professionnel tel que Particitiz réside dans cet aspect-là ?

JBP : Tout à fait, et je pense que finalement la combinaison équipe universitaire et professionnels de la participation comme Particitiz et agents du Parlement est vraiment une bonne pratique, mais ça suppose un investissement de l'institution conséquent. Pas quelque chose... si je comparer avec d'autres événements comme « We are Molenbeek » ba voilà en gros c'était « organisez vos trucs, débrouillez-vous et puis on viendra voir ce qu'il en ressort ».

CM : D'accord très bien. Maintenant je vais plus vous poser des questions par rapport à la relation qu'il y a eu avec Particitiz dans le cadre de ce dispositif participatif. Pourquoi premièrement avez-vous choisi de collaborer spécifiquement avec Particitiz et pas avec un autre organisateur ?

JBP : Moi je n'ai pas choisi de collaborer avec Particitiz pour ce projet-là. Le Parlement a choisi de mobiliser une équipe de professionnels de la participation et je pense qu'ils ont envoyé plusieurs lettres d'invitation à plusieurs associations et que c'est Particitiz qui a rendu le... enfin je ne sais pas exactement comment le Parlement a sélectionné Particitiz.

CM : C'est intéressant ce que vous me dites, car j'avais lu dans le dossier de la Libre que dans le cadre de ce dispositif, il n'y avait pas eu d'appel d'offres pour Particitiz et que c'était une convention qui avait été faite entre Particitiz et l'ULB.

JBP : Oui, mais il y a quand même eu... il n'y a pas eu un appel d'offres formel, mais je pense qu'il y a eu, de la part du Parlement des lettres d'invitation à venir discuter avec eux qui ont été faites.

CM : D'accord, donc ce n'est pas l'ULB qui a décidé de collaborer avec Particitiz.

JBP : Je sais qu'on collaborait déjà avec Particitiz pour d'autres projets donc c'est sûr que ça a facilité les choses, mais après par contre là vous avez raison c'est qu'en termes de vitesse de fonctionnement, c'était plus simple pour le Parlement ne pas ne faire un marché public, mais de faire, de choisir une association et puis après de faire passer ça par la convention avec l'ULB qui existait déjà en faisant un avenant.

CM : D'accord.

JBP : Mais ça c'est plus pour le Parlement, je dirais une manière d'aller plus vite que véritablement nous laisser choisir ce qu'on faisait de notre côté. Mais Particitiz avait aussi déjà, il y avait une première idée de faire un Jury citoyen et Particitiz là était venu présenter le projet au Parlement et donc ça ne s'était pas fait, mais il y avait déjà aussi heu..

CM : Il y avait déjà contacts à ce niveau-là.

JBP : Oui c'est ça, Particitiz était déjà connu du Parlement.

CM : D'accord. Et donc vous m'avez expliqué que Particitiz était présent à toutes les réunions avant, qu'il avait fait une formation. Est-ce c'était le seul rôle de Particitiz en amont du dispositif ?

JBP : Je me souviens qu'ils étaient là pour discuter du format exact, car les réunions sur le format exact, l'idée des deux journées etc., c'était des représentants du Parlement, des représentants de l'ULB et des représentants de Particitiz. Donc ils étaient là à ce moment là mais comme rôle séparé... Je pense qu'eux leur rôle c'était vraiment de s'assurer du bon fonctionnement de la journée du mois de septembre et donc d'avoir les animateurs, la formation des agents du Parlement, la formation des agents de l'ULB, réfléchir à comment on allait diviser en différents groupes, quelles thématiques on allait mettre en œuvre, la disposition des salles, ... Don c'était vraiment toute la logistique concrète de l'organisation. Mais par contre ils n'ont pas géré, comme ils ont pu le faire dans d'autres expériences dans lesquelles j'ai pu travailler avec eux : c'est pas eux qui ont géré le tirage au sort, le recrutement, ...

CM : D'accord. Donc vous avez parlé de la deuxième réunion de septembre, est-ce que Particitiz était là aussi lors de la première en juillet ou pas ?

JBP : Oui donc pour la réunion de juillet, qui était finalement une conférence, ils étaient là, mais la conférence était donnée par des personnes de l'ULB et transmettaient des informations. Je pense qu'il y a quand même eu un discours de Dimitri Lemaire pour présenter l'association et expliquer comment ils allaient faire ça. Moi-même ainsi que le greffier avons également pris la parole.

CM : Voilà, mais donc c'est surtout lors de la deuxième journée que Particitiz est réellement intervenu, que ce soit sur la manière de modérer les débats, ...

JBP : Tout à fait donc en gros, l'idée est que ni moi, ni les agents du parlement nous devions gérer l'organisation de cette journée en tant que telle, c'était Particitiz qui disait « il faudrait faire comme ça, il faudrait des salles à tel endroit, il faudrait que ça se distribue comme ça, ... » et après nous on venait un peu s'insérer dans l'organisation concrète que Particitiz avait proposée.

CM : D'accord. Une fois ces deux journées terminées, est-ce que Particitiz a eu un rôle dans le suivi, l'évaluation de cet événement-là ?

JBP : Donc moi j'ai fait le rapport, je l'ai transmis à Particitiz, mais je pense que Particitiz a aussi fait un rapport sur la façon dont la journée s'était passée... Je ne saurais plus vous dire exactement, je vous avoue que j'ai un peu tendance à confondre les trois événements que j'ai faits avec eux, mais je pense qu'ils ont du rendre un rapport final en plus donc il y a eu la résolution, mon rapport et je me demande s'ils n'ont pas rendu quelque chose en plus et puis il

y a eu un débriefing si je me souviens bien en réunion, mais voilà je n'ai plus de souvenirs hyper précis je dois vous avouer.

CM : Pas de soucis, donc maintenant je vais aborder l'aspect résultats du dispositif participatif : en dehors de la production d'une résolution citoyenne, pouvez-vous me dire s'il y a eu des résultats ou des effets de cet événement à quelque niveau que ce soit ?

JBP : Donc il y a une partie des participants qui se sont constitués en collectif qui a fonctionné pendant un certain temps et qui visait à justement tenir à l'œil ce que le Parlement ferait de leur résolution. Groupe qui était assez large au départ et puis qui s'est réduit, mais par contre s'est composé de personnes très revendicatives et qui souhaitent avoir un suivi et qui trouvaient que le parlement n'en faisait pas assez. Donc cela a créé de la politisation chez ces gens.

Après il y a eu, je pense qu'il y a certains députés qui ont trouvé l'expérience intéressante, mais qui ont trouvé que le faire sur quelque chose qui ne relève pas directement de leurs compétences politiques n'était pas une bonne idée. Donc c'étaient des députés wallons et des députés bruxellois qui siègent au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles donc ils n'ont pas eu les mêmes expériences au Parlement de la Wallonie et au Parlement bruxellois et je pense qu'ils ont été convaincus du fait qu'il ne fallait pas le faire sur un thème comme l'Europe. Ça ne servait un peu à rien, car ils ne savaient pas très bien que faire de cette résolution. Et donc je pense que ça a conscientisé les députés que ce n'était pas un mauvais dispositif, mais qu'il fallait le faire sur quelque chose qui était lié de façon plus directe aux compétences de l'assemblée et donc je pense que c'est notamment pour ça que l'on voit que ça évolue plus au niveau maintenant des Parlements régionaux que du Parlement de la communauté.

CM : D'accord. Pour revenir sur ce que vous avez dit, vous avez parlé d'un groupe de citoyens qui s'était constitué, est-ce qu'il s'était constitué à la fin pour juste faire du suivi ou est-ce que déjà durant le processus le groupe existait ?

JBP : Donc après la conférence de juillet ils ont créé un groupe Facebook afin de pouvoir échanger, se préparer, ... Et donc finalement il y a déjà une dynamique qui a pris à ce niveau-là qui est venue et qui s'est encore intensifiée au moment de la réunion de septembre et puis après ils ont continué à fonctionner dans le suivi. Mais donc ça a commencé à la réunion de juillet.

CM : Et donc vous venez de me dire que c'était pour parler un peu des informations qu'ils avaient reçues en juillet...

JBP : C'est ça, c'était échanger, qu'est-ce qu'on va faire, est-ce qu'on peut échanger des textes... Il y en a je pense même qui se sont vu pour déjà débattre entre eux... En fait ils voulaient éviter de se faire marcher dessus par les élus et que ça ne serve à rien donc ils se sont dit, la meilleure manière de faire, c'est de s'organiser.

CM : Voilà et donc vous m'avez dit au début de notre entretien qu'il y avait un manque de temps et que pour vous deux jours cela n'était pas assez, est-ce que vous pensez qu'une des raisons pour lesquelles ces citoyens se sont regroupés c'est justement à cause de ce manque de temps pour débattre plus en profondeur et absorber les informations liées à la thématique ?

JBP : Je ne sais pas exactement... Pourquoi est-ce qu'ils ont fait ça... Non je n'ai pas l'impression. J'ai l'impression que c'était plus des gens qui étaient dans, quelque part dans la mouvance des collectifs citoyens et qui donc trouvaient ça normal... qui étaient assez méfiants des institutions. Je pense que c'est plus leur méfiance qu'autre chose. Je ne pense pas que ce soit le manque de temps. Par contre ce qui a facilité le fait qu'ils le fassent c'est le grand écart entre la réunion de juillet et la réunion de septembre. Si les choses s'étaient enchaînées plus rapidement, ils se seraient moins constitués en organisme parallèle.

CM : D'accord. En ce qui concerne la résolution citoyenne, elle a été présentée ensuite aux députés, qui l'a présentée cette résolution ? Est-ce que ce sont les citoyens, les experts, ... ?

JBP : Les citoyens.

CM : Et comment cela s'est-il déroulé ? Est-ce que ce sont tous les citoyens qui sont allés présenter leur résolution ou juste quelques-uns ?

JBP : Ils ont dû poser leurs candidatures et il y a eu un tirage au sort par le greffier de quatre personnes qui avaient posé leurs candidatures. Et après les autres ont pu venir et je pense qu'il y en a d'autres qui étaient présents dans la salle.

CM : D'accord. Donc dans ce contexte-ci, vous avez travaillé avec Particitiz, mais est-ce que vous, vous connaissez d'autres organisateurs, d'autres acteurs, professionnels de la participation avec lesquels vous pourriez ou souhaiteriez collaborer dans le futur ?

JBP : Moi j'ai travaillé un peu, mais alors c'était plus de la délibération en ligne avec Citizens Lab pour un processus délibératif à l'ULB. Donc moi je les ai rencontrés et j'ai travaillé avec eux et par ailleurs j'ai croisé dans des conférences et j'ai pu un peu discuter et je les trouvais assez intéressants, c'était l'association basée à Anderlecht « Périphéria ». Donc c'est Particitiz

avec lequel j'ai le plus travaillé et par ailleurs j'ai pu également travailler avec ces deux autres acteurs.

CM : Et vous personnellement, est-ce que vous voudriez retravailler à l'avenir avec Particitiz si vous en avez l'occasion ?

JBP : Oui tout à fait, c'est quelque chose qui peut se faire même si ces derniers temps, on évolue plus vers un modèle dans lequel il y a un comité scientifique qui travaille en parallèle pour les organisateurs... Donc il y a l'institution qui veut lancer l'initiative, il y a un comité scientifique et il y a un organisateur concret... Je suis dans le comité scientifique du dialogue citoyen en Communauté germanophone et là c'est l'organisateur du G1000 qui l'organise, j'ai quelqu'un de mon équipe qui va sans doute aller dans le comité scientifique des commissions délibératives citoyennes du Parlement bruxellois, ... Et donc c'est vrai que maintenant le modèle vers lequel on évolue est plus le modèle qui a été appliqué en Irlande et qui commence à être disséminé à différents endroits et qui est de constituer un comité scientifique qui travailler avec... Et donc finalement les choses sont plus séparées entre le suivi et l'évaluation académique et l'organisation concrète de l'événement. Donc je pense que c'est vers ce modèle-là qu'on va, ce qui est logique quelque part et qui permet aux institutions publiques de fonctionner de façon plus libre...

CM : Est-ce que vous auriez des éléments autres que, par exemple le temps que vous avez déjà cité, qui auraient pu être amélioré, modifié dans le cadre spécifique du dispositif « Parlement Citoyen » afin d'avoir de meilleurs résultats ?

JBP : Donc ce n'était pas une bonne problématique. C'est clair ce n'était pas le bon sujet. Moi je reste convaincu que pour que cela fonctionne il faut que ça reste lié à quelque chose qui peut faire l'objet d'une initiative donc au plus près on est d'un texte de loi concret et de son débat, au mieux on est. Même l'idée des grandes conventions citoyennes sur le climat et ce genre de choses, j'ai un peu du mal à... Je trouve qu'il faudrait plutôt prendre des éléments qui se trouvent dans l'agenda du gouvernement et du parlement pour la législature à venir et confier et faire intervenir les citoyens là-dessus.

CM : Très bien merci. Je vais maintenant aborder la dernière thématique de l'entretien qui est la place des citoyens au sein du dispositif participatif. Vous m'avez déjà partiellement répondu à cette question, mais donc quel était réellement le degré d'implication des citoyens ?

JBP : C'était purement un événement délibératif auquel ils participaient à la délibération et donc c'était très cadré à ce niveau-là.

CM : Oui donc tout était cadré en amont par le Parlement et il n'y avait pas de marge de manœuvre de ce côté-là.

JBP : Tout à fait, c'était la volonté du Parlement de garder largement le contrôle sur ce qui se passait et donc d'organiser cela via des réunions entre Particitiz, l'ULB et le Parlement. Mais aussi parce que chaque élément du dispositif devait faire l'objet d'un consensus du bureau du Parlement donc il fallait que tous les groupes politiques du Parlement soient d'accord et donc c'est aussi une des raisons pour laquelle c'était très cadré.

CM : D'accord. Et mis à part le groupe de citoyens qui s'est constitué, quelle était la posture de départ des participants vis-à-vis du dispositif ?

JBP : Il y avait de tout. Il y en a qui étaient extrêmement contents, satisfaits et constructifs. Il y en a qui étaient revendicatifs... Tous prenaient les choses très au sérieux, tous s'impliquaient énormément, mais certains étaient dans une posture de « je viens donner mon point de vue et participer et coconstruire et on verra ce qu'il en advient » et d'autres étaient dans une posture beaucoup plus militante et se disaient « finalement, notre légitimité est équivalente voir supérieure à celle des élus ». Et c'était beaucoup plus en fonction de leur perception des hommes et femmes politiques que d'autre chose. Selon leur degré de confiance dans les élus, ils étaient plus ou moins revendicatifs dans leur posture.

CM : D'accord très bien. Nous arrivons donc à la fin de cet entretien, est-ce que souhaiteriez ajouter quelque chose, aborder un point dont nous n'aurions pas parlé et que vous trouveriez pertinent ?

JBP : Non rien de spécial.

CM : Très bien, je vous remercie encore d'avoir pris le temps de répondre à mes questions et je vous souhaite donc une bonne journée.

JBP : Je vous en prie, que tout se passe bien pour la suite et pour votre mémoire. Une bonne journée et au revoir.

CM : Merci, au revoir.

Retranscription de l'entretien réalisé avec Stéphane Vansantvoet

SV : Bonjour.

CM : Bonjour Monsieur, comment allez-vous ?

SV : Bien merci et vous ?

CM : Bien merci. Merci d'avoir accepté de faire cette interview avec moi aujourd'hui.

SV : Il n'y a pas de soucis.

CM : Donc comme je vous l'ai expliqué dans mon mail, je suis étudiante en master 2 en relations internationales à l'UCL à Mons et j'étudie le phénomène de la professionnalisation de la participation et plus particulièrement, l'influence des professionnels de la participation sur les dispositifs auxquels ils participent. J'ai donc fait mon stage chez Particitiz et je travaille maintenant pour eux en tant qu'étudiante. J'étudie donc le cas précis de Particitiz dans le cadre de deux événements auxquels ils ont participé, l'un d'eux étant l'événement « Make Your Brussels Mobility » et c'est donc pour ça que je fais cet entretien avec vous aujourd'hui. Avant de commencer, est-ce que vous avez des questions ?

SV : Non.

CM : Très bien, avant tout, êtes-vous d'accord que j'enregistre cet entretien afin d'utiliser la retranscription dans le cadre de mon mémoire ?

SV : Aucun souci, oui vous pouvez.

CM : D'accord merci. Donc première question, est-ce que vous pouvez vous présenter brièvement ?

SV : Oui donc voilà je m'appelle Stéphane Vansantvoet mais ça vous le savez déjà. Je travaille au Parlement bruxellois au sein des services législatifs depuis 2008 en tant que secrétaire de commission et donc j'ai participé à la mise en place du panel citoyen en 2016-2017. Actuellement, je mets en place les processus de commissions délibératives.

CM : D'accord et donc justement, en parlant de Make Your Brussels Mobility, est-ce que vous pouvez expliquer quels étaient le but et la thématique de ce dispositif ?

SV : Le but essentiel c'était de tenter de réconcilier le citoyen avec la politique, je pense qu'il y avait évidemment un but lié à la communication, à l'image que le Président du Parlement de l'époque voulait donner au Parlement. Voilà, c'est essentiellement ça.

CM : Et vous personnellement, quel était votre rôle au sein de ce dispositif ?

SV : Moi j'avais plutôt un rôle de facilitateur, les fonctionnaires sont là quelque part pour mettre de l'huile dans les rouages et rappeler au règlement lorsque c'est nécessaire. Donc j'ai participé aux différentes discussions préalables à la mise en place du panel citoyen, j'ai corédigé l'appel à candidature pour l'opérateur externe donc Particitiz. J'ai ensuite assisté aux différentes réunions du panel citoyen en tant qu'observateur dans un premier temps et en tant que co-rédacteur des différentes recommandations, puisqu'on voulait donner aux recommandations, ... on voulait que ces recommandations soient telles que les recommandations que les parlementaires proposent au sein du Parlement et j'ai ensuite assuré le suivi du panel citoyen donc, je me suis assuré qu'il en soit fait quelque chose, d'abord au niveau du Parlement puis au niveau du gouvernement.

CM : D'accord, et donc quand vous avez dit que vous aviez-corédigé en partie l'appel d'offres pour l'opérateur externe, qui s'est chargé de décider de la thématique, du nombre de participants, du nombre de journées, ... ?

SV : La thématique ça a été quelque chose qui a été décidé au niveau politique, donc on voulait une thématique qui à la fois intéresse les citoyens bruxellois mais aussi qui ne soit pas trop polémique. L'idée était plutôt d'arriver à des recommandations qui soient consensuelles. Pour ce qui est des aspects pratiques donc nombre de participants, agenda, ... c'est le comité d'accompagnement qui a été consulté mais la décision finale a été prise sur la base des conseils du comité d'accompagnement par le politique de toute façon.

CM : Et de qui était composé ce comité d'accompagnement ?

SV : Il était composé 6 experts scientifiques de la participation citoyenne : Mine Reuchamps, Jean Benoit Pilet, Ludivine Damay, Benoit Derenne, Sébastien Van Drooghenbroeck et encore un mais je ne reviens plus sur son nom. Et à ce groupe d'experts se sont joints une personne du cabinet de la ministre présidente qui était responsable de tout ce qui était mobilité au sein du gouvernement et alors quelqu'un de Bruxelles mobilité qui est l'administration de la mobilité bruxelloise.

CM : D'accord. Maintenant nous allons parler de la création, du design du dispositif participatif. Vous m'avez donc dit que le dispositif participatif a été designé en collaboration avec le comité d'accompagnement, Particitiz et des fonctionnaires du Parlement.

SV : Voilà exactement

CM : De quelle manière les participants ont-ils été sélectionnés ?

SV : On a procédé à un premier tirage au sort à travers les pages blanches qu'on a ensuite complété par des enquêtes de terrain puisque les pages blanches ne représentent pas tous les types de profils. Donc Particitiz est allé sur le terrain dans les campus universitaires car il nous manquait des étudiants et sur les marchés car il nous manquait également des personnes âgées. Sur cette base, sur l'ensemble des personnes qui ont répondu positivement, on a procédé à un second tirage au sort de manière à avoir une représentation de l'ensemble de la population bruxelloise en termes de langue, de sexe, de profession, la composition familiale d'âge, d'études et le mode de déplacement.

CM : Et ça c'est Particitiz qui a posé ces critères ?

SV : C'est Particitiz, en accord avec le comité d'accompagnement.

CM : Si je ne me trompe pas, lors des journées avec les citoyens, il y a des experts qui sont intervenus pour apporter des réponses aux interrogations des citoyens, qui a sélectionné ces experts ?

SV : On a fait une première sélection des différents acteurs de la mobilité qui sont présents au sein de la commission régionale de la mobilité et la liste a été soumise aux participants.

CM : D'accord. Et quand vous dites « on » vous parlez bien toujours du comité d'accompagnement ?

SV : C'était assez simple puisque ce sont les membres de la commission régionale de la mobilité mais effectivement, on a fait ça en accord avec le comité d'accompagnement.

CM : D'accord. Est-ce que c'est la même chose pour les documents d'information qui ont été transmis aux citoyens ? Qui a rédigé ces documents d'information ?

SV : Alors les documents d'information c'est moi qui les ai rédigé sur la base des informations qui nous ont été fournies par Bruxelles mobilité et par le cabinet de la ministre présidente sous le contrôle du comité d'accompagnement.

CM : Très bien. Vous avez dit tantôt que vous avez aidé les citoyens à rédiger la résolution citoyenne, à quel niveau êtes-vous intervenus ?

SV : On s'est essentiellement concentré sur la formulation.

CM : Pour vous, quels sont les éléments indispensables à la réussite d'un dispositif participatif ?

SV : Alors je pense qu'il faut que l'échantillon soit suffisamment représentatif, que la mission des citoyens soit claire, qu'ils sachent vers quoi tendre, et qu'il y ait absolument un suivi qui soit fait car si on consulte les citoyens et qu'on ne sait rien des recommandations, on perd toute crédibilité.

CM : Très bien. Et est-ce que vous avez déjà entendu parler des « bonnes pratiques » de la participation ?

SV : Oui largement car je suis entrain de mettre en place les commissions délibératives donc on a consulté différents experts et notamment une experte de l'OCDE qui a mis en exergue les bonnes pratiques que l'OCDE a identifiées.

CM : Est-ce que vous pouvez en citer quelques-unes ?

SV : De mémoire, il y a le suivi, la représentativité, ... je les ai devant moi je peux regarder si vous voulez.

CM : Il n'y a aucun souci, c'est selon vous. Par exemple, quelles bonnes pratiques ont été mobilisées dans le dispositif Make Your Brussels Mobility selon vous ?

SV : En tout cas en termes de suivi oui, la transparence évidemment car il faut qu'on soit clair au niveau des citoyens et je pense que la plupart des citoyens savaient comment ils avaient été sélectionnés. La représentativité oui mais c'est toujours une question un peu compliquée sur un échantillon de 40 personnes. L'inclusion c'est parfois plus compliqué car si on a été plus inclusif par rapport à la composition du panel, on l'a sans doute été moins au niveau des discussions. On a très vite perdu certaines personnes qui se sont beaucoup moins exprimées.

CM : Je rebondis sur ce que vous venez de me dire, quand vous me dites que vous avez perdu des personnes au niveau des débats, est-ce que c'était à cause de la thématique, de la manière dont les débats étaient organisés, les facilitateurs, ... ?

SV : Je pense qu'effectivement il y a peut-être un rôle à jouer au niveau des facilitateurs de manière à réellement susciter la prise de parole de tous les participants. Ils ont parfois des

difficultés à s'exprimer ou un manque de confiance qui fait qu'ils doutent de leurs positions mais je pense qu'il y a un vrai travail à faire à ce niveau-là, sans doute plus individualisé que...

CM : D'accord donc ici, la faiblesse était du côté de Particitiz alors ? Par rapport à la capacité des facilitateurs à vraiment mettre à l'aise les personnes...

SV : Après est-ce que c'est une faiblesse de Particitiz ou c'est un truc qu'on avait... je pense que c'est surtout quelque chose qu'on n'avait pas suffisamment identifié.

CM : D'accord donc l'origine serait plus en amont avec le comité d'accompagnement alors ?

SV : Voilà c'est ça.

CM : D'accord donc maintenant je vais vous poser des questions centrées sur les relations que vous avez eues avec Particitiz et son implication dans le dispositif. Premièrement, selon vous, quel est l'intérêt des institutions publiques de passer par des professionnels de la participation pour organiser des dispositifs participatifs ?

SV : La première utilité c'est qu'on ne dispose pas du personnel, d'un nombre de personnels suffisant et pour le moment on n'a absolument aucune expertise. Une troisième difficulté est que ce sont pour le moment des événements qui sont très ponctuels et donc on ne peut pas mobiliser à temps plein du personnel qui ne nous est utile que... enfin ça dépend mais là en l'occurrence c'était une expérience pilote donc on ne pouvait pas ne pas passer par un professionnel.

CM : Et donc pour vous l'atout majeur de Particitiz c'est vraiment cette expertise.

SV : Oui c'est vraiment l'expertise et l'expérience.

CM : D'accord. Donc Particitiz est arrivé sur le projet grâce à un appel d'offres qu'il a remporté. Y avait-il d'autres professionnels qui ont répondu à l'appel ? Pourquoi avoir choisi Particitiz ?

SV : On a consulté 6 ou 7 opérateurs, on a eu deux offres, une qui était plus ou moins dans les prix qu'on avait imaginés et l'autre qui était beaucoup plus cher mais donc voilà ça c'est le jeu. Un des premiers critères c'était le prix donc là clairement Particitiz partait avec une longueur d'avance, et le deuxième critère était la cohérence de l'offre et là, de l'avis des experts, l'offre de Particitiz était beaucoup plus cohérente que celle de l'autre opérateur.

CM : Et donc si je comprends bien, Particitiz a été sélectionné non pas seulement par les membres du Parlement mais également avec les membres du comité scientifique ?

SV : Donc formellement c'est bien le bureau du Parlement qui s'est prononcé mais sur la base de l'avis des experts.

CM : D'accord. Concernant le rôle de Particitiz, quel était son rôle en amont du dispositif, pendant le dispositif et après le dispositif ?

SV : Donc... Pour la suite ils n'ont pas été beaucoup présents, ce n'était pas vraiment dans leurs missions, pour ce qui est de toute la phase préalable, ils ont largement contribué au design et c'est même eux qui ont finalement écrit le scénario mais toujours en accord avec le comité d'accompagnement et alors pour ce qui est de la phase délibérative, ils étaient présents en tant que modérateurs essentiellement.

CM : D'accord et est-ce que globalement, vous avez été satisfait de cette expérience avec Particitiz et selon vous, quels étaient les points forts et les points faibles de cette collaboration ?

SV : Je pense que le petit point faible c'est plutôt la modération au niveau des tables mais encore une fois, ils n'ont fait que répondre à un appel d'offres et ils ont pleinement répondu aux conditions qu'on leur fixait donc ce n'est pas tellement à Particitiz qu'il faut jeter la pierre, c'était une première expérience et de cette expérience, c'est au Parlement à tirer des conclusions de quand il rédige un cahier des charges. Si pas je pense qu'on a été extrêmement satisfaits du travail fourni. Je pense que les citoyens l'ont été aussi et incontestablement, les plus satisfaits en fin de processus ce sont les citoyens avec qui on a gardé pour certains quelques contacts. Pour le reste, de mon point de vue et du point de vue des fonctionnaires impliqués, je sais que certains fonctionnaires étaient très réticents à la démocratie participative et qui ont trouvé plus de choses à redire et notamment, un reproche qui est revenu plusieurs fois est que Particitiz s'est beaucoup reposé sur les fonctionnaires du Parlement, ce qui à mon avis est une mauvaise analyse. Quand Particitiz est venu avec son offre, ils nous ont d'emblée proposé de participer également au processus de manière à s'approprier le dispositif et je pense que ce n'était pas une mauvaise idée et tous les fonctionnaires qui se sont engouffrés dans cette proposition, dont certains étaient très réticents au départ, sont finalement très satisfaits.

CM : Et donc au final on peut dire que Particitiz vous a mis le pied à l'étrier de la participation citoyenne ? Est-ce que vous pensez que cette expérience a aidé à ce qu'il y ait plus de participation au sein de parlement bruxellois par la suite ?

SV : Je pense qu'il y a une volonté de certains groupes politiques depuis toujours de faire d'avantage participer le citoyen mais je pense que cette expérience en a convaincu pas mal

d'autres aussi. En plus de cela, je sais que parmi les différents fonctionnaires impliqués, certains étaient très réticents et se sont un peu impliqués car ils y ont été poussés et je pense que l'une des personnes les plus réticente au départ et qui a finalement participé au processus est l'une des plus convaincue aujourd'hui donc je pense effectivement que ça a porté ses fruits, tant au niveau des fonctionnaires que de certains politiques et principalement des citoyens.

CM : D'accord. Donc vous avez dit que lors du dispositif, vous étiez là en tant qu'observateur. Est-ce que vous avez quand même eu des contacts avec les participants ou pas du tout ?

SV : Oui beaucoup. Mais je pense qu'on avait un peu ce rôle-là, on représentait l'institution donc on devait forcément aller au contact des citoyens aussi. On assistait également aussi les modérateurs aux tables ect, donc on était bien présents et quand je dis observateur, oui on était observateurs mais on était un peu plus que cela.

CM : Je sais que dans d'autres événements, Particitiz a donné des formations aux fonctionnaires d'administration publique pour les aider à avoir un meilleur contact, à bien communiquer avec les citoyens, est-ce que vous avez eu aussi une formation ?

SV : C'était prévu au départ et pour des questions d'agenda on n'a pas pu le faire.

CM : D'accord. Donc maintenant nous allons parler des résultats du dispositif donc concrètement, est-ce que vous pouvez me dire quels ont été les résultats de cet événement ?

SV : Il y a une étude qui a été faite avec Julien Vrijdags qui disait que plus ou moins 47 pour cent des résolutions avaient été intégrées dans le plan « Good Move ». Bon après est-ce que c'est parce qu'elles émanent du panel citoyen ou parce que le panel citoyen a finalement adopté des résolutions qui étaient proches de ce que voulait le gouvernement... ça je pense qu'il y a un peu des deux et c'est évidemment difficile de faire la part des choses mais en tout cas il y a eu certaines recommandations qui ont été clairement retransposées dans le plan « Good Move ».

CM : Concernant la satisfaction des participants, selon vous est-ce qu'ils étaient satisfaits de manière générale de la manière dont le dispositif s'est déroulé ?

SV : Globalement les gens ont été extrêmement satisfaits du résultat. Je pense qu'ils se sont très vite pris au jeu. Certains ont quand même exprimé une certaine frustration de ne pas pouvoir aller plus loin dans le débat mais bon voilà on avait 4 jours, la mobilité c'est un thème qui touche finalement à plein d'autres thématiques, c'est extrêmement vaste et donc il fallait à un moment arrêter et voilà, on ne pouvait pas tout brasser si pas je pense qu'on y serait encore aujourd'hui. À un moment il faut mettre des balises, sans quoi on part dans tous les sens. Ou

alors on s'oriente vers un tout autre citoyen mais ici l'idée était de faire un panel citoyen de 4 jours, est-ce qu'il aurait fallu faire plus... je ne pense pas non plus car finalement on aurait fait plus, on se serait engouffrés dans d'autres brèches et on aurait... plus on aurait brassé et plus on aurait eu du mal à atterrir sur du concret. Là vraiment on a identifié les quelques thématiques dont la plupart voulaient parler et sur ces quelques thématiques spécifiques on a pu rédiger des propositions très concrètes.

CM : Et donc justement, ces propositions, qui les a présentées au Parlement ?

SV : Ce sont les citoyens eux-mêmes.

CM : Tous ou certains ?

SV : Non donc on avait effectivement finalement identifié 5 thématiques et sur ces 5 thématiques il y avait à chaque fois un citoyen qui a fait un compte rendu et qui a présenté les recommandations. Mais tous étaient invités et tous pouvaient intervenir.

CM : Et qui a sélectionné les personnes qui présenteraient ces propositions ?

SV : Ce sont les citoyens entre eux.

CM : D'accord. Et donc vous m'avez dit que Particitiz n'avait pas vraiment un rôle par rapport au suivi du dispositif, est-ce que donc leur travail s'est vraiment terminé le dernier jour où est-ce qu'ils ont quand même fait quelque chose d'autre ?

SV : Le travail s'est terminé avec la rédaction de leur rapport et pour ma part, le suivi était plus l'affaire des politiques que l'affaire des opérateurs externes. Le suivi ça s'est fait lors de réunions classiques du Parlement, ça relève vraiment du travail parlementaire classique. On a un avis du citoyen et libre aux parlementaires de s'en emparer ou pas. Mais c'est évidemment délicat d'un point de vue politique de ne pas s'en emparer.

CM : Est-ce que selon vous Particitiz est un acteur éminent sur le marché de la participation ? Est-ce que vous connaissez d'autres professionnels de la participation ?

SV : C'était une première expérience donc on a juste travaillé avec Particitiz. Particitiz est très présent sur le territoire bruxellois et c'est vraiment eux à qui je pense.

CM : Finalement, nous alors aborder la place du citoyen au sein du dispositif participatif. Vous l'avez dit, les citoyens étaient là pour débattre et délibérer, est-ce qu'ils ont eu un autre rôle ?

SV : Non le citoyen n'a été impliqué que dans les débats ?

CM : Et ça, ça c'était une volonté qui avait été établie dès le début ?

SV : Oui et ça, ça s'est décidé au niveau politique ainsi qu'au niveau des experts car il fut un temps question de laisser les citoyens choisir la thématique dont ils voulaient parler mais ça nous semblait...d'abord ça allait engendrer des dépenses en argent et en temps autrement plus élevées et voilà je pense que les politiques voulaient sans doute éviter aussi qu'on discute de certaines choses.

CM : D'accord. Donc c'était vraiment au niveau politique que ça s'est joué.

SV : Oui.

CM : D'accord. Finalement, est-ce que vous voudriez aborder un autre point qui vous semble important et dont nous n'aurions pas parlé ?

SV : Non je pense que c'est bon comme ça.

CM : Très bien, un grand merci à vous alors.

SV : C'était avec plaisir et si vous avez d'autres questions n'hésitez pas. Bon travail en tout cas et n'hésitez pas à nous envoyer le fruit de vos réflexions, c'est toujours intéressant de relire des mémoires, ça participe à la réflexion au sein du Parlement aussi.

CM : D'accord avec plaisir ! Merci beaucoup, au revoir !

SV : Au revoir !

Retranscription de l'entretien réalisé avec Dimitri Lemaire

DL : Bonjour.

CM : Bonjour Dimitri, merci d'avoir accepté de faire cet entretien avec moi. Comme je te l'ai déjà expliqué, je réalise mon mémoire sur le phénomène de la professionnalisation du marché de la participation avec l'angle plus particulier de l'étude de l'influence des professionnels de la participation sur les dispositifs auxquels ils prennent part. Je vais donc comparer deux dispositifs dans lesquels Particitiz est intervenu : « Parlement citoyen » du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles et « Make Your Brussels Mobility » du Parlement de la région bruxelloise. C'est donc de cela dont parlerons aujourd'hui. As-tu des questions avant de commencer ?

DL : Non non, pas de soucis je t'écoute. Allons-y, car je suis dans un rush.

CM : D'accord, je dois d'abord de demander si tu es d'accord pour que j'enregistre cet entretien ?

DL : Oui bien sûr !

CM : Ok merci. Premièrement, est-ce que tu pourrais te présenter, présenter Particitiz et ton rôle au sein de Particitiz ?

DL : Je suis Dimitri Lemaire et je suis le directeur de Particitiz. Particitiz est un organisme qui a pour vocation de rapprocher le politique des citoyens et vice-versa en proposant des processus délibératifs et des processus d'innovations démocratiques permettant d'atteindre cet objectif de rapprochement du politique et des citoyens.

CM : Selon toi, quelles sont les bonnes pratiques de la participation ?

DM : C'est une question difficile... Les bonnes pratiques de la participation, premièrement : qu'est-ce que c'est la participation ? Si on entend participation citoyenne comme étant la participation de citoyens le plus diversifiés, si pas représentatifs de la société ou du territoire sur lequel on travaille, il y a plusieurs choses qui faut tenir en compte pour assurer une vraie participation citoyenne.

Premièrement, il faut s'assurer que les pratiques qu'on met en œuvre puissent assurer un réel impact sur les politiques publiques. Il faut un certain cadre sécurisant qui permet à tous ceux qui participent de pouvoir s'exprimer sans être jugés. Ce cadre sécurisant, il est atteint grâce à la facilitation et le professionnalisme des facilitateurs présents. Ce cadre sécurisant n'est assuré

que grâce à la qualité des facilitateurs et dans une petite mesure, dans le lieu dans lequel ils se rassemblent : ça doit être un lieu spacieux, lumineux, agréable. Le cadre doit donc être sécurisant, mais également chaleureux et humain. Il faut que les participants puissent sentir qu'ils peuvent s'exprimer en toute sécurité et que leurs opinions ne seront pas jugées. La mauvaise pratique en tout cas c'est d'avoir un cadre où les participants vont penser qu'ils sont jugés pour ce qu'ils disent, ça c'est le pire. C'est le respect et l'inclusivité des participants. Quand je parle d'inclusivité, je parle du fait d'avoir tous les profils socio-démographiques possibles à l'intérieur du processus de participation citoyenne.

Une autre bonne pratique, c'est de garantir une information que moi j'appellerais une information à 360 degrés ou une information contradictoire : il faut essayer de s'assurer que toutes les voix sur la thématique donnée soient entendues et donc cette information doit émaner de plusieurs sources et pas seulement une source. Il faut à tout prix que tous ceux qui sont pour, que tous ceux qui sont contre soient entendus. On doit inviter l'ensemble de la société civile à donner son avis. C'est un challenge, car des fois sur des questions climatiques par exemple, il y a énormément d'acteurs qui sont impliqués, mais il faut à tout prix que tout le monde soit entendu.

Une autre pratique, et là je retourne à la facilitation, mais surtout au niveau du design, c'est un processus de délibération qui soit bien *designé*, bien réfléchi et qui permet d'atteindre les objectifs qu'on s'est donnés et le livrable. Le processus de délibération doit vraiment être bien réfléchi et doit être basé sur l'écoute active des uns et des autres et la compréhension grâce à la délibération des différentes perspectives sur la thématique donnée et donc cette délibération doit permettre à tous ceux qui sont là de s'exprimer dans les capacités qui sont les leurs et donc on doit aussi sortir parfois d'une délibération purement basée sur la parole et aller sur le mouvement, sur l'écrit, le dessin, ... il y a une pléthore de choses sur lesquelles on peut travailler.

Ensuite, une autre bonne pratique c'est de donner le temps pour ce genre de processus. Faire ces processus en un jour, une demi-journée, sur des projets très complexes, c'est bien pour mettre le pied à l'étrier d'une institution, mais si on veut être sérieux et avoir un impact sur les politiques publiques, il faut avoir du temps et ça c'est plusieurs jours de délibération.

Ensuite il faut garantir l'indépendance, le processus doit être indépendant de l'institution qui le porte. Donc si le processus délibératif et participatif vient avec des recommandations qui ne sont pas dans la vision de cette institution, c'est tamps. L'institution ne peut pas interférer sur le contenu ou sur le processus délibératif. Et ça, ça amène à la transparence évidemment et donc

tout le design, tout le matériel, tous les experts que ces participants vont rencontrer doivent être tout à fait transparents. Et d'ailleurs les différents échanges entre les experts et les citoyens doivent être idéalement enregistrés.

La dernière bonne pratique est celle de l'évaluation. Il faut à tout prix avoir un processus d'évaluation, non seulement pour évaluer le processus délibératif, le processus participatif, le processus de recrutement, mais surtout qu'ils peuvent toujours être améliorés et ça, tous les partenaires te le diront, il y a toujours voie à amélioration, on innove constamment, mais j'appuie de plus en plus sur l'évaluation de l'impact c'est-à-dire : est-ce que ces gens qui se sont réunis en 1,2,3,4,5 groupes, peut-être des fois un an ou deux sur plusieurs réunions, est-ce que ce travail a eu un impact sur la qualité des politiques publiques communales ou de la ville ou de la région,... Ça, c'est vraiment vraiment important, ce n'est pas encore assez tenu en compte par les différents acteurs aujourd'hui.

CM : Typiquement, toutes les pratiques dont tu viens de me parler, est-ce que Particitiz les mobilise toujours ?

DL : Oui le plus possible en sachant qu'on a des clients des fois où on prend le pari de ne pas avoir la qualité optimale qui est la nôtre, où on pousse à une qualité de toujours mieux, toujours plus d'impact, toujours plus d'inclusivité, toujours plus de représentation des différents profils sociodémographique, mais des fois on a le sentiment qu'on pourrait avec une institution faire quelque chose par exemple en un jour, mais qui permettrait à cette institution de se dire « oui ça fonctionne, rassembler des citoyens à travers un processus démocratique de qualité peut faire émerger des choses positives et peut améliorer notre travail » et donc des fois on prend le pari de ne pas être aussi ambitieux et de pousser la qualité aussi loin qu'on peut en se disant « ils seront convaincus et reviendront l'année prochaine avec plus d'ambition et un besoin de plus grande qualité du processus ». Mais là on est dans un processus de pédagogie je dirais, presque des institutions.

CM : Et donc pour toi, quel est l'intérêt des institutions publiques de passer par des acteurs comme Particitiz ?

DL : L'intérêt c'est surtout, et ça, c'est propre à Particitiz, je ne suis pas sûr que ce soit le cas d'autres entités comme la nôtre, l'intérêt c'est surtout le transfert de compétences. Moi je n'ai pas envie que l'équipe de Particitiz répète le même style de panel avec les mêmes genres d'acteurs encore et encore. Et donc on voit aujourd'hui que le Parlement bruxellois, qui était à 0 il y a encore quelques années, a fait quelque chose avec notre aide et on a pu transférer une

partie de nos compétences, notre passion pour la participation citoyenne et aujourd'hui on voit qu'il s'organise quasi tout seul avec potentiellement un partenaire juste pour les facilitations, mais le processus de design est fait entre académiques et le Parlement. Et donc aujourd'hui l'intérêt c'est de justement d'avoir des personnes qui sont les équipes de Particitiz, et qui ont les compétences, qui ont les connaissances sur le processus de recrutement sur les principes de base, sur les bonnes pratiques de la délibération, sur les outils de l'intelligence collective, sur les processus de communication vers le citoyen qui est un citoyen lambda et non pas des parlements et les institutions, ils n'ont pas l'habitude de communiquer vers le citoyen lambda, ils communiquent vers des citoyens qui sont intéressés par leurs thématiques en général. Donc toutes ces choses-là sont des choses auxquelles on peut apporter une plus grande qualité de ce que le Parlement ou les institutions ont aujourd'hui « in house ». Mais je suis persuadé, et c'est mon objectif, c'est de permettre et d'encourager ces institutions à développer ça « in house ».

CM : Est-ce que tu penses que c'est important dans ton milieu d'avoir un certain carnet d'adresses ? Un certain réseau particulier ?

DL : On travaille dans le milieu politique donc dans tous les milieux du monde professionnel le carnet d'adresses et le réseau sont des choses importantes. Je ne dirais pas que c'est propre à mon milieu, c'est propre à toutes les différentes professions.

CM : Et dans le contexte de Particitiz, pour toi c'est qui les contacts à privilégier ? Et pourquoi eux ? Est-ce que ce sont obligatoirement les institutions publiques ou est-ce qu'il y a d'autres contacts à privilégier ?

DL : Nous on se concentrait, au début de Particitiz, sur le politique, convaincre le politique. En effet, convaincre le politique ça a toute son importance, car si on ne convainc pas le politique, les institutions ne bougent pas. Aujourd'hui, 5-6 ans plus tard, on se rend compte que nos alliés et ceux qui feront vraiment bouger les choses ce sont plutôt les membres du personnel des institutions, car ce sont eux qui au début freinaient un peu quand le politique disait « tiens on va bien faire ça » euh ne voulait pas trop, car ça risquait de leur donner plus de travail, je caricature à soi évidemment, mais aujourd'hui ceux qui ont compris la richesse des processus délibératifs dans les institutions, et pourquoi est-ce qu'elle est riche, car elle leur permet premièrement de travailler autrement, de se frotter à des citoyens lambda, de comprendre les enjeux, mais elle est riche aussi, car, et j'en suis convaincu, ces fonctionnaires des différentes institutions se rendent compte que ça amélioré les politiques publiques et qu'ils peuvent aider à écrire les futures politiques publiques sur la mobilité, sur l'enseignement, sur le sport pour tous,...

CM : Est-ce que tu trouves qu'il y a un marché de la participation et si c'est le cas, est-ce que tu trouves qu'il est concurrentiel ?

DL : Bien sûr.

CM : Comment est-ce que tu fais pour arriver à positionner Particitiz sur ce marché ?

DL : Deux choses : l'innovation, ne jamais le revendre entre guillemets ce qui a déjà été fait. C'est un peu dommage, mais aujourd'hui c'est ce qui se fait beaucoup et je l'observe au Parlement bruxellois par exemple où ils ont été rechercher le modèle irlandais tout simplement. Donc ça on ne fait pas virgule on peut s'en inspirer, mais jamais je n'ai été piqué le modèle d'autre chose et je l'ai reproduit. Donc c'est l'innovation, c'est s'adapter à la thématique à l'espace qui nous a été donné, à l'institution qui nous mandate, au nombre de personnes, ... et donc l'innovation sur les différents modes d'expression, ça je pense que Particitiz aujourd'hui est un des leaders sur ce point-là, sur cette créativité.

L'autre chose c'est évidemment la qualité du travail et ça c'est ce qui nous différencie aussi, c'est notre professionnalisme c'est notre qualité et ce le fait aussi que nous ne sommes pas militants d'une cause ou l'autre, c'est notre positionnement de neutralité. Ce n'est pas le cas pour plusieurs de mes partenaires ou concurrents qui se positionnent vers une société plus durable, une société plus ouverte, une société plus résiliente. Nous chez Particitiz on se ne positionne jamais, on ne se positionne que sur les principes qui amènent une meilleure délibération, un meilleur contact entre les citoyens, les politiques et les institutions, mais sans dire qu'on veut plus de vélos ou moins de bagnoles, plus de ci ou plus de ça, ... et ça je pense que c'est rassurant pour beaucoup d'institutions.

CM : Ok très bien. Maintenant on va aborder l'aspect relationnel entre Particitiz et ses clients. De manière générale est-ce que ça se passe bien ? es-tu souvent confronté à des blocages quand tu proposes certaines choses ? Comment ça se passe avec le client de manière générale ?

DL : chaque client est un poème et chaque poème est différent, mais oui depuis toujours on a des blocages et depuis que j'ai commencé à travailler dans la participation citoyenne, les blocages sont souvent les mêmes : que peut dire un citoyen qui n'y connaît rien sur des thématiques aussi complexes que l'environnement et donc la difficulté c'est de convaincre les institutions que l'expérience de vie de tout un chacun dans un processus délibératif et intelligence collective peut vraiment apporter de l'eau au moulin aux différents experts qui eux ont une expertise. L'expertise toute seule n'est pas riche, elle n'est pas complète assez et il faut

la compléter par l'expérience de vie des uns et des autres et c'est ça qui rendra alors les politiques publiques inclusives, faites pour tous, ... on a également des blocages budgétaires, ça coûte cher de faire de la participation, les tarifs des facilitateurs tournent de 600 à 1000€ par jour donc ce n'est quand même pas rien, ce sont des experts d'assez haut niveau et donc il faut les payer si on veut une qualité. Et donc il y a les aspects budgétaires qui viennent souvent bloquer les choses.

On vient aussi souvent rassurer le client en disant « voilà les citoyens ils ne vont pas sortir avec des âneries, ils vont sortir avec des choses plutôt concrètes, ça ne sera peut-être pas révolutionnaire ils ne vont pas sortir avec des choses ultras innovantes, mais ils vont venir avec des choses qui permettront aux institutions de prendre des décisions en bonne connaissance de cause. L'idée c'est de leur dire ce qui ressortira de ce processus sera riche et vous avez un devoir de créer certaines de ces choses, pas toutes, dans certaines politiques publiques.

CM : Et est-ce que tu as fait face à ces types de blocages lors de l'événement « Make Your Brussels Mobility » ou « Parlement citoyen » ?

DL : C'est difficile pour moi de parler de l'événement « Parlement citoyen », car je suis juste venu faire une opération de facilitation, donc dans ce cas-là on m'a juste dit « Dimitri on a 90 personnes qui arrivent tel jour pendant une journée et ils vont devoir se pencher sur les 5 scénarios de Jean-Claude Juncker qui à l'époque était président de la Commission européenne. Que proposes-tu comme méthodologie délibérative ? » et donc ici moi je n'ai pas vraiment du convaincre qui que ce soit, je suis venu avec une méthodologie délibérative au sein du Parlement et de mes partenaires académiques et comme ils ne connaissent absolument rien, ils n'ont rien eu à redire et ils ont dit « super ça a l'air très bien » et ça s'est bien passé puisqu'on a travaillé avec des professionnels.

Sur le Parlement bruxellois, j'avais réussi dans un premier temps à convaincre son président en lui disant « c'est l'occasion de faire quelque chose d'ambitieux » et lui a accepté de faire ça dans un processus d'expérimentation en disant « la démocratie est dans une position, dans une situation, dans un moment historique un peu complexe puisque des personnes commencent à douter que la démocratie est peut être la solution pour le vivre ensemble en société et donc on a le devoir d'expérimenter ». Donc je l'ai convaincu d'expérimenter avec un panel citoyen et suite à ça il y a eu un appel d'offres qu'on a remporté en toute honnêteté et légalité et ensuite on s'est assis avec les différents fonctionnaires et là je me souviens très bien d'un Jacques Ponget par exemple qui était « wow c'est quoi ce bazar ça va me donner du boulot, je vais

m'emmerder, qui sont ces citoyens,... » et là il a eu en effet une certaine méfiance vis-à-vis de Particitiz « c'est qui ce Dimitri qui débarque en nous expliquant comment faire de la démocratie », pour eux qui sont membres du personnel du Parlement depuis plusieurs décennies c'était nouveau. Ceci dit, on a travaillé en collaboration avec eux et ça c'est aussi un des principes qu'on peut rajouter à la première question : les bons principes c'est de travailler en collaboration, c'est pas que l'académique ou moi ou que travailler tout seul dans notre coin et on propose quelque chose, il faut travailler en collaboration et en faisant ça, ça nous permet de faire sauter ces craintes, ces barrières.

Le seul endroit où on a eu un problème c'était à l'ULB. Ils n'ont jamais compris ce que c'était la participation et je pense que l'ULB ne comprendra jamais ce qu'est la participation citoyenne. Je ne parle pas du niveau académique, je parle au niveau de leur gestion de l'université qui comporte plusieurs dizaines de milliers d'employés, plusieurs dizaines de milliers d'étudiants et donc je pense qu'aujourd'hui malheureusement, ils sont encore très loin d'arriver à quoi que ce soit qui ressemble à ça. Et donc là c'était une institution publique moins politique, mais publique, car c'était je dirais, notre seul à ce stade plantage, ils n'ont juste jamais compris et tant qu'ils ne changent pas de rectorat ils ne comprendront pas.

CM : Pour revenir à cette situation de blocage : imaginons tu as le contrat, tu travailles avec les institutions publiques et à un moment tu expliques ce que tu aimerais faire et eux sont réticents. Comment est-ce que tu fais pour gérer ce désaccord ? Tu essaies de les convaincre ou tu acceptes leur volonté ?

DL : On essaie toujours de les convaincre. On a eu ça récemment avec le dossier Maron, le ministre de l'Environnement bruxellois. Notre première posture c'est de les rassurer, de leur dire « tu ne vas pas avoir une bombe atomique politique qui va te faire sauter de ton poste, il ne va rien se passer de terrible sauf si tu ne fais rien du tout avec la recommandation... » Donc la première chose à faire est de les rassurer et d'essayer petit à petit leur dire « appuyez-vous sur notre professionnalisme et notre expertise, on va vous emmener dans une expérience dans une aventure (et pour les institutions qui commencent pour une première fois c'est réellement une aventure) et ça se passera bien ». J'ai d'ailleurs donné un discours au Parlement bruxellois qui s'intitulait « Les futures aventures de la participation citoyenne » et donc c'est vraiment ça qui est important, c'est de leur dire « on rentre dans une aventure, faites-nous confiance, soyez ambitieux et si vous ne l'êtes pas, ça ne sert à rien, vous dépenserez de l'argent chez nous on est heureux de prendre cet argent, mais nous ne sommes pas heureux de travailler sur des choses non d'ambitieuses. Donc soyez ambitieux, car c'est là que vous marquerez la différence et aussi

politiquement c'est là où vous retisserez du lien avec les citoyens » et donc c'est vraiment une question de les rassurer et de leur dire « soyez courageux, ayez du courage politique, mais vous n'êtes pas tout seul, on a votre côté et on prend des risques comme vous, car on ne peut pas non plus se planter par rapport à notre réputation, on ne s'engage pas sur des choses qui ne fonctionneraient » pas et donc comme tout entrepreneur comme un architecte qui veut te convaincre de construire ta maison on essaie de te convaincre et de te rassurer.

CM : Comment vous arrivez à gérer cette dualité prestataire au service du public et facilitateur neutre auprès des citoyens qui participent à des dispositifs participatifs ?

DL : La particularité qu'on a chez Particitiz est qu'on travaille principalement avec des modérateurs/facilitateurs indépendants, freelances. Et ça nous coûte cher, mais d'un côté, ces freelances n'ont pas participé à ces réunions politiques, de mises en place... et donc ils sont neutres et vierges de ces aspects politiques, car on travaille dans le milieu politique, on est évidemment confrontés à des tensions au sein d'un gouvernement, des problèmes de majorité et d'opposition au sein d'un parlement,...il ne faut pas le cacher, ça fait partie du monde politique et donc de notre vie, car on œuvre dans cette chose-là, mais on va prendre des facilitateurs qui n'ont pas été sujets à tout ça. Moi je ne leur en parle pas, je ne leur dis pas les problèmes internes. Nous on le sait et on essaie de faire tout pour que le projet se déroule le mieux possible et les facilitateurs, on leur dit (*aux participants*) que ce sont des facilitateurs indépendants, freelances et qu'ils viennent faciliter les débats et que le fait de faciliter ça permet de pouvoir s'exprimer plus librement, de trouver le mode d'expression le plus confortable pour eux, et c'est cette neutralité qu'on garantit et qui permet de faire la part des choses entre les aspects contractuels, de marché, de compétition entre les différentes agences de politiques et les facilitateurs qui viennent faire leur boulot de mettre en relation des hommes et des femmes pour qu'ils réfléchissent ensemble à des problèmes de société et qu'ils trouvent des solutions ensemble pour ces problèmes-là.

CM : Ok, super ! Maintenant on va parler plus concrètement des deux événements que j'étudie, on va commencer par « Parlement citoyen ». Est-ce que tu peux donc un peu expliquer comment Particitiz est monté sur le projet et quel(s) étai(en)t le(s) rôle(s) de Particitiz ?

DL : Ce projet a été principalement développé par l'ULB et Jean Benoit Pilet et une équipe qui tournait autour de lui, ils ont avancé avec le Parlement de la fédération et, de mémoire car c'est assez lointain, Jean Benoit m'a appelé en me disant qu'ils avaient besoin de professionnels de la facilitation pour ce projet, « est-ce que tu peux monter là-dessus ? ». On a négocié les aspects

budgétaires de ce projet, car je sous-traite la facilitation et donc on a eu une petite discussion sur ça et on est tombé sur un accord et alors on a développé un processus délibératif très simple qui est basé sur le world café. Ce n'était pas tout à fait ça, car on avait tout de même une dizaine de facilitateurs, mais c'était basé sur le processus de changer assez rapidement par petits groupes et sans être autour d'une table, ... et donc on a présenté ça et ça a été accepté, car ils n'y connaissent pas beaucoup de choses dans ces pratiques-là. On a eu 2 réunions de préparation avec la facilitatrice qui était un peu la chef d'orchestre, mais elle était appuyée par une dizaine de jeunes facilitateurs volontaires. Voilà donc ça s'est passé comme ça, mais nous on est venus assez tardivement malheureusement dans le processus.

CM : D'accord. Donc vous avez participé à certaines réunions pour parler concrètement de la manière de faciliter, mais Particitiz n'a pas participé aux réunions de design et de création du dispositif en tant que tel ?

DL : Oui c'est exact, nous n'avons pas été impliqués au niveau du recrutement, d'ailleurs on a une réserve là-dessus, le recrutement n'était pas qualitatif du tout.

CM : Par rapport à quoi dis-tu cela ?

DL : Si je me souviens bien il y a eu un appel à candidatures sur base volontaire, il faut s'inscrire via les réseaux sociaux et donc ce genre d'appel à participer tombe dans le fil d'actualité de personnes qui sont déjà intéressées par le politique et par les parlements, les algorithmes des réseaux sociaux c'est ce qu'ils font et donc ça ne va pas apparaître chez quelqu'un qui s'en fout et là il y a déjà un problème par rapport aux valeurs de Particitiz qui sont d'attirer des gens qui jamais n'aurait l'idée un jour de mettre les pieds dans un Parlement et de partager leurs opinions. Les gens qui sont attirés et qui sont recrutés par les réseaux sociaux sont généralement des personnes qui sont intéressées dans les parlements. L'autre manière de recruter cet été via des pleines pages qui étaient assez importantes et assez coûteuses dans La Libre, la DH et dans le Courrier International qui sont tous du même groupe.

Là-dessus les gens se sont inscrits et il y a eu un tirage au sort après sur les données sociodémographiques qui a été fait mais la différence avec ce genre de tirage au sort par rapport aux tirages au sort beaucoup plus qualitatifs stratifiés avec une première activation à travers une extraction aléatoire du registre de population ou le digit random dialing (C'est un algorithme qui va générer des numéros de téléphone de manière tout à fait aléatoire et ensuite des opérateurs bons appeler ce numéro et leur annoncer qu'ils ont été tirés au sort) et que c'est réellement aléatoire. Et ça c'est beaucoup plus qualitatif et on l'a bien vu et c'est dommage

qu'il n'ait pas pris le temps et surtout l'argent (en sachant les fortunes qu'ils ont données au groupe média pour faire le recrutement ainsi que le dossier compte-rendu de l'événement, et là on parle de plusieurs de dizaines de milliers d'euros).

CM : Et donc quand Particitiz est en charge de la sélection des participants, vous fonctionnez toujours comme cela ?

DL : On essaie d'être le plus juste possible et on est convaincu qu'il y a des gens qui, peut-être, ne suivent pas l'actualité européenne ou le site de la fédération Wallonie-Bruxelles, car ils sont illisibles pour eux, mais que ces gens-là se posent des questions sur l'organisation de la société et donc essayer de capter ces gens-là, qui, parfois ne se rendent même pas compte que ce qu'ils disent est politique. Si on ne pousse pas les processus de sélection au mieux pour donner une chance à tout le monde de participer eh bien on aura toujours les mêmes comme on a pu voir au Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles. Je pense qu'ils en sont conscients, en toute honnêteté ils devraient en être conscients, mais après voilà c'était leur premier essai c'était tout à fait louable et c'est comme ça qu'on commence. C'est pour ça qu'on a accepté le travail avec eux, car c'est comme ça qu'on commence et après ils voudront avoir de meilleurs résultats et ils changeront leur processus de sélection.

CM : Ok donc je retourne sur l'organisation : ce n'est pas non plus Particitiz qui a sélectionné les experts, c'est l'ULB. Ce n'est pas non plus Particitiz qui a rédigé les documents d'information qui ont été transmis aux participants ce sont également des équipes de l'ULB en collaboration avec des personnes du service presse du bureau du Parlement. Ces experts étaient des chercheuses de l'ULB spécialisées en études européennes. Selon toi, quel doit être le profil des experts qui viennent fournir de l'information aux citoyens sur une thématique ? Est-ce que ça doit toujours être des académiques ? Si pas, quels types de personnes sont légitimes ? Si Particitiz avait dû s'occuper de ce recrutement d'experts, de cette production d'information, comment auriez-vous fait ?

DL : Au fil des années ont appris la position chez Particitiz que tout le monde doit être invité, absolument tout le monde. C'est très ambitieux, car sur des processus comme l'intégration européenne ou le futur de l'Europe on pourrait passer 3 semaines à écouter des experts, mais ça ne doit absolument pas être l'institution qui invite les experts et ça c'est une erreur et ce qui s'est passé avec le « Parlement citoyen » jamais plus je n'accepterai de travailler dans ce cadre-là, car c'est une erreur fondamentale. On peut avoir une certaine flexibilité au niveau du recrutement si on sent que ça peut s'améliorer, mais l'expertise elle doit être 360 degrés.

Comment faire cela et bien on invite tout le monde, on contacte les différents acteurs de la société civile organisée en leur disant qu'on a besoin pour nos participants qu'ils sachent votre vision sur tel sujet. Si certains acteurs refusent de participer alors on utilise de la documentation, des académiques, en demandant à ces académiques d'adopter une position neutre, de journaliste, et d'expliquer juste des faits et de faire un tour d'horizon des différents avis à propos de la thématique. Je suis vraiment de plus en plus convaincu que la meilleure manière de faire, c'est vraiment d'inviter tout le monde et même si c'est un challenge, car il y a beaucoup de personnes qui doivent parler et bien on s'organise, on leur donne 1 ou 2 minutes de parole, ou alors on peut le faire ça par vidéo, ... Il y a plein de manières de faire en sorte qu'en une seule matinée on ait vraiment beaucoup de témoignages différents.

CM : Jean Benoit Pilet m'a parlé d'une formation que tu aurais donnée aux fonctionnaires du bureau du Parlement de la fédération Wallonie-Bruxelles, peux-tu m'en parler ?

DL : C'était très chouette, comme c'était un grand World café et qu'on avait 5 scénarios, je parle de mémoire, et donc il y avait 5 espaces différents et les citoyens je vais bouger dans l'espace d'un scénario à l'autre et donc ça fonctionnaire et un responsable d'un de ces espaces et de faire en sorte que le processus fonctionne bien. C'était un world café assez adapté et donc de pouvoir accueillir ses citoyens de faire attention que tout le monde puisse parler,... mais on était dans un processus assez autonome en termes de facilitation, on avait pas 36 facilitateurs comme c'est parfois le cas et donc on a pu former ses membres du personnel pour accueillir et faire en sorte que le temps soit respecté et donc voilà cette formation était sur la prise de parole, l'égalité des uns et des autres, l'accueil chaleureux, la compréhension des difficultés des uns et des autres, le respect du temps, la compréhension tip-top du déroulé ou de ce qu'on appelle le « chemin de fer » et donc ce qu'on attendait d'eux dans la phase 1, la phase 2, la phase 3,... Toute cette formation a eu pour objet de vraiment former une équipe qui pouvait nous accompagner et assurer le bon déroulé du processus.

CM : Les personnes de l'administration à qui tu as donné cette formation, est-ce que ces personnes étaient déjà convaincues du bien-fondé de la participation ou est-ce qu'elles étaient réticentes au départ ? Est-ce que tu as vu un changement de perspective de la part de ces personnes à la fin de la formation ou à la fin du dispositif ?

DL : Il y avait un mix. Il était obligé de le faire, ils ont un greffier (le greffier au sein du Parlement c'est le boss du personnel ce n'est pas le président, mais c'est la personne qui est à la tête de tout le personnel et donc c'est quelqu'un de très puissant en tout cas sur le

fonctionnement du Parlement) et lui un caractère que j'apprécie beaucoup au niveau professionnel et leur a dit « mesdames et messieurs on compte sur vous, on sait bien que c'est nouveau, vous êtes dans les mains de Dimitri et son équipe écoutez le et faites au mieux pour cette nouvelle mission ». Et donc c'est quelqu'un qui a un certain leadership et je pense qu'il y en a certains qui étaient obligés et donc là-dedans il y a des gens qui ont trouvé cette formation et cette approche très riche et qui ont beaucoup apprécié cette formation, car ça permettait de voir la population belge autrement d'être à l'écoute et c'était quelque chose qu'un fonctionnaire n'est pas beaucoup. Il y a des fonctionnaires qui ont des contacts avec des citoyens, mais beaucoup qui n'ont jamais de contact avec les citoyens et ici être à l'écoute, être à l'accueil c'était très chouette pour eux. Et donc je dirais que la moitié d'entre eux ont pris le pli.

CM : Par rapport à la rédaction de la résolution citoyenne, à part être là pour faciliter, est-ce que Particitiz a eu une autre fonction ?

DM : Non, rien du tout. On n'a pas eu notre mot à dire là-dessus, on ne travaille jamais là-dessus puisque c'est sur le fond et nous on s'occupe de la forme donc on a un processus qui permet en général de faire émerger une résolution.

CM : Maintenant nous allons parler des résultats de ce dispositif « Parlement citoyen ». Concrètement, et selon ton point de vue, quels ont été les résultats du dispositif mis à part celui de faire émerger une résolution citoyenne ?

DL : Le résultat c'était surtout d'inviter 100 citoyens Plus ou moins tirés au sort au sein d'un Parlement toute une journée et ça c'était déjà pas mal, mais je dirais que c'est le seul vrai résultat. Après ils ont parlé d'une thématique dont ce Parlement n'est pas du tout compétent. Le futur de l'Europe ce n'est pas ce Parlement-là qui peut dessiner le futur de l'Europe cela dit je pense qu'un Parlement doit être un lieu de débat parlementaire, mais aussi citoyen et tout débat de société que ce soient des compétences ou pas de ce Parlement, ça doit être la maison de la démocratie et là ça, ça a été réussi, il y a eu ce moment de démocratie, d'écoute des uns et des autres. Je pense que ça a été réussi dans la bonne humeur et dans la compréhension des uns et des autres maintenant évidemment faire continuer cette thématique pour qu'à l'époque Monsieur Junker change d'idée c'était compliqué. Le problème est que la configuration de nos hémicycles n'est pas géniale pour avoir un vrai débat avec des citoyens.

CM : Tu l'as donc dit, il n'y a pas vraiment d'impact concret sur le fond de la thématique, un des impacts a été d'ouvrir le Parlement aux citoyens lambda, mais est-ce que les attentes finalement ont été rencontrées ?

DL : Je pense, ce n'est pas à moi à répondre ça, car je n'étais pas dans l'équipe de design dès le début, mais je pense qu'il y avait une volonté oui d'ouvrir les portes du Parlement aux citoyens, c'était ça la volonté en sachant que ce n'était pas les 100 citoyens de l'époque qui allait avoir une grande influence sur Jean-Claude Juncker et ses 5 thématiques.

CM : Et si toi tu avais été en charge du design du processus dès le début quels éléments aurais-tu améliorés.

DL : L'atterrissage. Aujourd'hui, quand on réfléchit à un processus délibératif il y a le processus dont tu viens de parler, mais il y a également celui d'après c'est-à-dire qu'est-ce qui se passe maintenant, et ça en termes de réflexion et en termes de mécanismes d'échanges entre un Parlement et ses citoyens et les parties prenantes doit être tout à fait réfléchi. On ne doit pas se dire « tiens qu'est-ce qu'on fait maintenant avec la résolution citoyenne » ça doit absolument être réfléchi sur une fois que la résolution sort, qu'est-ce qu'on fait ? Qui est-ce qu'on doit prévenir ? « Monsieur Juncker, sachez qu'on va faire une résolution est qu'elle sera finie le 13 octobre, est-ce que c'est possible que 3 citoyens viennent chez vous le 25 pour présenter cela, ... » tout ça doit être réfléchi et l'ULB, je n'avais pas du tout réfléchi à ça.

Cm : Et donc ça, ça n'a pas été fait ? Car on départ on avait dit aux participants que la résolution qu'ils feraient serait ensuite présentée au niveau européen, moi je n'ai pas réussi à trouver ces informations, est-ce que tu sais toi si cette résolution a été présentée au niveau européen ?

DL : Je pense qu'elle a été simplement envoyée au cabinet Juncker et c'est tout.

CM : Très bien merci. Maintenant je vais te poser ces questions, mais pour l'événement « Make Your Brussels Mobility » du Parlement bruxellois.

DL : OK, mais vite, car je dois partir dans une dizaine de minutes.

CM : D'accord. Donc, Make Your Brussels Mobility, comment est-ce que tu es monté sur ce projet et quelles étaient les missions de Particitiz ?

DL : Là on a eu un rôle de A à Z. Donc on a convaincu le président qu'il était temps de faire de la participation citoyenne, un marché a été ouvert et on a répondu. Le marché nous mandaté de designer une proposition de design pour une quarantaine de citoyens qui devaient se réunir 4 samedis et on a répondu avec une proposition, on était en compétition avec une boîte qui s'appelait Tram et qui venait de Liège et on a gagné.

Notre proposition c'était de s'asseoir avec les parties prenantes au sein du Parlement et de coconstruire ça ensemble et c'est ce qu'on a fait avec différentes personnes telles que Jacques Ponget, Stéphane Vansantvoet et d'autres. Il y avait un comité scientifique que je trouve très chouette dont monsieur Pilet ou monsieur Reuchamps faisaient partie qui supervisaient le dispositif et donnaient leurs inputs. Et donc cette relation entre le comité scientifique et un prestataire de service comme nous et qui sont beaucoup plus innovants, novateurs et créatifs que des personnes académiques, désolé pour eux, mais c'est franchement le cas, cette relation était vraiment riche et fructueuse.

CM : Et donc, même si Particitiz, dans le cahier de charge, avait la responsabilité de designer le dispositif, celui-ci a été créé en collaboration avec les personnes du Parlement et le comité scientifique ?

DL : C'était nous qui avions force de proposition. Le Parlement avait un droit de regard et un droit de changer. Le comité scientifique avait force de contre-propositions où d'amélioration, mais c'était nous qui devions tout proposer et donc tout est sorti des têtes et des cerveaux de Particitiz.

CM : Ok. Et donc quand tu dis que tu as participé de A à Z au dispositif, vous aviez tout de même un cadre ?

DL : Il y avait certaines guidelines. Si non moi j'aurais proposé deux ans de réflexions... On nous avait dit un nombre de jours 40 citoyens je ne sais plus il faut regarder le cahier de charges, mais j'en suis quasi sûr, il y avait aussi l'aspect des experts...

CM : Et concernant la thématique ?

DL : la thématique a été imposée. Et ça, je sais que ça a fait l'objet d'énormément de tractations et je sais que tu pourras poser ces questions à Stéphane Vansantvoet.

CM : Très bien. Et donc, tu viens de le mentionner, ce n'est pas non plus vous qui avez sélectionné les experts ?

DL : Non ce sont les citoyens eux-mêmes.

CM : Et est-ce que c'était une idée de Particitiz de proposer que les citoyens aient ce pouvoir de sélectionner eux-mêmes les experts ?

DL : Oui donc on reste dans la philosophie de ce que je t'avais expliqué avant donc on a découvert par rapport au thème de la mobilité qu'il y avait une commission régionale de la

mobilité et là-dedans il y avait 36 associations et groupes d'experts qui siégeaient dans cette commission et cette commission était chapeautée par Madame Cathy Macharis qui est une chercheuse et professeure de la VUB, tout à fait crédible dans la mobilité au niveau international. Elle chapeaute cette commission qui est une commission ad hoc et qui ne fait pas du tout partie du Parlement et qui est régional et qui regroupe les taxis, la police, les pompiers, les cyclistes, mais aussi les livreurs de colis Amazone, ... Et donc il fallait quand même mettre un certain cadre et donc là on s'est dit, on trouve nous Particitiz, que tout le monde est représenté. Il y avait la STIB, la SNCB, ... vraiment tout le monde. Il n'y avait pas un truc qui n'y était pas. Et donc on leur a dit voilà une liste de personnes que vous pouvez contacter et qui voulait vous inviter ? Il y a eu un processus de sélection entre eux et on pouvait inviter je pense 5 experts qui pouvaient donner une présentation de 15 minutes et puis d'autres experts qui pouvaient interagir avec les différentes tables et donc ça c'était bien. Et donc ça ils se sont mis d'accord et ils ont dit voilà on va inviter la STIB, on veut la police, on veut le GUTIB (qui est l'association des usagers des transports en commun et des piétons) et puis il y en avait 2-3 autres aussi, mais je ne me souviens plus qui et c'est eux qui ont dit « on a besoin de ces gens-là pour répondre aux questions ».

CM : Et est-ce qu'il y a eu des documents d'informations qui ont été produits ? Et si oui, qui les a rédigés ?

DL : On ne produit jamais de documents et là ça a été Bruxelles mobilité qui a produit les documents.

CM : Et est-ce que Particitiz a coaché Bruxelles mobilité pour avoir cette information à 360 degrés dont tu m'as parlé tantôt ?

DL : À l'époque Bruxelles mobilité était en train d'écrire le futur plan de mobilité de 2030 qui s'appelle aujourd'hui « Good Move » que tout le monde connaît. Ils étaient en train d'écrire ça et ils ont dit voilà où on en est dans l'écriture du Good Move, voilà les grandes thématiques qui émergent à ce stade-ci, réagissez sur ça. Donc c'était assez riche puisque ici on ne devait pas nécessairement avoir quelque chose de 360 degrés, mais c'était plutôt quelque chose qui disait « le gouvernement est dans un processus de réflexion du plan de mobilité pour 2030, voici ce qui en ressort déjà » il y avait déjà par exemple l'idée de 30 km/h, c'était déjà quelque chose qui à 5-6 ans était sur la table. Et donc ces choses-là étaient abordées en disant « voilà quelques pistes », il y avait les quartiers apaisés, le maillage de Bruxelles au-delà des communes...

CM : Très bien, passons aux résultats maintenant. Quels sont les résultats concrets de Make Your Brussels Mobility, mis à part la résolution citoyenne qui en est ressortie ?

DL : Il y a une résolution citoyenne qui a été présentée par les citoyens en commission du suivi. La commission du suivi est une commission ad hoc qui a été créée pour suivre et pour transmettre et assurer la transmission de cette résolution. Cette commission du suivi était composée de parlementaires, majoritairement de parlementaires qui souhaitaient suivre cette résolution. Et donc il y avait majoritairement des parlementaires spécialisés dans la mobilité qui venaient de la commission infrastructures et mobilité, mais aussi des parlementaires qui venaient d'autres commissions et qui avaient envie d'être membres de cette commission. Et donc, étaient membre de cette commission les parlementaires ainsi que tous les 40 citoyens. Après il n'y a qu'une quinzaine de citoyens qui ont voulu continuer et qui ont été invités au Parlement et qui ont été présenter, premièrement à la commission leur résolution, et ensuite il y a eu un débat entre eux et puis il y a eu une décision de la commission ad hoc du suivi d'inviter le ministre de la mobilité. Ce ministre de la mobilité, Pascal Smet à l'époque, est arrivé et a réagi à cette résolution citoyenne sur ce qu'il aimait bien et sur ce qu'il aimait moins. C'était très politique malheureusement et ça fait partie du jeu la participation citoyenne et il faut arrêter de penser que le citoyen est dans un contexte de bisounours, on est dans un contexte où il y a de la politique et on ne peut pas changer ça. On était en plus à quelques mois des élections et donc c'est la vie, ça a été critiqué parce qu'il était très politique, mais moi je n'ai pas trouvé ça scandaleux, mais bon d'autres l'ont trouvé, car il jouait le jeu politique justement.

Après ça, la commission ad hoc a renvoyé la résolution en plénière et la plénière a voté, et ça, c'est un grand enjeu, de ne rien amender, de ne pas se prononcer sur le fond, et c'est important pour une plénière, car c'est inhabituel, et dire « nous avons une résolution citoyenne, nous Parlement ne nous prononçons pas sur le fond. Il y a eu des débats en commission ad hoc et en commission que vous pouvez retrouver, mais nous ce que nous voulons c'est vous transmettre au gouvernement », donc aux ministres, « cette résolution et que vous en preniez acte et que vous intégriez ces éléments dans votre projet Good Move ». Voilà donc ça, c'est ce qui s'est passé et donc ça a été signé ça a été voté à une grande majorité ça a été transmis au gouvernement et le gouvernement a intégré plus ou moins 60 pour cent des propositions de la résolution dans le plan.

CM : Très bien. Et donc finalement, est-ce qu'il y a des éléments qui auraient pu être améliorés selon toi ?

DL : Des centaines d'éléments. Donc tout le processus délibératif peut toujours être amélioré, le processus de la presse dont je viens de te parler, il y a eu des problèmes au niveau du politique nous n'aurions jamais dû faire ça aussi près des élections, car ça a créé des tensions entre les différents acteurs politiques, on aurait pu faire ça sur un ou 2 jours en plus pour ne pas devoir faire ça de manière trop rapide. C'était qualitatif, mais on aurait pu encore plus améliorer la qualité si on avait eu un peu plus de temps. Il y a eu un challenge par rapport au niveau de la facilitation bilingue qu'on avait des tables en néerlandais et en français ou de table juste francophone et ça aussi on pourrait l'améliorer, car la technologie aujourd'hui a changé avec des boîtes comme Interractio etc, ... qui permettent une meilleure interprétation et donc tout ça aurait pu être amélioré. À cette époque-là on ne le faisait pas encore vraiment, mais on aurait pu travailler beaucoup plus sur l'expression au-delà du débat. On a fait un petit peu de mouvement, mais on aurait pu pousser ça plus loin et enfin on aurait pu certainement avoir plus d'interactions avec le politique donc des membres du Parlement bruxellois tout au long du processus. Ça nous a été reproché que c'était un petit truc qui était fait par Particitiz et quelques membres de l'administration parlementaire, on aurait pu avoir plus d'interactions avec les politiques tout au long du processus.

CM : Et toi tu as été intégrée dans le suivi ? À part juste être présent lors de la présentation de la résolution ?

DL : Il y a eu du suivi puisqu'il y a eu la commission du suivi donc on a dû encore réfléchir à cela, mais le problème c'est qu'on n'avait pas budgétisé ça donc on n'était pas non plus très chaud de redéployer des heures de travail. Et donc ça c'était aussi potentiellement notre erreur, on aurait pu aussi, aujourd'hui comme je t'ai dit, je dis toujours aux politiques « à partir du moment où vous terminez votre assemblée (et c'est le cas aujourd'hui à la convention pour le climat), c'est là que la relation commence avec les citoyens parce que c'est là où ils attendent quelque chose de vous et donc vous avez fait l'apéritif, tout le monde a discuté, mais maintenant, vous devez revenir vers eux et c'est là où votre responsabilité commence à être très grande et c'est cette partie-là qu'on aurait dû mieux réfléchir et budgétiser. On aurait pu accompagner encore 3-4 mois le Parlement, mais dans les budgets qui étaient alloués, ce n'était pas le cas et aujourd'hui, quand on a envie de faire quelque chose avec Particitiz, je dis « oui si vous avez un budget pour le design l'opération et l'après ». Ce sont 3 choses importantes et il faut du budget pour ces 3 choses et notamment pour le suivi.

CM : Très bien merci. Est-ce qu'il y a finalement un dernier élément dont tu voudrais parler et que nous n'avons pas abordé ?

DL : Non.

CM : Très bien merci beaucoup !

DL : Avec plaisir !